



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 07 NOVEMBRE 2025**

AFFAIRE N° 11-20251107

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le sept du mois de novembre à neuf heures et vingt minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 30 octobre 2025, sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet.

ETAIENT PRESENTS

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : **48**

Présents : **27**

Absents représentés : **14**

Absents : **07**

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice, GASTRIN Albert, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne, PAYET-TURPIN Francemay, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, GONTHIER Charles Emile, MONDON Laurence.

BASSIRE Nathalie, FONTAINE Gilles.

-Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, HOAREAU Sylvain, HUET Marie-Josée, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

ROMANO Augustine par GASTRIN Albert, PICARDO Bernard par PAYET TURPIN Francemay, TURPIN Catherine par MAUNIER Daniel, TECHER Doris par ROBERT Evelyne, FONTAINE Véronique par DOMITILE Noëline, LEBON Jean Richard par DIJOUX RIVIERE Mimose.

SOUBAYA Josian par BLARD Régine, BENARD Monique par
THERINCOURT Jean Pierre.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, LEJOYEUX Marie
Andrée représenté par Sylvain HOAREAU, K/BIDI Emeline représentée par
LEICHNIG Stéphanie, LANDRY Christian représenté par David LEBON,
MUSSARD Harry représenté par HUET Marie-Josée.

BENARD Clairette Fabienne représentée par LEBON Louis Jeannot.

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

GENCE Jack.

- Commune de Saint-Joseph -

MUSSARD Rose Andrée, HUET Mathieu, LEVENEUR Inelda, FULBERT
GERARD Gilberte, VIENNE Axel.

- Commune de l'Entre-Deux -

LAFOSSE Camille.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice,
conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En
application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales,
l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres
pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame MONDON
Laurence a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 11-20251107**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

Le Président rappelle qu'en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes et groupements de communes de plus de 3 500 habitants, le vote du budget est obligatoirement précédé dans les 10 semaines d'un débat d'orientations budgétaires. Ce moment doit permettre aux Conseillers communautaires de débattre des orientations générales du budget ainsi que des engagements pluriannuels envisagés.

Le rapport d'Orientations Budgétaire (ROB) permet ainsi :

- de présenter le contexte général,
- d'informer les élus sur la situation financière de L'EPCI, la politique des ressources humaines et la gestion de la dette,
- d'exposer à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Aussi, conformément au cadre réglementaire posé pour garantir aux membres de l'assemblée le déroulement d'un débat éclairé sur les orientations politiques et budgétaires de la CASUD pour les années 2026 et suivantes, il est annexé un rapport articulé autour des thématiques suivantes :

- Section 1 – Le contexte économique et financier
- Section 2 – L'analyse financière prospective et les hypothèses retenues
- Section 3 – Notre feuille de route pour 2026
- Section 4 – La politique des ressources humaines
- Section 5 – La gestion de la dette
- Annexe – Engagement pluriannuel des investissements

Au vu des éléments exposés dans le rapport joint, il convient que le Conseil communautaire débatte des orientations générales des budgets (principal et annexes) pour l'année 2026.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations générales pour le budget de 2026 et de la communication du rapport et de ses annexes sur la base duquel s'est tenu ce débat,
- d'approuver les orientations budgétaires présentées lors de ce débat,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (02 voix contre : Mme BASSIRE Nathalie, M. FONTAINE Gilles),

- prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales pour le budget de 2026 et de la communication du rapport et de ses annexes sur la base duquel s'est tenu ce débat,
- approuve les orientations budgétaires présentées lors de ce débat,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 02

Pour : 39

**POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,**



Laurence MONDON

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2025 A 9H00

AFFAIRE N° 11-20251107

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

(Direction des Finances – Frédéric NG KUET LEONG)

SOMMAIRE

SECTION 1 – LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	3
I. Les perspectives économiques.....	3
II. Les principales mesures du PLF 2025 intéressant les collectivités locales.....	12
SECTION 2 – L'ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE ET LES HYPOTHESES RETENUES.....	13
I. Le Budget Principal	13
II. Le Budget Annexe de l'Eau.....	27
III. Le Budget Annexe de l'Assainissement Collectif (SPAC).....	32
IV. Le Budget Annexe de l'Assainissement Non Collectif (SPANC).....	38
V. Le Budget Annexe des Transports.....	40
VI. Budgets de la CASUD consolidés.....	45
SECTION 3 – NOTRE FEUILLE DE ROUTE POUR 2026.....	47
I- Orientation stratégique 1 : prendre soin de notre environnement et renforcer l'autonomie énergétique de notre territoire, pour en assurer la durabilité et la viabilité pour les générations futures.....	48
II- Orientation stratégique 2 : réaffirmer l'identité rurale, environnementale de notre territoire et réunir les conditions permettant de sécuriser notre autonomie alimentaire.....	52
III- Orientation stratégique 3 : renforcer l'attractivité économique du territoire et assurer l'inclusion des actifs et des habitants par une offre de formation d'accompagnement adaptée.....	54
IV- Orientation stratégique 4 : mobiliser les ressources nécessaires pour accélérer la transition écologique en fondant une expertise et des équipements valorisant l'économie circulaire.....	66

SECTION 4 – LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES.....	70
I. Structure et évolution des effectifs et de la masse salariale.....	70
II. Une gestion raisonnée des dépenses.....	73
III. Une politique sociale soutenue pour améliorer la condition de vie des agents.....	75
IV. Les orientations pour 2026.....	75
SECTION 5 – LA GESTION DE LA DETTE.	77
I. La dette propre de la CASUD.....	77
II. Les emprunts garantis par la CASUD.....	79
ANNEXES : ENGAGEMENT PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS	80

SECTION 1 - LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

I. Les Perspectives économiques

A. Une croissance mondiale résiliente malgré un contexte resté instable en 2025

1. Le protectionnisme américain au centre des tendances de la croissance mondiale de 2025

Les mesures commerciales américaines fortement protectionnistes ont marqué le premier semestre de l'année 2025 (le taux tarifaire effectif américain a augmenté pour atteindre les 19,5% en août 2025, soit le taux le plus élevé depuis 1933). Le commerce mondial a en effet progressé au premier trimestre en raison de la constitution de stocks importants par les entreprises américaines par anticipation des hausses tarifaires. Il a ensuite marqué le pas au second trimestre en lien direct avec la baisse des importations des entreprises.

L'activité mondiale ralentirait à +3,0% en 2025 (selon la DG Trésor, +3,2% selon l'OCDE) et +2,9% en 2026, après +3,3% en 2024 et +3,4% sur la période pré-crise sanitaire (2015-2019). Elle resterait néanmoins relativement résiliente en 2025, grâce notamment aux économies de marché émergentes qui ont enregistré des hausses inattendues de croissance, pas toujours appelées à perdurer (pic de production agricole au Brésil, rebond marqué de l'investissement en Indonésie, constitution de stocks importants en Turquie...).

Ces tendances seraient différentes selon les zones considérées : l'activité dans les pays émergents ralentirait mais resterait dynamique (+4,0% en 2025 et +3,8% en 2026 après +4,3% en 2024 et +4,6% en 2023), alors que les économies avancées connaîtraient des dynamiques de croissance divergente (avec une moyenne à +1,4% en 2025 et +1,5% en 2026 après +1,8% en 2023-2024 et +2,2% en moyenne sur 2015-2019).

La croissance mondiale 2026 serait en légère baisse par rapport à 2025, à mesure que les effets d'anticipation prendront fin, que le relèvement des droits de douane et la persistance d'une forte incertitude liée à l'action publique pèseront sur l'investissement et les échanges.

Les aléas autour de ces scénarios restent importants, principalement en raison des menaces de nouveaux droits de douane émises par l'administration Trump et la persistance des tensions géopolitiques (en Ukraine notamment). Une inquiétude accrue à l'égard des risques budgétaires ou une réévaluation notable des risques sur les marchés financiers pourraient également freiner la croissance économique mondiale.

A l'inverse, les dépenses de Défense européennes pourraient être plus importantes que prévues et soutenir davantage la croissance dès lors qu'elles ne se substitueraient pas à d'autres dépenses et seraient orientées vers les pays européens.

De plus, une réduction des restrictions commerciales et des incertitudes ou encore une adoption plus rapide des technologies de l'intelligence artificielle pourraient améliorer les perspectives de croissance.

Tableau 1b : Evolution du PIB (moyenne annuelle, en %) –

	2024	2025	2026
	Observé	Prévisions	
CROISSANCE MONDIALE	3,3%	3,2%	2,9%
ÉCONOMIES AVANCÉES			
Zone euro	0,8%	1,2%	1,0%
dont Allemagne	-0,5%	0,3%	1,1%
dont Espagne	3,2%	2,6%	2,0%
dont Italie	0,7%	0,6%	0,6%
Royaume-Uni	1,1%	1,4%	1,0%
Etats-Unis	2,8%	1,8%	1,5%
Japon	0,1%	1,1%	0,5%
ÉCONOMIES ÉMERGENTES			
Brésil	3,4%	2,3%	1,7%
Chine	5,0%	4,9%	4,4%
Inde	6,5%	6,7%	6,2%

Source : OCDE - Perspectives économiques de l'OCDE,
Rapport intermédiaire - Septembre 2025

2. Une inflation mondiale qui poursuit sa décrue

La forte dynamique de désinflation mondiale commence à plafonner en 2025 (dès la fin 2024). Le choc tarifaire exerce, et exercera possiblement de plus en plus, une nouvelle pression à la hausse sur les prix des biens via les coûts d'importation renforcés. Les tensions sur les prix de certains secteurs de services (santé, restauration, loisirs) sont restées importantes par rapport à la période prépandémie, compensant en partie la baisse de l'inflation sur les biens.

L'atténuation des tensions sur les coûts du logement contribuent toutefois au recul de l'inflation dans la plupart des économies avancées.

L'inflation mondiale devrait poursuivre sa décrue avec une inflation globale qui serait ramenée à 4,2% en 2025 et 3,6% en 2026, après 5,6% en 2024 (source FMI), en raison d'une tendance au ralentissement de la demande et à une chute des prix de l'énergie.

Ce tableau général masque néanmoins des disparités entre pays : l'inflation des économies avancées devrait être de 2,5% en 2025 et 2,1% en 2026, celle des économies émergentes de 5,4% en 2025 et 4,5% en 2026. Les droits de douane devraient progressivement se répercuter sur les prix aux Etats-Unis et sur l'inflation du deuxième semestre 2025, inflation qui devrait d'ailleurs rester assez nettement supérieure à l'objectif de 2% jusqu'à la fin de 2026. Ailleurs, ces droits de douane constituent un choc négatif sur la demande et réduisent les pressions inflationnistes.

Dans la zone euro, la dynamique inflationniste devrait être plus modérée (autour de 2%) en partie du fait de l'appréciation des monnaies et de mesures budgétaires ponctuelles

**Tableau 2 : Evolution de l'inflation
(moyenne annuelle, %) – source FMI**

INFLATION	2023	2024	2025	2026
	Observé		Prévisions	
Monde	6,60%	5,60%	4,20%	3,60%
Economies avancées	4,60%	2,60%	2,50%	2,10%
Economies émergentes	8,00%	7,70%	5,40%	4,50%

Source : FMI - Perspectives de l'économie mondiale - mise à jour juillet 2025

Dans ce contexte, les réductions de taux directeurs par les banques centrales seront graduelles et conditionnées : si la désinflation progresse sans dégradation de la demande, des baisses modérées pourraient intervenir en 2025 et 2026.

Enfin, le marché du travail dans les pays de l’OCDE reste solide, mais des signes de ralentissement apparaissent. Le taux de chômage est stable à 4,9 % en juillet 2025, une situation qui se maintient depuis avril 2022. Néanmoins la croissance de l’emploi marque le pas au premier semestre 2025.

B. Au sein de la zone euro, une situation qui s’est améliorée et devrait se stabiliser, mais toujours confrontée à de fortes incertitudes

1. Une croissance qui se renforcerait avec une inflation en baisse et un taux de chômage faible

La Banque Centrale Européenne table sur un renforcement de la croissance économique de la zone euro, celle-ci passant de 0,8% en 2024 à 1,2% en 2025, 1,0% en 2026 et 1,3% en 2027. Si les droits de douane et l’incertitude qui y est associée ont contribué à de fortes fluctuations de l’activité au premier semestre 2025, celle-ci devrait se dissiper au second semestre. Le nouvel accord commercial entre les Etats-Unis et l’Union Européenne suppose certes une augmentation des droits de douane sur les exportations de la zone euro vers les Etats-Unis, mais il a contribué à réduire l’incertitude quant aux politiques commerciales.

Pour les années suivantes, plusieurs facteurs permettraient de soutenir la croissance : la hausse des salaires réels et de l’emploi, les nouvelles dépenses publiques en matière d’infrastructures et de défense (notamment en Allemagne), les conditions de financement moins restrictives, reflétant notamment les décisions récentes de politique monétaire, et enfin un rebond de la demande extérieure en 2027.

Ainsi, du point de vue des dépenses, la consommation privée progresserait nettement sur l’ensemble de l’horizon, apportant la contribution la plus importante à la croissance du PIB en volume. En outre, la consommation publique et l’investissement total progresseraient chaque année de 2025 à 2027, l’investissement privé venant

compenser le fort effet de baisse attendu sur l'investissement de l'expiration des subventions accordées au titre du programme « Next Génération EU »

L'inflation devrait s'établir en moyenne à 2,1% en 2025 et à 1,7% en 2026, avant de se redresser à 1,9% en 2027. La diminution du taux d'inflation en 2026 reflèterait une hausse plus faible de l'IPCH (Indice des prix à la consommation harmonisé) hors énergie et produits alimentaires, en particulier dans les services, ainsi qu'une augmentation plus modeste des prix des produits alimentaires assortie d'une légère baisse des prix de l'énergie. L'accélération de l'inflation en 2027 traduirait les effets haussiers liés au renchérissement de l'énergie découlant des mesures budgétaires associées à la transition climatique, en particulier l'introduction d'un nouveau système d'échange de quotas d'émission (« SEQE-UE 2 »).

Le marché du travail européen devrait continuer de bien résister dans l'ensemble avec une baisse du taux de chômage attendue en 2026 et 2027. Il augmenterait en 2025 et culminerait au deuxième semestre de l'année, mais reculerait ensuite pour atteindre un plancher historique de 6,0% au quatrième trimestre 2027. La croissance de la population active ralentirait sur l'horizon de projection (en partie sous l'effet des évolutions démographiques), ce qui se traduirait également par une diminution du nombre de chômeurs à moyen terme (en raison, dans une certaine mesure, de la baisse du taux de chômage des travailleurs âgés). Au global, le taux de chômage serait ainsi de 6,3% en 2026 et 6,1% en 2027.

Tableau 3 : Evolution du PIB, de l'inflation et du taux de chômage au sein de la zone euro (moyenne annuelle, %)

	2024	2025	2026	2027
		Prévisions		
Croissance PIB en volume	0,8%	1,2%	1,0%	1,3%
IPCH	2,4%	2,1%	1,7%	1,9%
IPCH hors énergie et alimentation	2,8%	2,4%	1,9%	1,8%
Taux de chômage	6,4%	6,4%	6,3%	6,1%

Source : BCE - Projections macroéconomiques pour la zone euro - septembre 2025

2. Des soldes et un endettement public qui repartent légèrement à la hausse

Les indicateurs de déficit public et de dette publique (en % du PIB) ont connu des dégradations importantes après la crise sanitaire de 2020, celle-ci ayant nécessité la mise en place de plans de soutien/relance et autres mesures variées pour venir en aide aux populations et entreprises.

Après avoir atteint -7,1% du PIB pour le déficit public et près de 97% du PIB pour la dette publique en 2020, ces deux ratios se sont améliorés et ont représenté en 2024 -3,1% du PIB pour le premier et 87,4% du PIB pour le second dans la zone euro.

Après une baisse attendue en 2025, le déficit budgétaire de la zone euro devrait repartir à la hausse et atteindre 3,4% du PIB en 2027. Cette évolution serait principalement imputable au paiement d'intérêts, puis à une légère détérioration du solde primaire corrigé du cycle économique (c'est-à-dire le solde structurel, donc net des effets transitoires du cycle et des mesures classées comme temporaires) et de la composante conjoncturelle du solde budgétaire (liée à l'évolution spontanée des dépenses et des recettes en fonction de la conjoncture

économique). La hausse des investissements publics, liée à un accroissement des dépenses en matière de défense et d’infrastructures (notamment en Allemagne) serait par exemple l’un des facteurs de ces tendances.

Le ratio de la dette publique en pourcentage du PIB devrait quant à lui suivre une trajectoire ascendante principalement en raison de déficits primaires continus qui compenseraient largement les écarts favorables entre taux d’intérêt et taux de croissance (à solde public primaire donné, un écart positif entre taux d’intérêt et taux de croissance augmentant le ratio de dette en pourcentage du PIB, la diminution de ces écarts libèrent des marges de manœuvre budgétaires).

La dette publique de la zone euro devrait ainsi atteindre 89,8% du PIB en 2027.

Ces évolutions restent toutefois très incertaines, les plans de dépenses en matière de défense à la suite du sommet de l’OTAN en juin 2025 n’ayant pas encore été définis, tout comme les plans budgétaires concrets des gouvernements de la zone euro pour 2026 et au-delà dans le contexte du cadre budgétaire de l’UE.

Tableau 4 : Evolution du solde public et de la dette publique au sein de la zone euro (moyenne annuelle, % du PIB)

	2024	2025	2026	2027
		Prévisions		
Solde public (% PIB)	-3,1%	-2,9%	-3,2%	-3,4%
Dette publique (% PIB)	87,4%	88,0%	89,1%	89,8%

Source : BCE - Projections macroéconomiques pour la zone euro - septembre 2025

C. Le contexte économique en France : la dangereuse détérioration des comptes publics

1. Un affaiblissement de la croissance en 2025 avant une reprise limitée

La croissance au premier semestre a surpris positivement, portée par la contribution positive des variations de stocks (+1,1% de PIB). Un net rebond des exportations est prévu dès le troisième trimestre, permettant au commerce extérieur de ne plus peser sur la croissance dès 2026 même si l’effet restera mesuré en raison de l’appréciation de l’euro.

La consommation des ménages a au contraire diminué au premier semestre, en partie pour des raisons ponctuelles : repli des achats d’automobiles en début d’année après leur forte hausse fin 2024 (par anticipation de changements du dispositif de bonus-malus) et moindre consommation d’énergie au deuxième trimestre (en raison des températures clémentes). Le taux d’épargne a ainsi atteint 18,9 % au deuxième trimestre, son plus haut niveau depuis la fin des années 1970 (hors période Covid).

La croissance de la demande publique, dont l’investissement, se replierait dès 2025 et en 2026 à l’approche des élections municipales. La consommation et l’investissement des entreprises resteraient freinés durant l’année 2026 par les incertitudes sur la politique budgétaire mais se raffermiraient ensuite. La consommation des ménages repartirait progressivement à la hausse avec une augmentation des salaires en 2026-2027. L’investissement des ménages a déjà entamé sa reprise et celui des entreprises devrait suivre, la moindre incertitude sur les politiques commerciales compensant le regain d’incertitude nationale.

Ainsi la croissance du PIB réel s'établirait à +0,7 % en 2025 (selon l'INSEE) et repartirait doucement à la hausse ensuite avec +0,9 % en 2026 et +1,1% en 2027, dans l'hypothèse où l'incertitude diminuerait.

Tableau 5 : Evolution du PIB (moyenne annuelle, %)

Taux de croissance	2024	2025	2026	2027
Croissance du PIB réel	1,1	0,7	0,9	1,1
Déflateur du PIB	2,1	1,4	1,4	1,4

Sources : BdF - Projections macroéconomiques intermédiaires - Septembre 2025

2. Une forte désinflation en 2025 avant une hausse mesurée vers les 2 %

En 2025, l'inflation totale devrait nettement reculer pour s'établir à 1,0 % en moyenne annuelle, après 2,3 % en 2024, il s'agit de la plus faible inflation depuis 2020. Ce reflux s'expliquerait principalement par la diminution des tarifs de l'électricité (qui devrait s'établir à - 7% en 2025) et de ceux des télécommunications (sous l'effet de la forte concurrence dans le secteur). L'appréciation de l'euro entraine aussi une baisse des prix des produits manufacturés. Ainsi les services resteraient la principale contribution à l'inflation atteignant +2,8 % en décembre 2025. L'inflation sous-jacente (inflation calculée hors prix de l'énergie et des produits alimentaires) serait donc supérieure à l'inflation totale à partir de 2025, autour des 1,7 % après 2,3 % en 2024.

Une hausse de l'inflation est à prévoir même si la contribution des services resterait globalement inchangée sur la période. En 2026, une remontée modérée de l'inflation totale est attendue, à 1,3% en moyenne annuelle, portée par la hausse de la contribution de l'alimentation et une contribution de l'énergie moins négative. Néanmoins, l'appréciation du taux de change continuerait à freiner les prix des biens manufacturés. L'inflation poursuivrait sa remontée en 2027 pour atteindre 1,8%, et se rapprocherait ainsi de l'objectif européen optimal des 2 %. Elle serait à nouveau accrue cette année-là par les prix de l'énergie avec l'introduction du second marché du carbone européen (SEQE-UE 2), même si l'effet des nouveaux quotas d'émissions demeure très incertain compte tenu des mesures compensatoires qui pourraient être mises en œuvre. L'inflation sous-jacente se stabiliserait à 1,6% en 2026 et 2027, restant ainsi plus faible que l'inflation d'ensemble.

Tableau 6 : Taux d'inflation en France (moyenne annuelle, %)

	2024	2025	2026	2027
		Prévisions		
IPCH (inflation totale)	2,3	1	1,3	1,8
IPCH hors énergie et alimentation (inflation sous-jacente)	2,3	1,7	1,6	1,6

Source : BdF - Projections macroéconomiques intermédiaires - Septembre 2025

3. Une dynamique des salaires et un marché du travail qui résiste malgré un contexte instable

Le marché du travail connaît un ralentissement en 2025 avec une perte estimée de 34 000 emplois salariés sur l'ensemble de l'année, en grande partie à cause de la baisse des recrutements en alternance, conséquence de la diminution des aides publiques.

Le taux de chômage augmenterait finalement très légèrement en 2025 avec +0,3 % pour atteindre les 7,5% voire 7,6% alors que le marché du travail compte 140 000 actifs supplémentaires, principalement sous l'effet de la réforme des retraites.

L'augmentation transitoire du taux de chômage s'étale jusqu'en 2026 où le taux se maintient à 7,6 % avant de reprendre une légère baisse en 2027 pour atteindre les 7,4 %.

En raison d'une projection d'inflation en baisse, en dessous des 1 %, et d'un rattrapage des pertes de productivité, le salaire moyen par tête augmenterait davantage que les prix depuis le deuxième trimestre 2024. En 2025, l'évolution nominale des salaires serait de + 2,1 %, contre +2,6 % en 2024. Mais la baisse de l'inflation serait plus importante avec + 0,8 % d'augmentation des prix en 2025, soit une croissance réelle des salaires de 1%. En cumul sur 2024 et 2025, les salaires réels auraient ainsi regagné environ les trois quarts des pertes subies en 2022 et 2023 (+1,8 % de regain en 2024-2025, après -2,4 % de perte en 2022-2023). Cette dynamique devrait se maintenir tout en se réduisant avec une inflation de moins en moins inférieure à la croissance nominale des salaires les années suivantes.

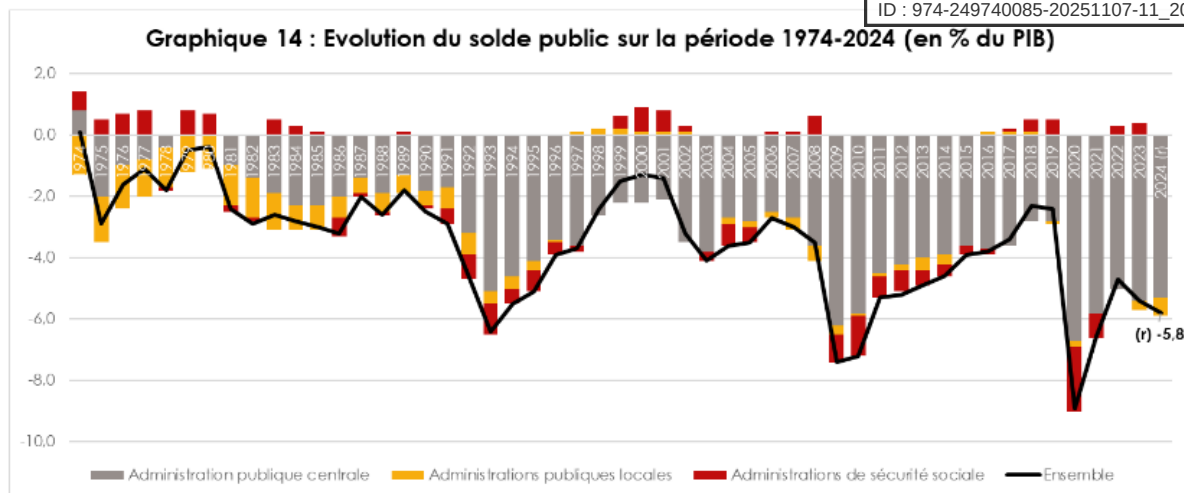
Graphique 13 : Taux de chômage



4. Des comptes publics qui se dégradent toujours plus

4.1 Un déficit public fort mais en léger recul

La France connaît un déficit chronique depuis plus de 50 ans. Il pèse sur les finances publiques française bien plus que chez ses voisins puisque sur la période 2000-2024, la dette publique augmente de 53 points de PIB en France, de 27 points en Italie, 44 points en Espagne et de 5 points en Allemagne. La France n'a tout simplement pas connu d'excédent budgétaire depuis 1974



Plus récemment, après une année 2023 mauvaise, le déficit public s'est nettement dégradé en 2024, d'environ 20 Md€, pour atteindre 170 Md€, soit près de 6 points de PIB. L'aspect préoccupant de ce déficit en hausse est l'absence de crise pour le justifier. Alors que la France n'a pas été en récession, alors que sa croissance économique n'a pas connu d'accident majeur, alors que les cicatrices des années 2020-2022 se sont résorbées et que la baisse des dépenses de crise devait amener une diminution de sa dépense publique, alors que tous ses grands partenaires européens parvenaient à réduire leurs déficits et la dette héritée des années covid, la France, quasiment seule en Europe, a encore dégradé ses finances publiques.

Le déficit de la France de 5,8% du PIB en 2024 est bien supérieur à la moyenne de la zone euro, qui est de 3,1%.

Le gouvernement table sur un déficit public de -5,4% en 2025, soit 0,3% de moins que ce qui était prévu dans le plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT) de la France pour 2025-2029. Ce dernier présente une trajectoire budgétaire qui respecte les exigences des nouvelles règles budgétaires européennes ainsi que des réformes et investissements sur la durée, justifiant un allongement de la période d'ajustement budgétaire de quatre à sept ans.

L'objectif affiché par les différents gouvernements est d'atteindre en 2029-2030, un déficit de 3% et ainsi retrouver les exigences européennes. Pour le budget 2026, l'objectif fixé est de ramener le déficit à 4,6% du PIB. L'effort nécessaire pour 2026 était évalué à 44 milliards d'euros par le gouvernement Bayrou.

Les collectivités locales étaient appelées à fournir un effort supplémentaire en 2026 de 5,3 milliards obtenus via une maîtrise des recettes de fonctionnement (cf. 1.4). Le mécanisme de lissage des recettes fiscales serait reconduit, tout en apportant un soutien aux collectivités fragiles.

Dans les années suivantes l'effort devrait être maintenu pour permettre un retour sous la barre des 3% en 2029. De nombreuses simulations remettent en cause la soutenabilité de l'objectif, voire l'objectif lui-même. L'idée étant que la trajectoire la plus probable voire la plus bénéfique afin d'éviter un trop fort impact de l'effort budgétaire sur l'économie du pays serait d'étaler

l'objectif dans un horizon plus long. Par exemple, l'OFCE propose un objectif de 3 % d'ici 2030 et 2035 pour protéger l'activité nationale et la croissance.

Tableau 7 : Déficit public de la France (en % du PIB)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Administration publique centrale	-5,8	-5,0	-5,4	-5,3	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques locales	0,0	0,0	-0,3	-0,6	-	-	-	-	-	-
Administrations de sécurité sociale	-0,8	0,3	0,4	0,0	-	-	-	-	-	-
Solde public (obj. PSMT : -3% en 2030)	-6,6	-4,7	-5,4	-5,8	-5,7*	-5,1	-4,6	-3,9	-3,3	-3
Solde public (Simulation OFCE)	-6,6	-4,7	-5,4	-5,8	-5,7*	-5,2	-4,9	-4,5	-4,1	-3,7

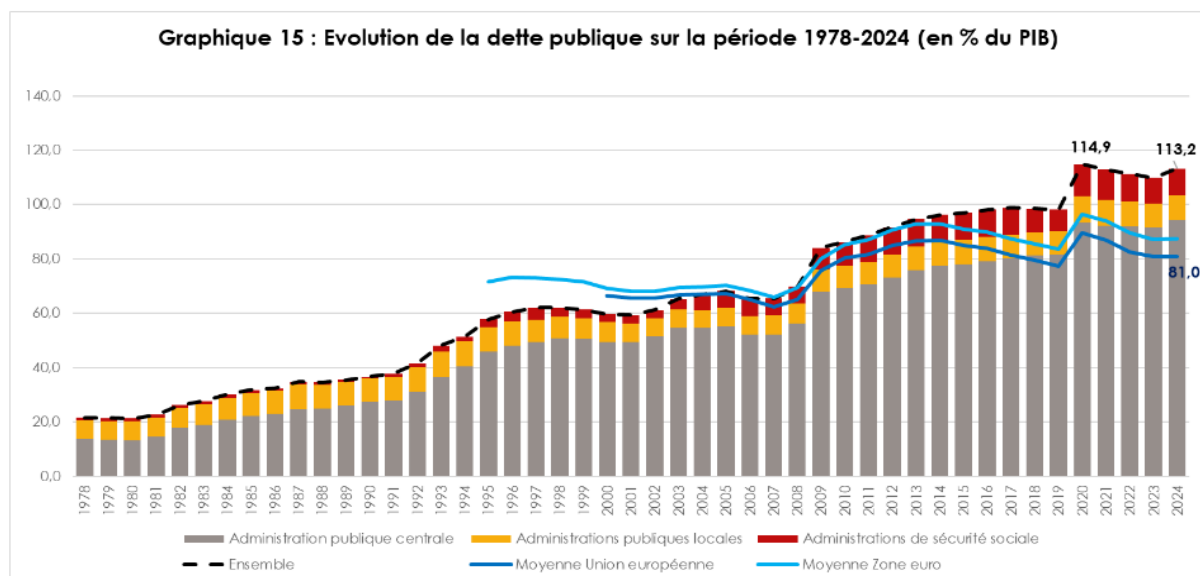
* la dernière estimation du gouvernement est -5,4% de déficit en 2025

Sources : INSEE – Dépenses et recettes publiques – Août 2025

OFCE - Quelles trajectoires pour les finances publiques de la France - juillet 2025

4.2 La 3^e dette publique la plus élevée d'Europe

Après avoir baissé de 5 points de PIB entre 2020 et 2023, malgré des soldes publics particulièrement creusés entre 2021 et 2023 (-5,6 points de PIB en moyenne), le ratio de la dette publique a repris sa progression à la hausse depuis 2024 (113% du PIB). Ainsi, La dette publique française atteindra 116,2 % du PIB en 2025, avec une charge d'intérêts de plus de 66 milliards d'euros, désormais supérieure au budget de l'Éducation nationale. Nos voisins européens ont globalement connu un mouvement de désendettement continu. Ainsi, l'écart entre le ratio de dette de la France et de la moyenne de la zone euro a continué de progresser entre 2020 et aujourd'hui. La France est désormais le troisième pays le plus endetté de la zone euro derrière la Grèce et l'Italie.



Selon les différentes prévisions ou planifications, le ratio de la dette du pays continuerait à croître et devrait dépasser les 120% du produit intérieur brut à l’horizon 2027. Néanmoins, les simulations divergent sur le pic de dette que devrait connaître la France. Il oscillerait entre 121,7 % et plus de 123 %, entre 2028 et 2031.

Tableau 8 : Dette publique de la France (en % du PIB)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Administration publique centrale	92,1	92,0	91,6	94,4	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques locales	9,7	9,2	8,8	9,0	-	-	-	-	-	-
Administrations de sécurité sociale	11,0	10,2	9,4	9,8	-	-	-	-	-	-
Solde public (obj. PSMT : -3% en 2030)	112,8	111,4	109,8	113,2	116,7*	118,9	120,4	121,4	121,7	120,9
Solde public (Simulation OFCE)	112,8	111,4	109,8	113,2	116,6*	118,8	120,5	121,8	122,6	123,1

* la dernière estimation du gouvernement est un ratio de d'endettement de 116,2% du PIB en 2025
Sources : INSEE – Dépenses et recettes publiques – Aout 2025
OFCE - Quelles trajectoires pour les finances publiques de la France - juillet 2025

II. Les principales mesures du PLF 2026 intéressant les collectivités locales.

Le PLF 2026 n’a toujours pas été publié à ce jour (début octobre 2025) mais il devrait être présenté rapidement afin de laisser les 70 jours minimums au travail parlementaire avant le début de l’année d’application du projet.

Le nouveau Gouvernement Lecornu a fixé une cible d’économies à 32 Md€, bien en deçà des 44 Md€ annoncés par l’ancien gouvernement Bayrou.

Pour mémoire, la contribution des collectivités à l’effort de réduction du déficit public issu du « plan Bayrou » s’élevait à 5,3 Mds€.

Les mesures du PLF seront annoncées prochainement et celles-ci fixeront le cadre d’intervention des collectivités au redressement des comptes publics.

SECTION 2 – L'ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE ET LES HYPOTHESES RETENUES

Préambule

Une analyse financière des 5 budgets de la CASUD sur la période « 2024-2028 » est présentée à partir des indicateurs de gestion appelés « Epargne Brute » et « Epargne Nette ». Cette méthode d'analyse permet :

- De mieux appréhender la structure financière de chaque budget ;
- De mesurer leurs enjeux financiers et budgétaires ;
- Et d'apprécier le niveau d'effort budgétaire consacré à l'autofinancement des projets d'investissement.

Au stade du présent rapport, les chiffres communiqués au titre des dépenses et des recettes réalisées en 2025 sont encore provisoires et de même, les prévisions 2026 devront être ajustées en fonction des mesures budgétaires qui seront adoptées par le gouvernement.

Au niveau de l'Etat, si le besoin de financement pour préparer son prochain budget semble converger vers un montant proche de 40 milliards d'euros, la méthode envisagée pour atteindre la cible demeure encore floue à ce jour. Les arbitrages politiques à venir sur le plan national d'actions budgétaires à engager sur les années 2026 et suivantes vont être décisifs pour le pays et conditionneront la mise en œuvre ou non de mesures de rétorsion par la commission européenne pour non-respect du pacte de stabilité et de croissance (P.S.T.) fixé par l'union européenne. En tout état de cause, le chemin à prendre pour atteindre l'objectif de 40 milliards d'euros sera parsemé d'embûches et d'ores et déjà, il est acquis que des efforts financiers seront demandés aux français soit directement à travers l'impôt ou soit indirectement par la diminution des ressources attribuées aux collectivités locales.

Du côté des établissements publics intercommunaux, les perspectives d'évolution des dotations ou compensations versées par l'Etat sont encore incertaines et par mesure de prudence, le scénario prospectif proposé, à ce stade des orientations budgétaires, retient plutôt en 2026, le gel des principales dotations attribuées par l'Etat, puis à compter de 2027, la revalorisation des dotations en fonction d'une croissance du produit intérieur brut de l'ordre de 2 %.

Enfin, les projets d'investissement à mener sur la période 2026-2028 sont encore évolutifs et dépendront à la fois des besoins futurs d'aménagement des communes membres et des capacités de la CASUD à mobiliser les partenaires institutionnels pour financer les opérations.

I. Le Budget Principal

A. Les indicateurs financiers (section de fonctionnement)

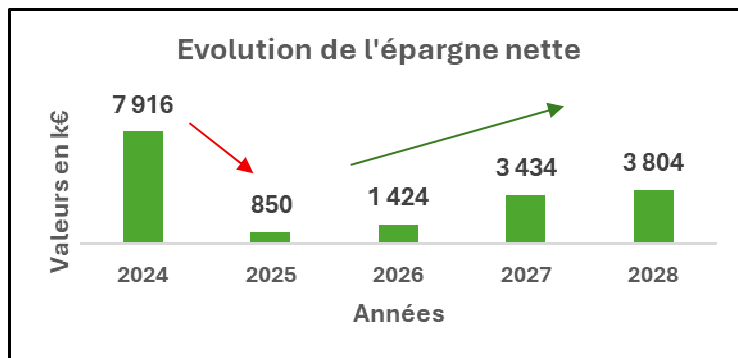
1. Evolution des épargnes de gestion

Les épargnes de gestion expriment la capacité du budget à dégager des marges d'autofinancement des investissements. Elles correspondent ainsi à la différence entre d'un côté, les ressources courantes de fonctionnement et de l'autre côté, les dépenses courantes de fonctionnement et le remboursement des échéances bancaires. Les

hypothèses retenues pour l'évaluation des recettes et des dépenses provisionnelles sur la période 2026-2028 sont les suivantes :

- ☐ Gel de la fiscalité locale appliquée sur les ménages et les entreprises (taxes foncières sur le bâti et le non bâti, taxe enlèvement des ordures ménagères, contribution foncière des entreprises, taxe GEMAPI, ...)
- ☐ Gel de la tarification des services publics (fourrière, ...)
- ☐ Périmètre d'intervention de la CASUD inchangé
- ☐ Programme d'investissement 2026-2028 provisoire et évolutif en fonction des besoins politiques et des modes de financement retenus
- ☐ Recours prévisionnel à la dette bancaire

PRINCIPAL (Valeurs en K€)	2024	2025		2026	2027	2028
	c.f.u	Budget	c.f.u. projet	Projet	Projet	Projet
A. Recettes Réelles de Fonctionnement	62 591	62 670	62 909	64 211	66 579	67 867
<i>Evolution en %</i>	<i>3%</i>		<i>1%</i>	<i>2%</i>	<i>4%</i>	<i>2%</i>
Produits de services	5 000	5 000	4 968	4 961	4 966	4 976
Impôts et taxes	45 311	46 223	46 331	47 344	48 521	49 800
Dotations et participations	11 645	11 026	11 139	11 590	11 381	11 380
Autres recettes	635	421	471	316	1 711	1 711
B. Dépenses Réelles de Fonctionnement	53 428	61 209	60 789	61 392	61 551	62 261
<i>Evolution en %</i>	<i>4%</i>		<i>14%</i>	<i>1%</i>	<i>0%</i>	<i>1%</i>
Charges à caractère général	16 742	18 593	18 593	18 242	18 897	19 197
<i>Dont collecte déchets</i>	<i>13 500</i>	<i>13 700</i>	<i>13 700</i>	<i>14 000</i>	<i>14 600</i>	<i>14 900</i>
<i>Dont fonctionnement OTI</i>	<i>987</i>	<i>1 736</i>	<i>1 736</i>	<i>1 464</i>	<i>1 519</i>	<i>1 519</i>
<i>Dont errance animale</i>	<i>270</i>	<i>480</i>	<i>480</i>	<i>475</i>	<i>475</i>	<i>475</i>
<i>Dont GEMAPI</i>	<i>265</i>	<i>400</i>	<i>400</i>	<i>400</i>	<i>400</i>	<i>400</i>
<i>Dont autres</i>	<i>1 721</i>	<i>2 277</i>	<i>2 277</i>	<i>1 903</i>	<i>1 903</i>	<i>1 903</i>
Charges de personnel	12 415	13 400	13 400	13 666	14 090	14 370
Atténuation de produits	2 001	1 972	1 952	1 952	1 952	1 952
Contributions et participations diverses	21 246	25 739	25 739	26 263	25 008	24 814
<i>Dont Budget Transport</i>	<i>10 920</i>	<i>12 500</i>	<i>12 500</i>	<i>13 000</i>	<i>12 000</i>	<i>12 200</i>
<i>Dont Budget SPAC</i>	<i>0</i>	<i>400</i>	<i>400</i>	<i>400</i>	<i>400</i>	<i>0</i>
<i>Dont Syndicat ILEVA</i>	<i>8 528</i>	<i>10 592</i>	<i>10 592</i>	<i>10 595</i>	<i>10 601</i>	<i>10 607</i>
<i>Dont syndicat Pierrefonds</i>	<i>815</i>	<i>941</i>	<i>941</i>	<i>941</i>	<i>941</i>	<i>941</i>
<i>Dont autres</i>	<i>983</i>	<i>1 306</i>	<i>1 306</i>	<i>1 326</i>	<i>1 066</i>	<i>1 066</i>
Intérêts de la dette	280	264	264	469	803	1 129
Autres dépenses	744	841	841	800	800	800
EPARGNE BRUTE (A-B)	9 163	1 861	2 120	2 819	5 028	5 606
(-) Remboursement emprunt	1 247	1 270	1 270	1 395	1 594	1 801
EPARGNE NETTE	7 916	591	850	1 424	3 434	3 804



Fort repli de l'épargne nette attendu en 2025 puis une amélioration progressive projetée sur la période 2026-2028 sous l'effet de la maîtrise des dépenses.

L'année 2025 devrait s'achever avec une épargne nette inférieure à 1 M€ contre 8 M€ en 2024. Cette dégradation, annoncée dès le vote du Budget Primitif 2025, s'explique par la stagnation des ressources financières et par l'augmentation du coût d'exploitation des principales compétences (tourisme, déchets, transport, insertion/économie).

Les premières tendances observées à ce jour plaident en faveur d'un retour à meilleure fortune au cours des trois prochaines années sous l'effet de la bonne tenue des recettes fiscales malgré le gel des dotations financières versées par l'Etat et de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

2. Commentaires

a) Recettes : Le dynamisme fiscal du territoire préservé (près de 75 % des recettes)

Il est présenté ci-dessous une évolution de ces recettes fiscales entre 2024 et 2028 :

En k€	c.f.u. 2024	Provisoire 2025	Projet 2026	Projet 2027	Projet 2028
Impôts et taxes	45 311	46 331	47 344	48 521	49 800
<i>Variation en %</i>	3%	2%	2%	2%	3%
<i>Quote-part RRF</i>	72%	74%	74%	73%	73%
TEOM	21 536	22 375	23 046	23 738	24 450
Impôts directs locaux	8 245	8 478	8 772	9 048	9 319
TVA - compensation TFPB et TH	7 229	7 248	7 250	7 395	7 580
TVA- CVAE cot° puis compensat°. (2023)	2 078	2 092	2 100	2 142	2 196
Taxe GEMAPI	1 501	1 500	1 500	1 500	1 500
Taxe sur les surfaces commerciales	919	892	900	900	900
Taxe de séjour (depuis 2019)	385	320	320	320	320
Imposition. Forfaitaire ent réseaux	514	523	525	528	530
Etat - Fonds de péréquation	1 813	1 853	1 880	1 900	1 925
Fiscalité reversée "att compensation"	931	900	900	900	900
<i>Entre Deux</i>	338	334	334	334	334
<i>Tampon</i>	593	566	566	566	566
Autres contributions directes	161	150	150	150	180

La part des « impôts et taxes » par rapport aux recettes totales de fonctionnement se stabiliserait autour de 73 à 74% au cours des prochaines années, permettant ainsi à la CASUD de préserver son autonomie de gestion.

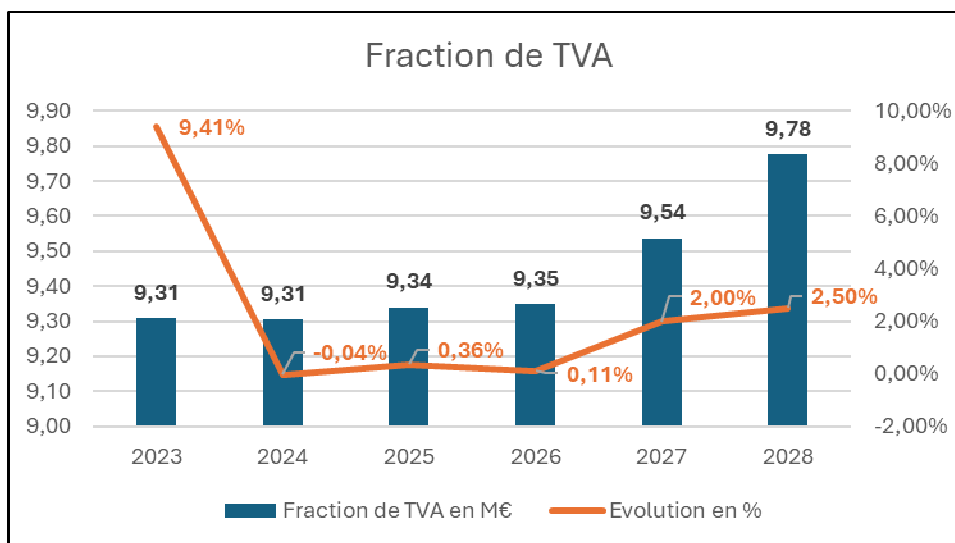
Par ailleurs, la dynamique annuelle de progression des recettes fiscales des impôts locaux (TEOM, TFB, THRS, CFE des entreprises), observée au cours de ces dernières années, se poursuivrait en raison de l'augmentation attendue sur le territoire intercommunal du nombre de logements d'habitation et du nombre d'entreprises dans les nouvelles zones d'activités économiques.

Toutefois, les réformes successives (suppression de la TH puis de la CVAE des entreprises) ont fortement fragilisé cette autonomie de gestion car elles ont permis à l'Etat d'instituer des mesures d'encadrement des budgets des collectivités.

En effet, les suppressions de taxes locales ont été compensées financièrement par l'Etat par des allocations (fraction de TVA comptabilisée dans les « impôts et taxes ») dont les montants évoluent désormais au gré des arbitrages du gouvernement pour élaborer le budget national.

Ainsi, il est fort probable que les collectivités locales participent à nouveau au redressement des comptes publics de l'Etat comme il avait été envisagé par l'ex gouvernement Bayrou. Le démarrage des discussions parlementaires autour du projet de loi de finances 2026 ne donne pour l'instant aucune direction claire sur la trajectoire future des allocations compensatrices (fraction de TVA) à partir de 2026. Par mesure de prudence, il est retenu dans le scénario prospectif 2026-2028 un quasi-gel du transfert financier en 2026 pour la troisième année consécutive (2024, 2025 et 2026) puis une reprise à partir de 2027 (+2 à 2,5 %).

Il est indiqué dans le graphique ci-dessous la trajectoire anticipée de ces allocations financières.



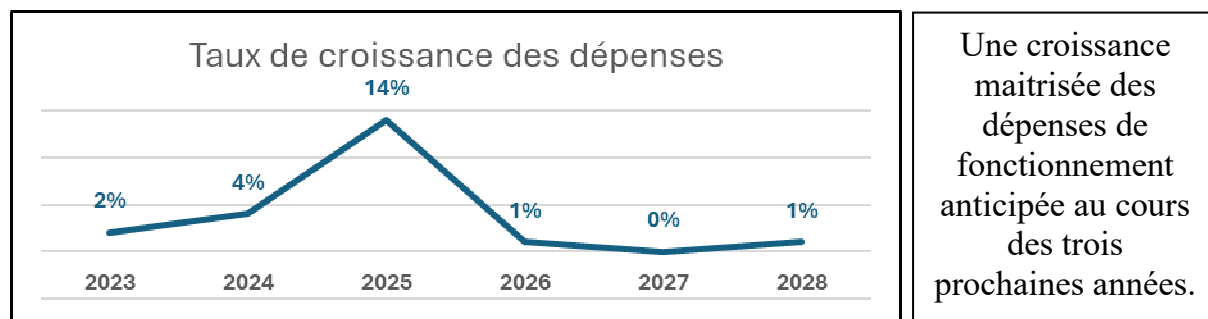
Il est noté que le gel depuis 2024 du versement par l'Etat des allocations compensatrices (fraction de TVA), mises en œuvre à la suite de la suppression de taxes locales (TH et CVAE), conduit à un manque à gagner pour la CASUD de l'ordre de 1 million d'euros en 2026. En effet, en gelant les compensations financières depuis 2024 (soit trois ans), l'Etat fait perdre à la CASUD le bénéfice de la dynamique des recettes fiscales locales supprimées, lesquelles rapportaient par le passé en moyenne entre 3 et 4 % de recettes supplémentaires par an.

La substitution par l'Etat de ces recettes fiscales locales dynamiques par des allocations financières, dont les montants fluctuent au gré des politiques publiques

nationales, n'apporte que de l'instabilité budgétaire dans une période charnière pour la CASUD, qui doit bâtir son projet de territoire pour la période 2026-2032.

En termes de perspectives financières à l'horizon 2028 et malgré les contraintes budgétaires imposées par l'Etat (participation au redressement des comptes publics), les recettes réelles de fonctionnement du budget principal évolueraient favorablement d'au moins 2 % en 2026 puis de 4 % en 2027 avec l'inscription de nouvelles recettes économiques provenant de la location de biens immobiliers situés dans les nouvelles zones d'activités économiques (environ 1,5 millions d'euros de recettes nouvelles par an). Ces nouvelles recettes sont comptabilisées dans les « autres recettes » de fonctionnement du tableau de suivi des indicateurs financiers de la CASUD. De plus, le scénario prospectif proposé contient également les opérations de cessions de terrains prévues dans les zones d'activités économiques qui interviendront au cours des années 2027 et 2028 (voir « cessions d'actifs » dans le tableau de financement des investissements (voir B.)

b) Dépenses : Des dépenses de fonctionnement encadrées à compter de 2026



Les dépenses de fonctionnement se stabiliseraient dans les années à venir malgré un contexte économique encore convalescent et une situation nationale déficitaire des comptes publics. Dans ce contexte, les principales compétences de la CASUD seront préservées voire consolidées (b.1), la gestion du personnel sera au centre des attentions (b.2), et enfin, une attention particulière sera apportée à l'évolution des dépenses de fonctionnement des services pour respecter la trajectoire budgétaire fixée (b.3).

b.1- Les principales compétences préservées voire consolidées.

- Une évolution prévisionnelle limitée du coût des **déchets (+1 à 2%)**.

	cfu 2023	cfu 2024	Provisoire 2025	Projet 2026	Projet 2027	Projet 2028
Gestion des déchets (en k€)	20 913	22 028	24 292	24 595	25 201	25 507
<i>Evolution en valeurs (k€)</i>	-524	1 115	2 264	304	606	306
<i>Evolution en %</i>	-2%	5%	10%	1%	2%	1%
Gestion de la collecte	12 155	13 500	13 700	14 000	14 600	14 900
Gestion du traitement	8 758	8 528	10 592	10 595	10 601	10 607
Quote-part DRF	41%	41%	40%	40%	41%	41%
Taux de couverture par la TEOM et RSOM	105%	105%	99%	100%	101%	102%

Le coût prévisionnel de la gestion des déchets, représentant en moyenne 41 % des dépenses réelles de fonctionnement, évoluerait en fonction du taux anticipé de l'inflation (+ 1 à 2%) et passerait en montant de 24,2 à 25,5 millions d'euros entre 2025 et 2028.

L'orientation stratégique de la CASUD de confier la gestion de la collecte des déchets sur l'ensemble du territoire intercommunal à un seul opérateur, à savoir la SPL SUDEC, permet d'encadrer économiquement et budgétairement l'exercice de cette compétence en vue de payer le juste prix au cours des prochaines années.

De plus, les process en matière de collecte ont été harmonisés pour améliorer la qualité du service rendu à la population et les contrôles exercés sur la société ont été renforcés tant sur plan technique, juridique et financier.

Par ailleurs, à la vue des dernières informations disponibles d'ILEVA à propos de ses perspectives financières 2025-2030 dans le domaine du traitement des déchets et de son délai de mise en service de l'Unité de Valorisation Energétique (prévue vers fin 2026), la contribution financière des membres par EPCI pourrait se présenter à compter de 2026 de la manière suivante :

	2 024	2 025	2026	2027	2028
Participations EPCI	38 220 232	43 240 452	43 263 603	43 286 597	43 310 511
dont TCO	15 644 713	16 788 981	16 799 257	16 808 186	16 817 471
	40,93%	38,83%	38,83%	38,83%	38,83%
dont CIVIS	14 047 097	15 859 806	15 869 090	15 877 524	15 886 295
	36,75%	36,68%	36,68%	36,68%	36,68%
dont CASUD	8 528 422	10 591 665	10 595 256	10 600 888	10 606 744
	22,31%	24,49%	24,49%	24,49%	24,49%

Après avoir fortement progressé en 2025, la contribution financière de la CASUD se stabiliserait à partir de 2026 sous l'effet de la mise en exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique et de la vente à EDF de l'électricité produite.

En revanche, les discussions avec les dirigeants d'ILEVA autour de l'adaptation des critères de répartition entre les EPCI se poursuivent et il n'est pas encore acquis au moment de la rédaction des orientations budgétaires que la demande d'ajustement de la CASUD puisse se traduire positivement dans les comptes 2026. En tout état de cause, cette thématique sera à nouveau abordée lors des prochaines réunions de travail avec ILEVA autour de la préparation de leur budget 2026.

Il est rappelé que la modification des critères de répartition serait susceptible de réduire la participation de la CASUD.

Enfin, les recettes tirées de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la redevance spéciale sur les ordures ménagères (RSOM) couvriraient à nouveau les dépenses liées à la gestion de la collecte et du traitement des déchets dès 2026.

- Les coûts de gestion du **transport des personnes** encadrés

	cfu 2023	cfu 2024	Provisoire 2025	Projet 2026	Projet 2027	Projet 2028
Gestion des transports (en k€)	9 200	10 920	12 500	13 000	12 000	12 200
<i>Evolution en valeurs (k€)</i>	1 700	1 720	1 580	500	-1 000	200
<i>Evolution en %</i>	23%	19%	14%	4%	-8%	2%
Participation au budget annexe	9 200	10 920	12 500	13 000	12 000	12 200
Quote-part DRF	18%	20%	21%	21%	20%	20%

Les activités de transports de personnes sont retracées dans le Budget Annexe de Transports, qui est équilibré grâce à l'attribution d'une subvention versée par le

Budget Principal. Celle-ci, représentant désormais plus de 20% des dépenses totales de fonctionnement, passerait à 13 millions d'euros en 2026 puis diminuerait à 12 millions d'euros en 2027.

L'exigence d'ajustement de la subvention d'équilibre en 2026 (+0,5 M€) s'explique par la volonté légitime de la CASUD de développer sur son territoire un réseau de transport collectif ambitieux pour couvrir l'ensemble du territoire (maintien voire expansion des lignes de transport), respectueux de l'environnement en favorisant l'utilisation du transport en commun (gratuité le week-end) et enfin, accessible à tous par la modernisation de la flotte de bus (renouvellement de 94 bus).

Une baisse de la participation financière de l'ordre de 1 million d'euros est ensuite attendue à partir de 2027 en lien avec les nouvelles modalités économiques déclinées dans le nouveau contrat de délégation de service public du transport urbain appliqué depuis avril dernier.

- Le plan triennal de soutien du budget de **l'assainissement collectif**

Les activités liées à l'assainissement collectif sur le territoire intercommunal sont retracées dans le Budget Annexe de l'Assainissement Collectif, lequel doit ensuite s'équilibrer avec ses propres recettes d'exploitation conformément à la réglementation.

Toutefois, les recettes d'exploitation actuelles tirées des redevances à percevoir auprès des usagers du service (environ 1 M€) ne couvrant plus le remboursement de la charge annuelle de la dette (capital et intérêts d'un montant de 1,2 M€), le conseil communautaire du 4 avril 2025 (affaire n°06-20250404) a dérogé exceptionnellement à ce principe d'équilibre en adoptant le principe de versement d'une subvention annuelle de 400 000 euros sur la période 2025-2027 du budget principal vers le budget annexe de l'assainissement collectif (voir tableau ci-après).

	cfu 2024	cfu 2025	2026	2027	2028
Gestion de l'assainissement collect. (k€)	0	400	400	400	0
<i>Evolution en valeurs (k€)</i>		400	0	0	-400
<i>Evolution en %</i>		100%	0%	0%	-100%
Subvention au Budget Annexe S.P.A.C.	0	400	400	400	0
Quote-part DRF	0%	0,7 %	0,7 %	0,6 %	0%

Au terme de cette période triennale, le budget annexe devrait être en mesure d'assumer ses dépenses avec ses propres recettes d'exploitation.

- Le **tourisme** soutenu sur le territoire

La SPL Office de Tourisme Intercommunale du Sud (O.T.I.), titulaire d'un contrat de prestations de services depuis le 1^{er} juin 2024 jusqu'au 31 décembre 2028, exerce les missions suivantes :

- Gestion de l'office de tourisme,
- Exploitation des quatre bureaux d'informations touristiques,
- Gestion et suivi de l'installation de la signalétique touristique,
- Entretien des toilettes touristiques.

Les dépenses afférentes à cette compétence tourisme évolueront dans les années à venir dans les proportions suivantes :

	cfu 2024	cfu 2025	2026	2027	2028
Gestion du tourisme (k€)	987	1 736	1 464	1 519	1 519
<i>Evolution en valeurs (k€)</i>		749	- 272	55	0
<i>Evolution en %</i>		76%	-16%	4%	0%
Prestations de services O.T.I..	987	1 736	1 464	1 519	1 519
Quote-part DRF	2%	2%	2%	2%	3%

- **L'errance animale**, un enjeu de société

L'errance animale n'est pas seulement une question de bien-être animal, c'est un véritable enjeu de société.

Derrière chaque animal errant, il y a souvent une histoire d'abandon, de manque de sensibilisation, ou d'insuffisance des moyens de prévention. Ces situations engendrent des conséquences multiples : souffrance animale, risques sanitaires, insécurité routière, nuisance nocturne, dangerosité pour les éleveurs d'animaux, ... mais aussi un coût important pour les collectivités.

Face à cela, l'action doit être à la fois humaine et structurée. Elle passe par la stérilisation, l'identification, la sensibilisation du public et le soutien aux associations et refuges qui œuvrent chaque jour sur le terrain.

Les moyens déployés par la CASUD tourneront autour des dispositifs suivants :

	Provisoire 2025	Projet 2026	Projet 2027	Projet 2028
Errance animale (en k€)	480	475	475	475
<i>Evolution en valeurs (k€)</i>				
<i>Evolution en %</i>		0%	0%	0%
Exploitation fourrière (hors personnel)	206	160	160	160
Stérilisation et autres	250	170	170	170
Refuge	24	145	145	145
Quote-part DRF	0,8 %	0,8 %	0,8 %	0,8 %

b.2- La gestion du personnel maîtrisée

	cfu 2024	cfu 2025	2026	2027	2028
Charges de personnel (en k€)	12 415	13 400	13 666	14 090	14 370
<i>Evolution en valeurs (k€)</i>		985	266	424	280
<i>Evolution en %</i>		8%	2%	3%	2%
Dépenses de personnel	12 415	13 400	13 666	14 090	14 370
Quote-part DRF	23%	22%	22%	23%	23%

Les charges de personnel (22% des dépenses de fonctionnement en 2025) se renforcent en 2025 pour financer :

- La création d'une équipe pour exploiter en régie la fourrière ; la priorité a été donnée au bien-être animal et à la lutte contre l'errance animale ;
- Les obligations d'avancement de carrière des agents ;

- Le nouveau dispositif d'avancement de carrière en faveur du personnel non titulaire ;
- La mise en œuvre du dispositif social d'accompagnement des agents pour la protection complémentaire de prévoyance ;
- Le relèvement de 4 points du taux de cotisations sociales patronales de la CNRACL.

Dans ce contexte budgétaire exigeant, l'ambition pour les années futures est de continuer à faire progresser les équipes, sans renoncer à la qualité du service public ni au bien-être des agents.

La montée en compétence est ainsi une nécessité. Elle permet à chacun de mieux comprendre les enjeux de son métier, de s'adapter à la fois aux évolutions technologiques avec le déploiement de l'intelligence artificielle et aux évolutions réglementaires avec la mise en jeu de la responsabilité financière du gestionnaire public, et de trouver un véritable sens à son action quotidienne.

Des crédits spécifiques seront fléchés en faveur de la formation pour tendre vers plus d'efficacité et de motivation durable.

Mais la compétence ne peut s'épanouir que dans un environnement de travail sain et stimulant. L'amélioration des conditions de travail, même dans un cadre budgétaire contraint, passera par des leviers concrets : une meilleure organisation, l'écoute des besoins, la reconnaissance du travail accompli, et la valorisation des initiatives.

Pour relever les défis d'aujourd'hui et préparer ceux de demain, les priorités seront portées en faveur de :

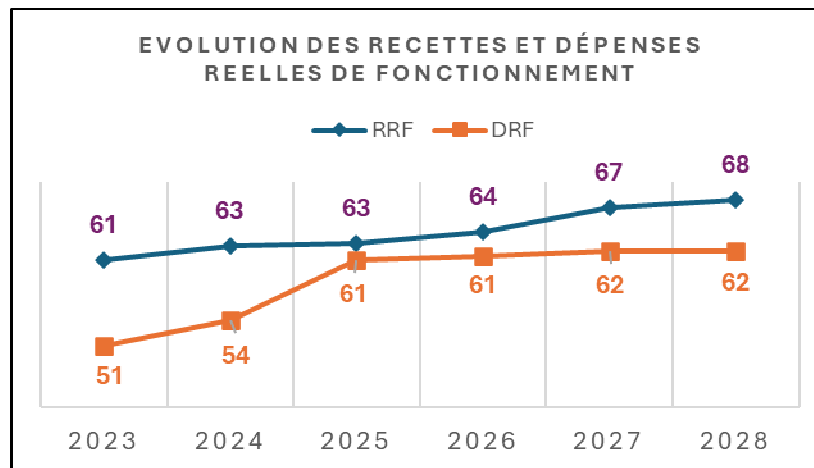
- L'intelligence collective,
- La mutualisation des ressources,
- Le renforcement de la coopération entre services,
- L'encouragement des pratiques innovantes. Ce sont souvent « les idées du terrain qui permettent les plus belles avancées, à coût maîtrisé ».

b.3- Les autres dépenses de fonctionnement

L'évolution des autres dépenses de fonctionnement serait à mettre en corrélation avec la dégradation du contexte économique, provoquant une hausse généralisée des prix et des coûts des services.

Une attention particulière sera portée sur les coûts de fonctionnement des services dans le but de veiller au respect non seulement du cadre budgétaire relativement contraint mais aussi, des conditions de travail des agents.

c) Des marges de manœuvre budgétaire retrouvées dès 2026



Alors que l'État traverse une période de déficit budgétaire historique, la CASUD fait le choix de la responsabilité, de la transparence et de l'efficacité.

L'équilibre budgétaire sera préservé et les marges d'autofinancement des investissements s'amélioreront progressivement et cela, grâce à l'engagement d'une démarche rigoureuse de maîtrise des dépenses, sans pour autant sacrifier la qualité du service public. En effet, ces efforts ne sont pas synonymes d'austérité. Ils ne traduisent que la volonté d'utiliser chaque euro public de manière utile, mesurable et juste.

Par ailleurs, en travaillant sur l'attractivité économique du territoire (installation de nouvelles zones d'activités économiques), la CASUD mise sur le dynamisme local pour diversifier et amplifier les sources de financement. Ainsi, plus d'entreprises, c'est plus d'emploi, plus de vie et plus de ressources financières pour tous.

Les recettes prévisionnelles augmenteront ainsi dans les années à venir sans recourir à davantage de fiscalité et cela, malgré la situation déficitaire de l'Etat qui imposera de nouveaux prélèvements sur les dotations attribuées aux collectivités locales.

Enfin, une priorisation claire sera donnée aux investissements en favorisant les projets structurants, utiles à long terme.

Pour cela, une démarche de recherche proactive de ressources nouvelles sera engagée face notamment à la contraction des dotations de l'Etat. Ainsi, non seulement davantage de fonds européens et nationaux devront être mobilisés mais également, la CASUD devra faire preuve d'innovation financière locale pour instituer des mécanismes de péréquation entre l'intercommunalité et les communes membres pour financer des opérations structurantes tournées en particulier autour de l'habitat (terrain, construction, aménagement de réseaux primaires et secondaires, ...).

Améliorer les finances, ce n'est pas seulement équilibrer les comptes : c'est préparer l'avenir, investir dans la transition écologique et construire une collectivité plus forte, plus solidaire et plus résiliente.

B. Le tableau de financement des investissements (section d'investissement)

1. Tableau prévisionnel de financement des investissements à l'horizon 2028

PRINCIPAL	2024	2025		2026	2027	2028
	c.f.u.	Budget	c.f.u. projet	Projet	Projet	Projet
A. TOTAL EMPLOI (1+2)	13 222	31 146	15 223	33 690	35 000	37 210
(1) Dépenses Financières	853	400	228	0	0	0
Titre de participation	3	400	228	0	0	0
Autres dépenses	850	0	0	0	0	0
(2) Dépenses Equipement	12 369	30 746	14 995	33 690	35 000	37 210
Créances immobilisées (EPFR)	0	1 700	0	0	0	0
Etudes	144	1 150	0	0	0	0
Subvention Equipement	2 624	1 600	0	0	0	0
Equipement	2 917	4 498	0	0	0	0
Travaux	6 684	21 798	14 995	33 690	35 000	37 210
B. TOTAL RESSOURCES (3+4)	16 803	23 577	15 167	28 498	33 512	36 515
(3) Recettes Financières	12 767	5 696	6 855	3 824	12 034	13 004
Excédent fonct. Capitalisé	3 947	2 005	2 005	0	0	0
Dotation FCTVA	904	3 100	4 000	2 400	3 600	3 200
Prêts	0	0	0	0	0	0
Autres recettes	0	0	0	0	5 000	6 000
Epargne Nette	7 916	591	850	1 424	3 434	3 804
(4) Recettes Equipement	4 036	17 881	8 312	24 673	21 477	23 511
Subventions	4 031	7 881	3 312	16 673	13 477	9 511
Emprunts	0	10 000	5 000	8 000	8 000	14 000
Autres recettes	5	0	0	0	0	0
SOLDE DE L'EXERCICE (B-A)	3 581	- 7 569	-56	-5 192	-1 488	-695
Solde au 1er janvier	5 993	7 569	7 569	7 513	2 321	833
Solde au 31 décembre	9 574	0	7 513	2 321	833	138
dont fonctionnement	15 119					
dont investissement	-5 545					
Restes à réaliser au 31 déc.	3 540					
Stock de dette au 31 déc.	20 635	29 365	24 365	30 970	37 377	49 575

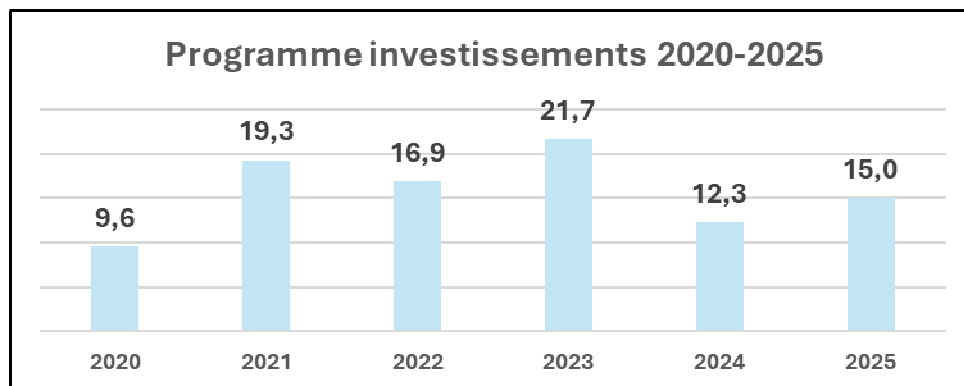
Le solde de clôture provisoire à fin 2025, estimé à 7,5 M€, est en baisse par rapport à celui de 2024 (9,6 M€).

L'excédent de clôture attendu d'ici fin 2025 constitue une forme de "réserves budgétaires" qui viendrait améliorer les marges de manœuvre des futurs budgets.

2. Commentaires

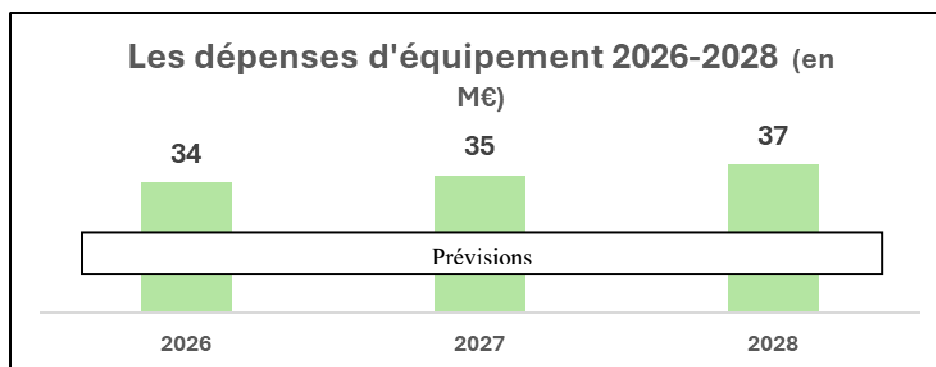
a) En dépenses, un programme d'équipement de plus de 106 M€ envisagé pour les trois prochaines années

Près de 95 millions d'euros déjà investis sur la période 2020-2025



Près de 16 millions d'euros ont été investis en moyenne chaque année sur la période 2020-2025.

Une programmation prévisionnelle de travaux ambitieuse pour les trois prochaines années (106 M€)



Les investissements prévisionnels par domaines d'intervention

	2026	2027	2028
TRANSPORT	12 000 000,00	18 500 000,00	17 900 000,00
ECONOMIE	13 100 000,00	10 200 000,00	14 400 000,00
ENVIRONNEMENT	3 400 000,00	2 800 000,00	2 010 000,00
GEMAPI	1 290 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
GEPU	1 250 000,00	1 350 000,00	1 000 000,00
HABITAT	300 000,00	300 000,00	300 000,00
EAU/ASSAINISSEMENT	1 750 000,00	250 000,00	0,00
ADMINISTRATION	600 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL	33 690 000,00	35 000 000,00	37 210 000,00

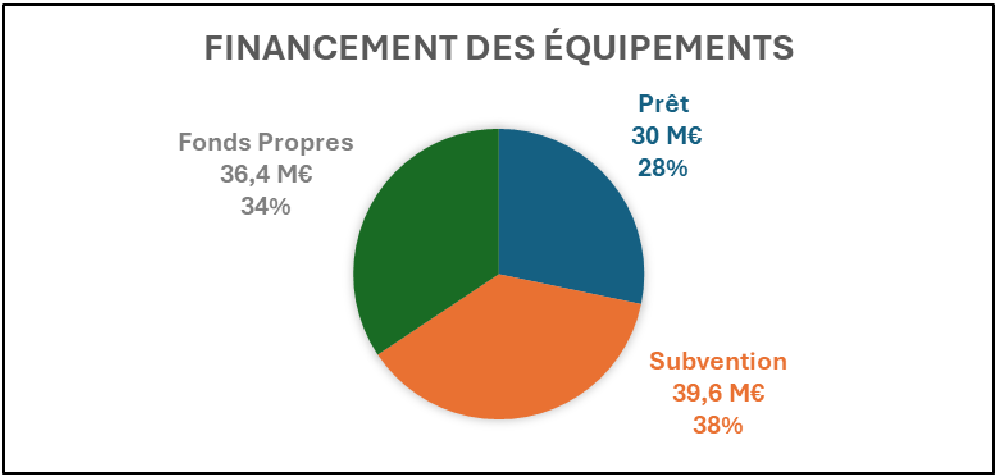
Les investissements prévisionnels déclinés par opération

ANNEXE - Budget Principal = Programme Pluriannuel des Investissements 2026 -2028											
Projet en date du 14 octobre 2025											
AUTORISATIONS DE PROGRAMME (A.P.)						CREDITS DE PAIEMENT (C.P.)					
Commune	N° AP	INTITULÉS	A.P. (TTC) 1er janv. 2026	Révision A.P. en 2026	A.P. (TTC) après révision	Cumul CP avant 2025	2025 Provisoire	2026 Projet	2027 Projet	2028 Projet	2029 et au-delà
I- AP/CP en cours											
Transport											
Tampon	202105	Création d'une voie Urbaine	63 382 593,00	0,00	63 382 593,00	26 991 709,36	8 230 000,00	25 700 000,00	28 600 000,00	32 800 000,00	47 958 134,64
Tampon	2013005	Gare routière - Plaine des Cafres 23ème	54 782 593,00	0,00	54 782 593,00	5 305 809,95	5 280 000,00	10 800 000,00	17 500 000,00	17 200 000,00	7 296 783,05
St-Joseph	2020002	Pôle d'échange multimodal	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	3 620 197,19	4 000 000,00	10 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00	7 162 395,81
			5 600 000,00	0,00	5 600 000,00	1 612 047,15	980 000,00	300 000,00	0,00	0,00	107 952,85
						73 565,61	300 000,00	500 000,00	2 500 000,00	2 200 000,00	26 434,39
Développement économique											
St-Joseph	2021001	Immobilier d'entreprises TERRASS - lot 8.1 T1	46 899 882,00	29 200 118,00	76 100 000,00	1 278 684,16	1 950 000,00	12 500 000,00	9 700 000,00	13 400 000,00	37 271 315,84
		Création ZAE Vincendo	2 800 000,00	700 000,00	3 500 000,00	82 538,61	0,00	400 000,00	2 000 000,00	1 000 000,00	17 461,39
			0,00	13 000 000,00	13 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	12 500 000,00
Tampon	2021103	Immobilier d'entreprises SHOW-ROOM	4 500 000,00	0,00	4 500 000,00	0,00	0,00	50 000,00	200 000,00	1 000 000,00	3 250 000,00
Tampon	2022100	Immobilier Entreprises. Les PALMIERS	2 800 000,00	0,00	2 800 000,00	0,00	0,00	50 000,00	200 000,00	1 000 000,00	1 550 000,00
		Terrains - Baux à construction Palmiers	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00	0,00	200 000,00	500 000,00	2 300 000,00	0,00
Tampon	2021104	ZAE 14ème	10 678 353,00	2 521 647,00	13 200 000,00	597 788,59	1 800 000,00	6 800 000,00	3 200 000,00	800 000,00	2 211,41
Tampon	2021105	ZAE 19ème	14 321 529,00	-4 021 529,00	10 300 000,00	598 356,96	100 000,00	4 700 000,00	3 100 000,00	1 800 000,00	1 643,04
		ZAE 19ème Tranche 2	0,00	14 000 000,00	14 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	12 000 000,00
St-Philippe	2021300	ZAE Baril Basse Vallée	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	0,00	50 000,00	300 000,00	300 000,00	2 000 000,00	2 350 000,00
Entre-Deux	2021201	Création ZAE Serré les bas	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	500 000,00	3 400 000,00
Entre-Deux	2025006	Immobilier d'entreprises CIAP	2 800 000,00	0,00	2 800 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	500 000,00	2 200 000,00
Environnement											
Entre-Deux		Construction d'une déchetterie	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00	0,00	1 600 000,00	900 000,00	1 200 000,00	300 000,00
St-Philippe		Construction d'une déchetterie	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00	1 600 000,00	400 000,00	0,00	0,00
Développement économique sectoriel											
St-Philippe	2018302	Gale de mise à l'eau	5 797 251,00	0,00	5 797 251,00	673 024,47	0,00	600 000,00	500 000,00	1 000 000,00	3 024 226,53
			5 797 251,00	0,00	5 797 251,00	673 024,47	0,00	600 000,00	500 000,00	1 000 000,00	3 024 226,53
GEMAPI											
St-Joseph	2019001	Traitement des crues de la Rivière des Remparts	21 000 000,00	0,00	21 000 000,00	19 734 190,78	1 000 000,00	200 000,00	0,00	0,00	65 809,22
II- Hors AP/CP											
TRANSPORT											
GEMAPI		Travaux et équipements divers					6 765 000,00	7 990 000,00	6 400 000,00	4 410 000,00	0,00
GEPU		Etudes et travaux divers					965 000,00	1 200 000,00	1 000 000,00	700 000,00	
ENVIRONNEMENT		Etudes et travaux divers					150 000,00	1 090 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	
ENVIRONNEMENT		Baies verts et jeunes, fx et équipements divers					400 000,00	1 250 000,00	1 350 000,00	1 000 000,00	
HABITAT		Minoration foncière					700 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	
EAU/ASSAINISSEMENT		Subvention équipement					100 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	210 000,00	
ADMINISTRATION		Siège Poker d'As					350 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	
ADMINISTRATION		Travaux et équipements divers					1 500 000,00	1 750 000,00	250 000,00	0,00	
							1 500 000,00	200 000,00	0,00	0,00	
							1 100 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	
TOTAL GENERAL (D)											
			137 079 726,00	33 200 118,00	170 279 844,00		14 995 000,00	33 690 000,00	35 000 000,00	37 210 000,00	

Il est joint en annexe le tableau de travail présenté ci-dessous portant sur la programmation pluriannuelle d’investissement (P.P.I) du budget principal.

b) En recettes, des ressources mixtes pour financer le programme prévisionnel de travaux

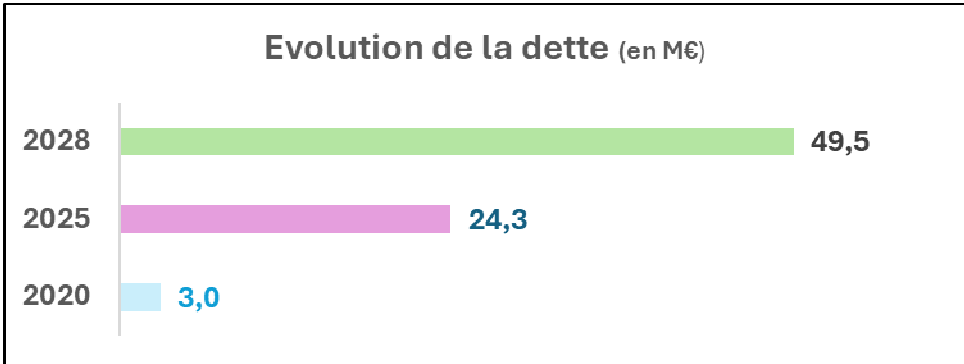
Les ressources mobilisées sur la période 2026-2028



Les fonds propres comprennent la dotation FCTVA, les cessions d’actifs et l’épargne nette.

Cette photographie du plan de financement du programme d’équipements serait susceptible d’évoluer en fonction des discussions menées avec les partenaires institutionnels pour améliorer le taux de subventionnement des opérations et également, des mesures correctives engagées pour juguler la croissance des dépenses d’exploitation vue de doper les marges d’autofinancement du budget annexe.

Il est envisagé, à ce stade des orientations budgétaires 2026, de recourir à la dette bancaire à hauteur en moyenne de 28% des dépenses d’investissement prévues. D’ici fin 2028, l’encours de la dette dépasserait un montant de 49 millions d’euros contre 24 millions d’euros aujourd’hui.



Enfin, en dépit de la progression annoncée de la dette bancaire pour financer l’ambitieux programme d’investissement, le délai de désendettement bancaire s’améliorerait, en passant de 11 années actuellement à un peu plus de 8 années d’ici 2028.

II. Le budget annexe de l'eau

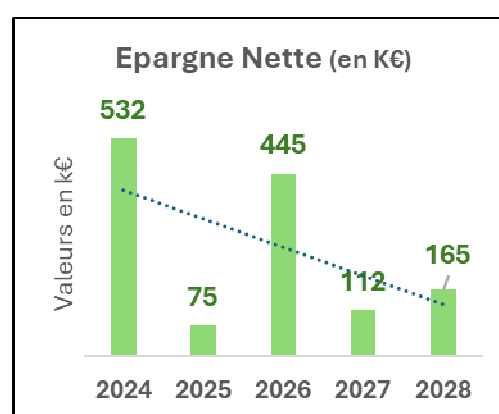
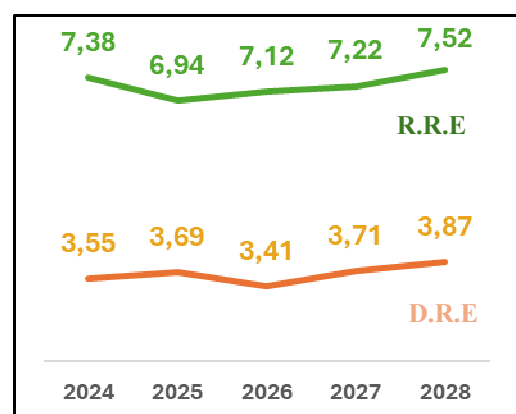
A. les indicateurs financiers (section d'exploitation)

1. Evolution des épargnes de gestion au fil de l'eau à l'horizon 2028

Les hypothèses retenues pour effectuer les simulations financières à l'horizon 2028 sont les suivantes :

- ☐ Evolution au fil de l'eau des recettes et des dépenses d'exploitation ;
- ☐ Un programme de près de 78 millions d'euros d'investissements à réaliser sur la période 2026-2032 indexé sur un taux moyen de subvention de 50% ; les dossiers de demande de subvention seront à déposer au fur et à mesure de l'avancement des études de faisabilité ;
- ☐ Recours à des prêts bancaires pour consolider le financement des investissements sur la période 2026-2028, remboursable sur une durée de 40 années.

EAU	2024	2025		2026	2027	2028
	c.f.u.	Budget	c.f.u. projet	Projet	Projet	Projet
A. Recettes Réelles Exploitation	7 383	6 940	6 940	7 120	7 220	7 525
<i>Evolution en %</i>	<i>13,5%</i>					
Redevances usagers	7 348	6 700	6 700	7 100	7 200	7 500
Autres recettes	35	240	240	20	20	25
B. Dépenses Réelles Exploitation	3 550	3 694	3 694	3 414	3 714	3 867
<i>Evolution en %</i>	<i>29%</i>					
Charges à caractère général	293	419	419	314	314	314
Charges de personnel	800	800	800	800	800	800
Abandon de créances (non valeurs, ..)	0	0	0	0	0	0
Intérêts de la dette	2 313	2 175	2 175	2 150	2 460	2 593
Autres dépenses	144	300	300	150	140	160
Provisions dépréciations	0	0	0	0	0	0
EPARGNE BRUTE (A-B)	3 833	3 246	3 246	3 706	3 506	3 658
(-) Remboursement emprunt	3 301	3 171	3 171	3 260	3 393	3 493
EPARGNE NETTE	532	75	75	445	112	165



Amorcée depuis les années 2022, la contraction de l'épargne n'a pas pu se poursuivre dans les années à venir, traduisant un affaiblissement des marges d'autofinancement des investissements du budget annexe de l'eau. Dans le même temps, la CASUD devra également faire face à un accroissement des besoins en termes de modernisation et d'extension des réseaux d'eau potable sur son territoire.

Il est à noter que malgré une progression constante des recettes courantes d'exploitation dans les prochaines années, provenant essentiellement des redevances perçues auprès des usagers du service public, les marges d'autofinancement du budget annexe resteraient encore modestes.

2. Commentaires

Des redevances en augmentation mais encore insuffisantes

Des redevances perçues auprès des usagers en progression jusqu'en 2028

Nombre abonnés	2021	2022	2023	2024
Saint-Philippe	2 320	2 348	2 365	2 383
Entre-Deux	3 257	3 292	3 342	3 381
Saint-Joseph	17 102	17 327	17 550	17 714
Tampon	36 304	37 040	37 600	38 161
TOTAL	58 983	60 007	60 857	61 639
<i>Evolution (%)</i>		1,74%	1,42%	1,28%



Recettes	2024	2025	2026	2027	2028
Redevances (k€)	7 348	6 700	7 100	7 200	7 500
<i>variation en k€</i>		-648	+400	+100	+300
<i>variation en %</i>		-9%	+6%	+1%	+4%

En combinant le taux de croissance du nombre d'abonnés observé au cours de ces dernières années (voir tableau ci-contre) et les données connues à ce jour sur les programmes actuels de construction de logement, les hypothèses de croissance des redevances perçues au cours des trois prochaines années apparaissent conformes à l'évolution du marché.

Au 31/12/2024, il est constaté un nombre moyen de 2,16 habitants par abonné et une consommation moyenne de 170,27 m³ par abonné. De plus, les tarifs retenus pour ce scénario sont ceux en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2023 (voir la grille tarifaire ci-dessous).

TARIFS HT	1/07/2023
PART FIXE	
Abonnement fixe / an	6,00
PART VARIABLE	
0 à 50 m ³ / semestre	0,200
51 à 100 m ³ / semestre	0,400
101 à 200 m ³ / semestre	1,800
> 201 m ³ / semestre	2,950

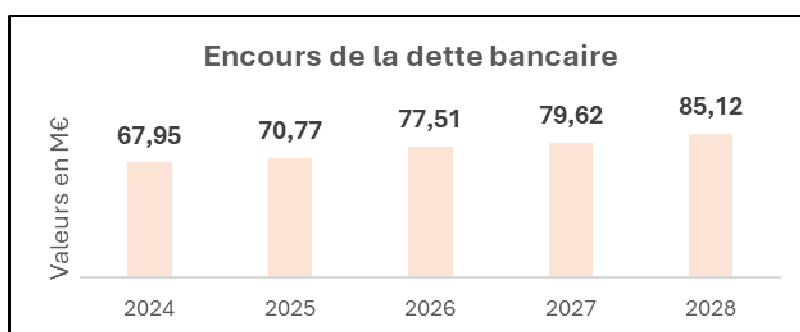
Les estimations de recettes attendues au cours de ces prochaines années sont plutôt bonnes mais elles pourront fluctuer en fonction de l'évolution du taux des impayés, lequel se dégrade sur le territoire de la CASUD (8,83% en 2024 contre 8,49% en 2023).

Toutefois, cette croissance des recettes semble insuffisante pour couvrir les marges d'autofinancement du budget annexe (affaiblissement de l'épargne nette passant de 532 k€ en 2024 à 165 k€ d'ici 2028) dans un contexte d'accroissement des dépenses liées à la charge annuelle de la dette bancaire.

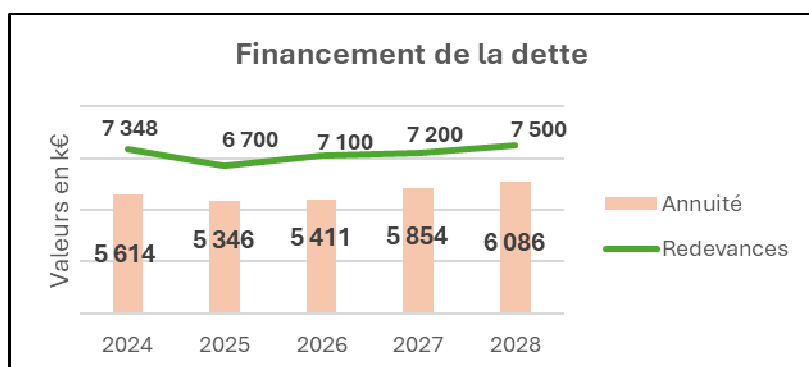
Plus de dette bancaire à rembourser et moins d'autofinancement.

Le financement des précédents programmes d'investissement a fortement mobilisé les partenaires bancaires institutionnels (Banque des Territoire et Agence France de Développement), portant l'encours de la dette à près de 68 M€ à fin 2024.

Ce processus d'endettement devrait encore se poursuivre entre 2025 et 2028 (voir B. le tableau de financement) en raison des nouveaux besoins de financement liés à des travaux de structuration en réseaux d'eau potable pour accompagner le développement du territoire intercommunal (près de 78 millions d'euros d'investissement prévus).

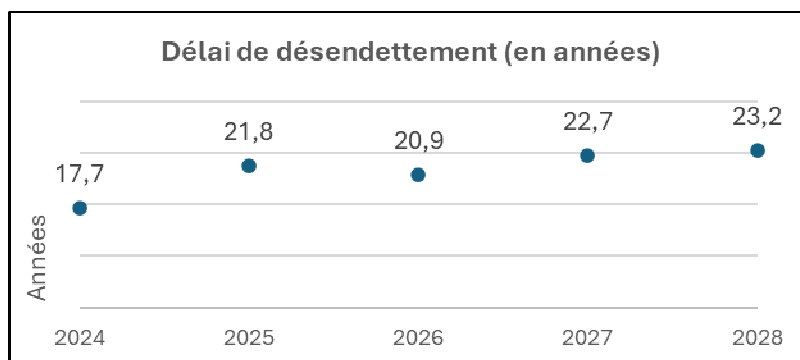


En fonction des données connues à ce jour, un accroissement de la dette est à prévoir sur les prochaines années (encours de 86 M€ attendu en 2028 contre 68 M€ constaté en 2024) pour consolider les plans de financement des opérations.



Ce scénario conduirait à une augmentation de la charge de la dette (annuité à rembourser chaque année) qui passerait de 5,6 M€ en 2024 à près de 6.1 M€ en 2028.

Le scénario envisagé évoquerait sur la période 2025-2028 une augmentation plus importante de la charge de la dette par rapport à celle des recettes d'exploitation tirées des redevances perçues auprès des usagers de l'eau, expliquant ainsi la baisse annoncée des marges d'autofinancement des investissements (contraction de l'épargne nette décrite ci-avant).



La contraction des marges d'autofinancement associée à l'accroissement de la dette aboutirait à un rallongement du délai de désendettement bancaire qui passerait de 17 à 23 années entre 2024 et 2028.

B. Le tableau de financement des investissements (section 6 - Investissement)

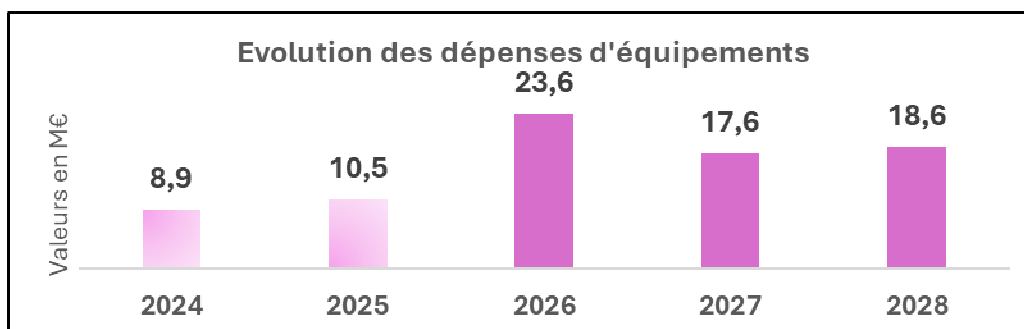
1. Le tableau de financement des investissements à l'horizon 2028

EAU	2024	2025		2026	2027	2028
	c.f.u..	Budget	c.f.u. projet	Projet	Projet	Projet
A. TOTAL EMPLOI (1+2)	9 163	19 895	10 500	23 660	17 600	18 641
(1) Dépenses Financières	220	0	0	0	0	0
Autres dépenses	220	0	0	0	0	0
(2) Dépenses Equipement	8 943	19 895	10 500	23 660	17 600	18 641
Etudes	414	0	0	0	0	0
Equipement	66	0	0	0	0	0
Travaux	8 463	19 895	10 500	23 660	17 600	18 641
B. TOTAL RESSOURCES (3+4)	18 716	17 253	9 075	23 592	17 632	18 530
(3) Recettes Financières	7 668	75	75	445	112	165
Excédent fonct. Capitalisé	7 136	0	0	0	0	0
Autres recettes	0	0	0	0	0	0
Epargne Nette	532	75	75	445	112	165
(4) Recettes Equipement	11 048	17 178	9 000	23 147	17 520	18 365
Subventions	4 033	10 178	3 000	13 547	12 020	9 365
Emprunts	7 000	7 000	6 000	10 000	5 500	9 000
Autres recettes	15	0	0	0	0	0
SOLDE DE L'EXERCICE (B-A)	9 553	-2 642	-1 425	-68	32	-111
Solde au 1er janvier	-6 911	2 642	2 642	1 217	1 150	1 182
Solde au 31 décembre	2 642	0	1 217	1 150	1 182	1 071
dont exploitation	2 698					
dont investissement	- 56					
Restes à réaliser au 31 déc	1 041		0	0	0	0
Stock de dette au 31 déc	67 945	71 774	70 774	77 514	79 621	85 128

Le solde de clôture à fin 2025 s'élèverait à 1,2 millions d'euros contre 2,6 millions d'euros en 2024.

2. Commentaires

a) En dépenses : Près de 60 M€ d'investissements envisagés sur la période 2026-2028



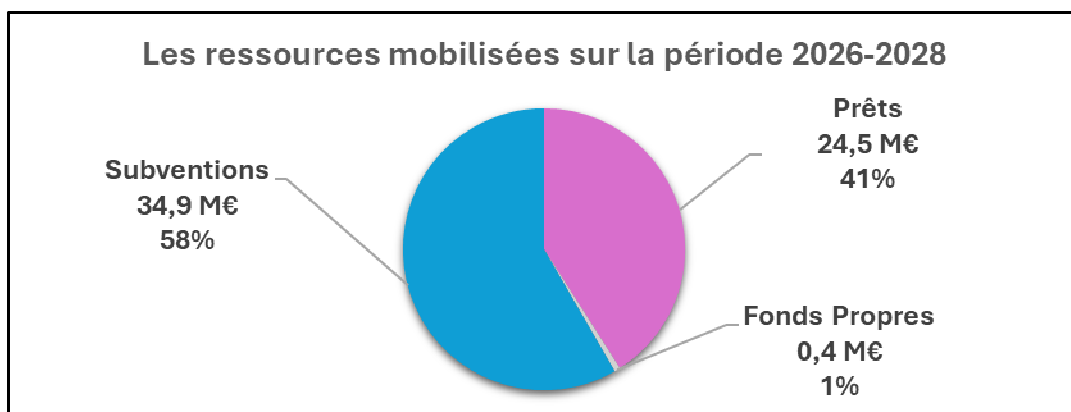
Il est indiqué ci-dessous dans le tableau prévisionnel des opérations à réaliser sur la période 2026-2028.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (A.P.)				CREDITS DE PAIEMENT (C.P.)					
Commune	N° AP	INTITULÉS	Coût A.P. (HT)	Cumul C.P. avant 2025	Provisoire 2025	Projet 2026	Projet 2027	Projet 2028	2029 et au-delà
I AP/CP en cours			122 018 910,00	23 348 438,12	7 000 000,00	19 030 000,00	16 100 000,00	17 641 000,00	38 899 471,88
St Joseph	2011013	Galerie Langevin (drain. grand galet)	8 000 000,00	1 253 502,21	2 900 000,00	3 000 000,00	800 000,00	46 000,00	497,79
St Joseph	2018001	Restructuration la Crête T1 et T2 (*)	23 000 000,00	363 518,55	600 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	3 900 000,00	8 136 481,45
St Joseph	2020001	Sécurisation captage Cazala (*)	15 000 000,00	304 614,75	100 000,00	1 000 000,00	5 000 000,00	4 500 000,00	4 095 385,25
StJoseph	2026001	Potabilisation Cazala (*)	8 000 000,00	0,00	0,00	50 000,00	100 000,00	100 000,00	7 750 000,00
Tampon	2014914	Potabilisation Leveneur	17 488 910,00	16 996 184,46	300 000,00	150 000,00	0,00	0,00	42 725,54
Tampon	2019100	Potabilisation Payet Go (*)	16 000 000,00	143 519,89	200 000,00	500 000,00	1 000 000,00	4 000 000,00	10 156 480,11
Tampon	2019101	Interconnexion Leveneur	5 030 000,00	4 182 703,70	800 000,00	30 000,00	0,00	0,00	17 296,30
Tampon	2026002	Pompage Epidor Hoarau (*)	3 000 000,00	0,00	0,00	500 000,00	1 000 000,00	1 500 000,00	0,00
Entre-Deux	2024203	Interconnexion Songes - réservoir coteau et farg(*)	3 500 000,00	0,00	100 000,00	200 000,00	500 000,00	2 500 000,00	200 000,00
St-Philippe	2020300	Equipement forage Takamaka	4 500 000,00	104 394,56	1 000 000,00	3 100 000,00	200 000,00	95 000,00	605,44
Commun	2026003	Groupes électrogènes	3 500 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00	1 500 000,00		0,00
Commun	2025011	Amélioration de rendement	15 000 000,00	0,00	1 000 000,00	3 500 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	8 500 000,00
II Hors AP/CP				1 291 760,89	3 500 000,00	4 630 000,00	1 500 000,00	1 000 000,00	0,00
Tampon	2021107	Refolement Pont du diable	5 000 000,00	1 269 287,95	1 200 000,00	2 030 000,00	200 000,00	0,00	0,00
Entre-Deux	2012200	Refolement Argamasse	2 000 000,00	22 472,94	100 000,00	1 600 000,00	300 000,00	0,00	0,00
Commun		Travaux et équipements divers		0,00	2 200 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
TOTAL GENERAL (I) + (II)					10 500 000,00	23 660 000,00	17 600 000,00	18 641 000,00	38 899 471,88

(*) Programme de 78 M€ financé à 50%

Des investissements lourds à réaliser au cours des prochaines sur le territoire pour sécuriser la distribution de l'eau sur le territoire et renforcer les capacités de production d'eau.

b) En recettes : une mobilisation importante des partenaires bancaires



Constat : Des opérations subventionnées et cofinancées par des prêts bancaires en raison de la faiblesse des marges d'autofinancement.

Cette photographie du plan de financement du programme d'équipements serait susceptible d'évoluer en fonction des discussions menées avec les partenaires institutionnels pour améliorer le taux de subventionnement des opérations.

III. Le budget annexe de l'assainissement collectif (SPAC)

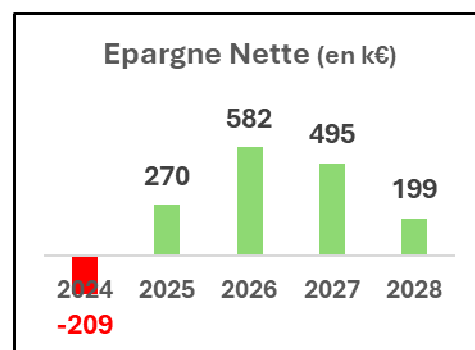
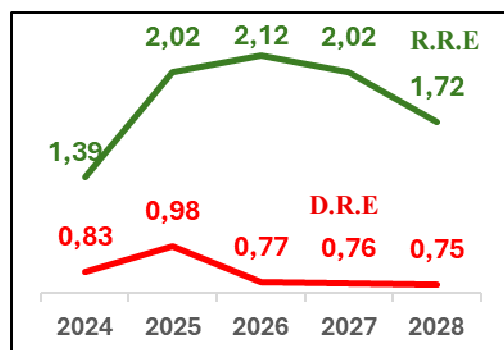
A. Les indicateurs financiers (section d'exploitation) à horizon 2028

1. Evolution des épargnes de gestion au fil de l'eau

Les hypothèses retenues pour effectuer les simulations financières à l'horizon 2028 sont les suivantes :

- ☐ Evolution au fil de l'eau des recettes et des dépenses d'exploitation ;
- ☐ Pas de prêt bancaire pour financer les investissements sur la période 2026-2028 ;
- ☐ Des investissements limités au programme 2023 de rénovation et d'extension des réseaux d'eaux usées (programme EU 2023 de 4,6 M€ engagé fin 2025) et aux travaux divers d'extension de réseaux pour les besoins d'aménagement du territoire (marché à bons de commande).

SPAC	2024	2025		2026	2027	2028
	c.f.u.	Budget	c.f.u. projet	Projet	Projet	Projet
A. Recettes Réelles Exploitation (R.R.E.)	1 390	2 020	2 020	2 120	2 020	1 720
<i>Variation en %</i>						
Redevances usagers	637	910	910	1 000	1 100	1 200
Autres taxes (PFAC, PFB, ...)	710	700	700	700	500	500
Participation CASUD	0	400	400	400	400	0
Autres recettes	43	10	10	20	20	20
B. Dépenses Réelles Exploitation (D.R.E.)	827	980	980	769	759	748
<i>Variation en %</i>						
Charges à caractère général	41	80	80	60	65	70
Charges de personnel	220	200	200	180	185	190
Intérêts de la dette	543	510	510	489	469	448
Annulat° Titres (Non valeurs, ...)	23	20	20	20	20	20
Provisions pour dépréciation	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	0	170	170	20	20	20
EPARGNE BRUTE (A-B)	563	1 040	1 040	1 351	1 261	972
(-) Remboursement emprunt	772	770	770	769	766	773
EPARGNE NETTE	-209	270	270	582	495	199



L'épargne nette est de nouveau positive depuis 2025 à la délibération n°06-20250404 du 4 avril 2025, d'une contribution financière exceptionnelle du budget principal de 400 000 euros par an pendant une période de trois années (2025-2027).

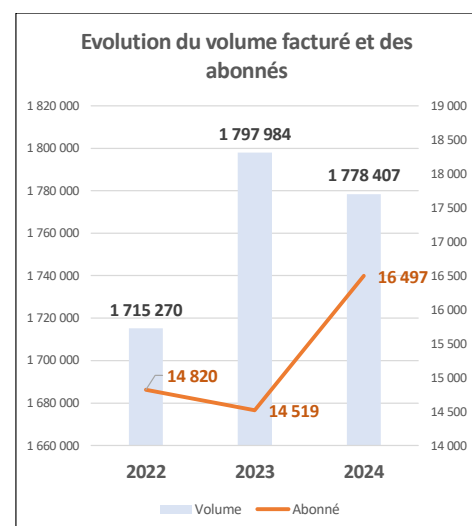
Au terme de cette période triennale « 2025-2027 », l'épargne nette se contracterait mais resterait positive. Ainsi, à l'horizon 2028, l'évolution prévisionnelle des recettes courantes d'exploitation du service (facturation auprès des usagers) serait insuffisante pour compenser financièrement la suppression de la contribution du budget principal au budget annexe d'assainissement collectif.

Une dynamique des recettes courantes d'exploitation encore insuffisante

Les recettes courantes proviennent de la facturation auprès des usagers du service public de l'assainissement des eaux usées.

Abonnés	2022	2023	2024
Entre-Deux	1 318	1 327	1 433
Tampon	9 741	9 585	11 009
Saint-Joseph	3 648	3 490	3 943
Saint-Philippe	113	117	112
Nombre abonné	14 820	14 519	16 497

En m3	2022	2023	2024
Entre-Deux	170 339	167 936	165 217
Tampon	1 090 927	1 162 602	1 176 349
Saint-Joseph	437 696	451 120	420 622
Saint-Philippe	16 308	16 326	16 219
Volume facturé	1 715 270	1 797 984	1 778 407



Il est observé en 2024 une baisse des volumes facturés aux usagers malgré une hausse du nombre d'abonnés sur le territoire. Il y a donc de plus en plus de logements raccordés aux réseaux collectifs d'assainissement sur le territoire mais cette dynamique ne se reflète pas dans l'évolution des recettes courantes d'exploitation.

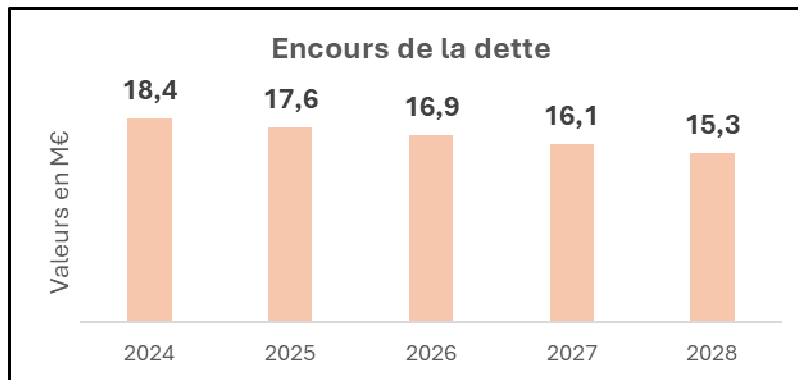
La projection des recettes simulée à l'occasion de ces orientations budgétaires 2026 s'appuie ainsi aussi bien sur les caractéristiques techniques du service (déconnexion entre les volumes facturés et l'évolution du nombre d'abonnés) que sur les indicateurs de performance du service (politique volontaire de création de logement sur le territoire). En fonction de ces hypothèses de calcul retenues, les redevances perçues auprès des usagers du service public atteindraient 1 million d'euros en 2026 puis 1,1 millions d'euros en 2027 et enfin 1,2 millions d'euros d'ici 2028.

Par ailleurs, la politique volontariste de logement menée sur le territoire de la CASUD devrait permettre au budget annexe de percevoir pendant les prochaines années entre 500 à 700 000 euros de taxes au titre de la P.F.A.C. (participation pour le financement de l'assainissement collectif) appliquées sur les nouveaux logements raccordés au réseau public collectif. Ces taxes sont perçues qu'une seule fois au moment de l'achèvement des travaux.

En revanche, la projection financière ne tient pas compte du ~~dispositif de facturation~~ d'une redevance aux propriétaires des immeubles non raccordés mais raccordable en raison de l'accès au réseau d'assainissement public. En effet, le dispositif n'étant pas encore appliqué à ce jour. Il concernerait au regard des dernières estimations près de 7 000 nouveaux abonnés potentiels et représenterait une recette supplémentaire annuelle comprise entre 300 à 400 000 euros.

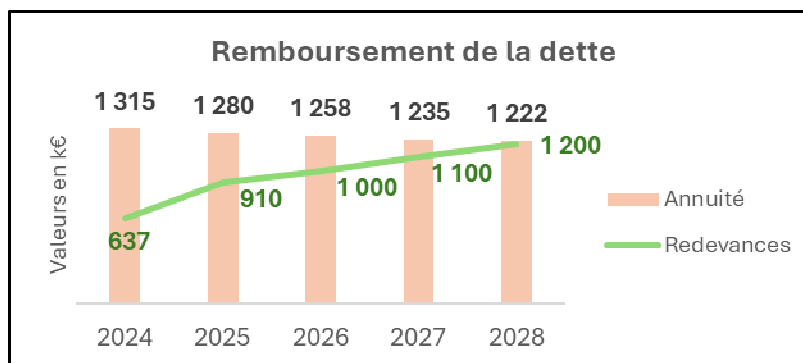
La charge liée au remboursement de la dette bancaire non couverte par les redevances d'exploitation du service

Une phase de désendettement bancaire du budget annexe d'assainissement est proposée jusqu'à l'horizon 2028.



Pas de nouveaux prêts envisagés au cours des trois prochaines années.

Cette période transitoire vise à mettre en adéquation les ressources courantes d'exploitation du service avec le niveau des dépenses courantes liées à la dette bancaire. En effet, la charge annuelle de la dette (remboursement du capital prêté et des frais financiers) pèse désormais plus de 1,2 millions d'euros par an en moyenne sur la période 2025-2028 alors que les redevances à percevoir en 2026 ne s'élèveraient qu'à 1 million d'euros. Le graphique ci-dessous illustre parfaitement la forte contrainte financière du budget annexe.



Une progression des redevances attendue au cours des prochaines années mais encore insuffisante pour couvrir intégralement le paiement des annuités de la dette.

Le principe vertueux d'équilibre que « l'eau paie l'eau » trouve ici ses limites sociales et économiques dès lors que l'effort financier qui pourrait être demandé aux usagers dépasserait un seuil acceptable. En effet, il est incontestable aujourd'hui que la surface financière du budget annexe est nettement insuffisante pour couvrir le financement aussi bien des investissements passés, représentés par la dette bancaire actuelle, que des nouveaux projets d'installations d'équipements et de réseaux d'assainissement collectif pour répondre aux besoins de développement du territoire intercommunal.

De plus, en raison de la fragilité sociale des familles (plus de la CASUD vivant sous le seuil de pauvreté) et de l'augmentation du coût de la vie, celles-ci peinent de plus en plus à supporter des factures d'eau en constante progression. Le taux d'impayé passant de 6,07 % à 7,04 % entre 2023 et 2024.

Dans ces conditions, le financement de l'eau uniquement par les usagers deviendrait alors insoutenable pour certains ménages. L'enjeu dans les années à venir est donc de trouver un équilibre entre autonomie financière et accessibilité universelle au service public dans le but de préserver financièrement les familles de la CASUD.

La mise en place de mécanismes de solidarité, tels que les tarifs sociaux ou les aides publiques aux collectivités, se justifierait parfaitement.

Par ailleurs, le territoire de la CASUD connaît actuellement une période d'urbanisation intense pour répondre à une priorité politique légitime de permettre à chacun d'accéder à un logement. D'ailleurs, l'INSEE, dans sa publication de novembre 2024, affirme que 172 500 logements seraient à construire à l'horizon 2050 pour tenir compte des tendances démographiques et des nouveaux modes de cohabitation.

Ces opérations de création de logements entraînant quasi-systématiquement la réalisation de travaux d'extension de réseaux d'assainissement public, il serait également judicieux de mobiliser les forces politiques afin de porter un message auprès des services de l'Etat, visant à la création d'un dispositif « local » de soutien à la politique de l'habitat qui reposerait sur la mise en commun des fonds publics. Ce mécanisme ouvrirait ainsi la possibilité à l'ensemble des collectivités locales de contribuer au financement des travaux engagés à la suite des travaux de construction de logements.

Cette démarche politique est d'autant plus essentielle face à l'évolution constante des normes sanitaires et réglementaires qui imposent des besoins de financement de travaux de renouvellement des réseaux et de mise aux normes environnementales.

Il est rappelé que la non-application de ces normes sanitaires et réglementaires conduira, dans des cas particuliers, à la suspension des autorisations administratives d'urbanisation.

Des projets de cette nature sont en cours d'études actuellement et concerneraient les territoires suivants :

- ☐ Tampon : Création d'un ensemble d'installations chargé de traiter les eaux collectées ; à ce stade de réflexions, différentes solutions techniques sont en cours d'études ; le coût prévisionnel de cette opération ressortirait à plus de **45 millions d'euros** ;
- ☐ Entre-Deux : réalisation d'une nouvelle station de traitement d'ici 2029 à la suite d'un arrêté de mise en demeure pour non-conformité des équipements de l'actuelle station ; le coût prévisionnel est évalué à près de **18 millions d'euros** ;
- ☐ Saint-Joseph : réalisation d'un équipement de réutilisation des eaux usées en vue d'alimenter le lycée agricole en eau d'irrigation pour un coût prévisionnel de **1,5 millions d'euros**.

Les plans de financement de ces opérations n'étant pas encore arrêtés à ce jour, ceux-ci ne figurent pas dans le scénario prévisionnel 2026-2028 proposé à ces orientations budgétaires 2026.

Par ailleurs, les modalités de financement de ces opérations évolueront dans le temps en fonction de la capacité des acteurs publics à mobiliser les partenaires institutionnels, en particulier les services de l'Etat, pour créer un dispositif de péréquation nationale ou locale pour garantir le financement de ces équipements publics d'assainissement et l'accès à tous au service public.

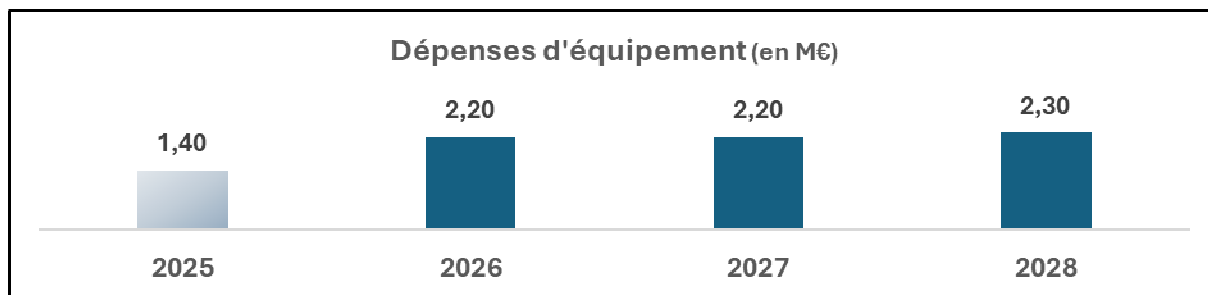
En tout état de cause, un nouveau modèle économique du budget annexe d'assainissement devra être repensé à l'avenir tant pour poursuivre le développement du territoire que pour préserver financièrement les familles.

B. Le tableau de financement des investissements (section d'investissement)

1. Tableau prévisionnel de financement des investissements à l'horizon 2028

SPAC	2024	2025		2026	2027	2028
	c.f.u..	Budget	c.f.u. projet	Projet	Projet	Projet
A. TOTAL EMPLOI (1+2)	1 387	4 821	1 400	2 200	2 200	2 349
(1) Dépenses Financières	37	0	0	0	0	0
Autres dépenses	37	0	0	0	0	0
(2) Dépenses Equipement	1 350	4 821	1 400	2 200	2 200	2 349
Etudes	383	0	0	0	0	0
Equipement	5	0	0	0	0	0
Travaux	962	4 821	1 400	2 200	2 200	2 349
B. TOTAL RESSOURCES (3+4)	2 522	5 605	2 537	2 657	1 720	2 049
(3) Recettes Financières	-30	2 287	2 037	932	845	549
Excédent fonct. Capitalisé	0	1 617	1 617	0	0	0
Dotation FCTVA	179	400	150	350	350	350
Epargne Nette	-209	270	270	582	495	199
(4) Recettes Equipement	2 552	3 318	500	1 725	875	1 500
Subventions	2 552	3 318	500	1 725	875	1 500
Emprunts	0	0	0	0	0	0
SOLDE DE L'EXERCICE (B-A)	1 135	784	1 137	457	-480	-300
Solde au 1er janvier	- 302	-784	- 784	353	810	330
Solde au 31 décembre	833	0	353	810	330	30
dont exploitation	2 307					
dont investissement	-1 474					
Restes à réaliser au 31 décembre	- 142					
Stock de dette au 31 décembre	18 423	17 653	17 653	16 884	16 118	15 345

Programmation prévisionnelle des investissements 2025-2028



Programmation prévisionnelle 2026-2028 par opération

En millions d'euros	2026	2027	2028
Programme EU 2023 (tampon / Saint-Joseph)	1,5	1,5	1,6
Travaux réseaux divers	0,7	0,7	0,7
TOTAL « Dépenses d'équipement »	2,2	2,2	2,3

Les opérations retenues dans le programme d'investissement 2026-2028 bénéficient d'aides financières, lesquelles seront versées en fonction de l'avancement réel des projets. A titre prévisionnel, il est indiqué dans le tableau ci-dessous les modalités de versement des aides financières.

En millions d'euros	2026	2027	2028
Office de l'eau / Autres – Programme EU 2023	0,9	0,7	1,5
CASUD - Subvention Equipement	0,8	0,2	0
TOTAL « Subventions d'équipement »	1,7	0,9	1,5

En conclusion, les perspectives de croissance financière des ressources courantes d'exploitation du budget annexe de l'assainissement collectif apparaissent modérées à l'horizon 2028, incitant à la plus grande prudence en termes de programmation des opérations d'investissement en dépit de contraintes sanitaires et réglementaires manifestes.

Dans le même temps, de nouveaux mécanismes de solidarité devront être recherchés pour concilier le principe économique de l'autofinancement avec le principe social d'un accès équitable au service public.

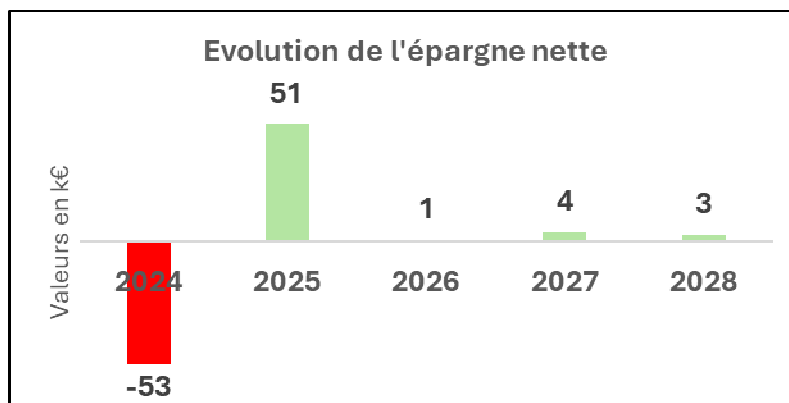
IV. Le budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC)

A. Les indicateurs financiers (section d'exploitation)

1. Evolution des épargnes de gestion au fil de l'eau à l'horizon 2028

Les dépenses et les recettes prévisionnelles d'exploitation sont évaluées au fil de l'eau jusqu'en 2028.

SPANC	2024	2025		2026	2027	2028
	c.f.u.	Budget	c.f.u. projet	Projet	Projet	Projet
A. Recettes Réelles Fonctionnement	129	200	200	150	155	160
Tarifs	129	200	200	150	155	160
Autres recettes	0	0	0	0	0	0
B. Dépenses Réelles Fonctionnement	182	149	149	149	151	157
Charges à caractère général	2	3	3	3	4	5
Charges de personnel	180	144	144	145	146	150
Autres dépenses	0	2	2	1	1	2
EPARGNE BRUTE (A-B)	-53	51	51	1	4	3
(-) Remboursement emprunt	0	0	0	0	0	0
EPARGNE NETTE	-53	51	51	1	4	3



Un budget équilibré sur la période à venir.

2. Commentaires

a) Des recettes de fonctionnement bornées

Les recettes de fonctionnement correspondent uniquement aux redevances perçues auprès des usagers à l'occasion des contrôles des fosses septiques réalisés lors des transactions immobilières.

b) Des dépenses de fonctionnement limitées aux dépenses de personnel

Les missions de contrôle des fosses septiques sont réalisées par les équipes en régie.

Le coût des agents concernés, qui émarginent sur le budget principal, fait l'objet d'une refacturation annuelle interne du budget principal au budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC) à chaque fin d'exercice.

B. Le tableau de financement des investissements (section d'investissement)

1. Tableau de financement prévisionnel des investissements

SPANC	2024	2025		2026	2027	2028
	c.f.u.	Budget	c.f.u. projet	Projet	Projet	Projet
A. TOTAL EMPLOI (1 + 2)	0	30	0	3	4	5
(1) Dépenses Financières	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
(2) Dépenses Equipement	0	30	0	3	4	5
Etudes	0	0	0	0	0	0
Equipement	0	30	0	3	4	5
B. TOTAL RESSOURCES (3 + 4)	-53	51	51	1	4	3
(3) Recettes Financières	-53	51	51	1	4	3
Excédent fonct. Capitalisé	0	0	0	0	0	0
Epargne Nette	-53	51	51	1	4	3
(4) Recettes Equipement	0	0	0	0	0	0
Subventions	0	0	0	0	0	0
Emprunts	0	0	0	0	0	0
SOLDE DE L'EXERCICE (B - A)	-53	21	51	-2	0	-2
Solde au 1er janvier	32	-21	-21	30	28	28
Solde au 31 décembre	-21	0	30	28	28	26
dont exploitation	-46					
dont investissement	25					
Solde des restes à réaliser au 31 déc	0	0	0	0	0	0
Stock de dette au 31 déc	0	0	0	0	0	0

A fin 2025, le résultat de clôture provisoire devrait à nouveau être positif (environ 30 k€ attendu).

2. Commentaires

Le budget annexe de l'assainissement non collectif regroupe essentiellement des activités de prestations de services nécessitant peu ou pas d'investissement.

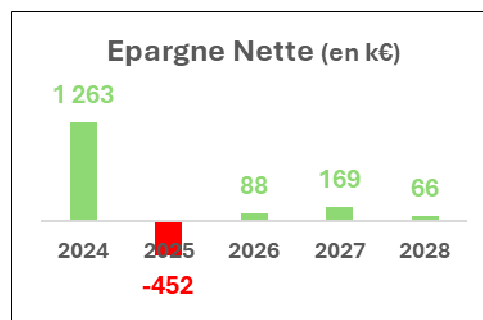
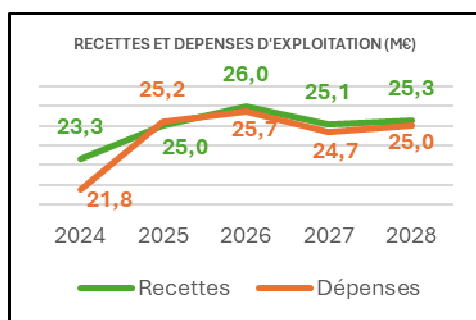
V. Le budget annexe des transports

A. Les indicateurs financiers (section d'exploitation)

1. Evolution des épargnes de gestion à l'horizon 2028

Les données présentées dans le tableau ci-dessous concernent les dépenses et les recettes de la section d'exploitation et les dépenses de remboursement des emprunts qui relèvent de la section d'investissement.

TRANSPORT	2024	2025		2026	2027	2028
	c.f.u.	Budget	c.f.u. projet	Projet	Projet	Projet
A. Recettes Réelles Exploitation	23 259	24 883	25 003	26 031	25 084	25 336
<i>Variation en %</i>	<i>12,68%</i>					
Tarifs scolaires	1 112	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Tarifs urbains	0	380	500	1 000	1 000	1 000
Taxe Versement Transport	6 389	6 350	6 350	6 380	6 400	6 420
Taxe spéciale conso° carburant	1 074	1 080	1 080	1 100	1 120	1 135
Participation Région/Départ/Autres	3 461	3 400	3 400	3 461	3 464	3 471
Participation CASUD	10 920	12 500	12 500	13 000	12 000	12 200
Autres recettes	303	173	173	90	100	110
B. Dépenses Réelles Exploitation	21 767	25 221	25 221	25 704	24 672	25 022
<i>Variation en %</i>	<i>3,65%</i>					
Charges à caractère général	19 436	23 076	23 076	23 806	22 774	23 125
<i>Dont transport scolaire</i>	<i>6 392</i>	<i>6 400</i>	<i>6 400</i>	<i>6 528</i>	<i>6 659</i>	<i>6 792</i>
<i>Dont transport urbain</i>	<i>12 054</i>	<i>15 900</i>	<i>15 900</i>	<i>16 492</i>	<i>15 330</i>	<i>15 548</i>
<i>Dont transport périscolaire</i>	<i>311</i>	<i>350</i>	<i>350</i>	<i>350</i>	<i>350</i>	<i>350</i>
<i>Dont gardiennage</i>	<i>72</i>	<i>20</i>	<i>20</i>	<i>20</i>	<i>20</i>	<i>20</i>
<i>Dont contributions financières</i>	<i>250</i>	<i>125</i>	<i>125</i>	<i>125</i>	<i>125</i>	<i>125</i>
<i>Dont autres</i>	<i>357</i>	<i>281</i>	<i>281</i>	<i>291</i>	<i>290</i>	<i>291</i>
Charges de personnel	1 750	1 765	1 765	1 775	1 780	1 785
Annulation Titres (N.Valeurs, ex antér.)	549	200	200	50	50	50
Intérêts de la dette	31	30	30	23	18	12
Autres dépenses	1	50	50	50	50	50
Provisions dépréciations	0	100	100	0	0	0
EPARGNE BRUTE (A - B)	1 492	-338	-218	327	412	314
(-) Remboursement emprunt	229	234	234	238	243	248
EPARGNE NETTE	1 263	-572	-452	88	169	66



Les premières estimations de la trajectoire des finances du budget annexe de transports plaident en faveur d'une stabilisation du niveau des dépenses courantes d'exploitation à compter de 2026 en partant des hypothèses de calcul suivantes :

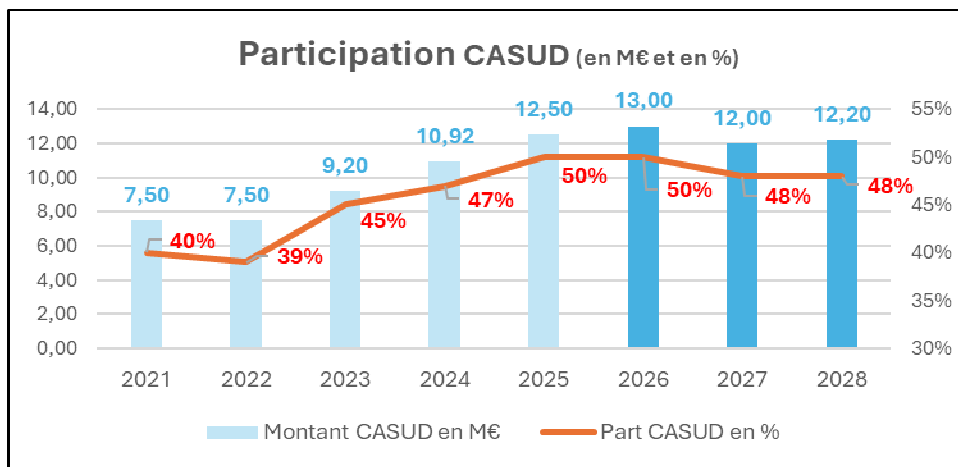
- ☐ Pérennisation des lignes de transports de personnes (périmètre constant d'activités) ;
- ☐ Evolution prudente de l'inflation sur la base d'un taux moyen de 2% ;
- ☐ Poursuite du processus de désendettement bancaire ;
- ☐ Maîtrise du taux de recouvrement des tarifs appliqués aux usagers du service public.

Ces perspectives économiques plutôt favorables contribuent à la normalisation de la participation financière du budget principal au financement du budget annexe de transports au cours de la prochaine mandature 2026-2032.

2. Commentaires

a) La participation financière de la CASUD stabilisée à compter de 2026

La participation financière de la CASUD, au moyen de son budget Principal, constitue la variable d'ajustement des recettes d'exploitation du budget transport sur la période 2026-2028. Son évolution se présente depuis 2021, tant en valeur (en M€) qu'en pourcentage par rapport aux recettes d'exploitation (en %), de la manière suivante :

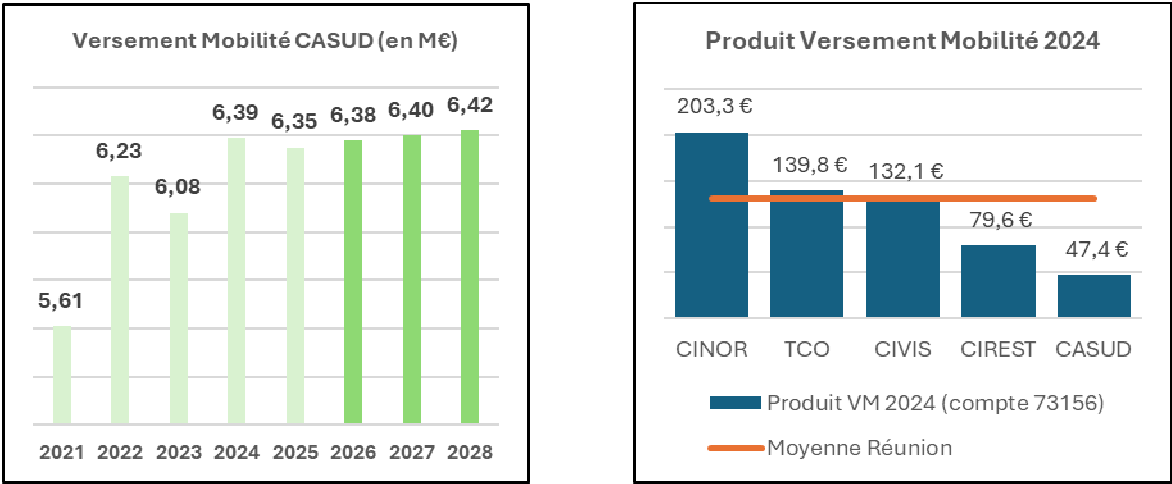


La participation financière de la CASUD progresse régulièrement entre 2023 et 2026 (+73 % par rapport à 2021 pour financer l'augmentation des coûts d'exploitation) puis devrait se stabiliser autour de 12 à 13 millions d'euros par an au cours de la prochaine mandature 2026-2032.

La part représentative de la contribution financière de la CASUD par rapport aux recettes totales d'exploitation se situe désormais autour de 50% contre 40% en 2021. En d'autres termes, les autres recettes du budget de transport, notamment la taxe « versement mobilité », évoluent très peu d'une année sur l'autre.

Il est rappelé que la taxe « versement mobilité » est une contribution patronale, versée par toutes les entreprises qui emploient au moins 11 salariés. Elle permet de financer les activités de transports en commun déployées sur le territoire intercommunal et son montant ne s'élève à la CASUD qu'à 47 euros par habitant contre 203 euros pour la

CINOR. Le graphique ci-dessous effectue une comparaison de la CASUD par rapport aux autres EPCI de la Réunion.



Le tableau comparatif avec les autres EPCI met en évidence la faiblesse de cette recette financière, pénalisant fortement le budget de la CASUD qui participe à l’équilibre du budget annexe.

Malgré cette contrainte économique, le nouveau contrat de transport urbain prévoit non seulement le maintien de l’ensemble des prestations fournies aux usagers, contrairement à d’autres EPCI de la Réunion, voire l’amplification de certaines lignes de transport, mais également la mise en œuvre de la gratuité du transport le week-end.

Cette volonté légitime de tendre vers un mode de transport plus respectueux de l’environnement n’obère en aucun cas les marges de manœuvre budgétaire des prochaines années.

En effet, comme indiqué précédemment, la contribution financière de la CASUD se stabiliserait autour de 12 à 13 millions d’euros par année et celle-ci pourrait même diminuer au cours de la deuxième partie de la prochaine mandature municipale 2026-2032 avec l’installation de nouvelles entreprises dans les zones d’activités économiques en cours d’aménagement (amélioration attendue du produit « versement mobilité »).

b) Des dépenses d’exploitation encadrées sur la nouvelle mandature 2026-2032.

Les dépenses d’exploitation comprennent principalement les frais liés aux transports de personnes (plus de 90 % des dépenses d’exploitation sur la période 2026-2028).

TRANSPORT	2024	2025		2026	2027	2028
	c.f.u.	Budget	c.f.u. projet	Projet	Projet	Projet
Prestations fournies par des tiers	18 757	22 650	22 650	23 370	22 339	22 690
Variation en %						
Quote-part dans les dép. Réelles exploit.	86%	90%	90%	91%	90%	90%
Dont transport scolaire	6 392	6 400	6 400	6 528	6 659	6 792
Dont transport urbain	12 054	15 900	15 900	16 492	15 330	15 548
Dont transport périscolaire	311	350	350	350	350	350

Les dépenses prévisionnelles liées aux transports scolaires et péri-scolaires évolueront modérément dans les années futures selon les premières projections malgré l'application du nouveau contrat de délégation de service public de transport urbain, qui a pris effet depuis le 1^{er} juillet dernier.

Le nouveau cadre économique du marché vise un coût d'exploitation du service de transport urbain autour de 15 et 16 M€ par année contre un peu plus de 12 M€ précédemment.

De plus, une somme exceptionnelle de 16,5 M€ sera inscrite au budget 2026 pour financer les activités d'exploitation de 2026 ainsi que les opérations d'ajustement liées à l'exécution du contrat en milieu d'année 2025.

Dès 2027, le coût annuel d'exploitation reviendrait autour de 15,5 M€.

Par ailleurs, il est rappelé que le nouveau contrat de transport urbain vise à améliorer la qualité du service en priorisant les actions suivantes :

- ☐ Mesure 1 : Maintien du nombre de lignes desservies sur le territoire (même périmètre que l'ancien contrat) pour encourager un changement de comportement dans l'utilisation des moyens de transport ;
- ☐ Mesure 2 : Gratuité du transport le week-end
- ☐ Mesure 3 : Plan de renouvellement de 94 bus sur la période 2025-2032.

	2025	2026	2027	2028	2030	2032	Total général
Lot 1	26	1	5	6	6	8	52
Car	4			2		4	10
Midibus	9			3	3		15
Minibus	11	1	5	1	3		21
STANDARD	2					4	6
Lot 2	16	2	3	5	1	6	33
Car	3			3		4	10
Midibus	4			2	1		7
Minibus	8	2	3				13
STANDARD	1					2	3
Lot 3	2				5	2	9
Minibus					5		5
STANDARD	2					2	4
Total général	44	3	8	11	12	16	94

Objectifs attendus :

- ☐ Répondre à l'un des plus grands défis de demain, à savoir, la préservation de l'environnement.
- ☐ Offrir aux citoyens un réseau de transport collectif plus moderne, accessible et efficace.

B. Le tableau de financement des investissements (section investissements)

1. Des investissements ciblés

Tableau de financement des investissements.

TRANSPORT	2024	2025		2026	2027	2028
	c.f.u.	Budget	c.f.u. projet	Projet	Projet	Projet
A. TOTAL EMPLOI (1+2)	641	1 402	250	375	350	350
(1) Dépenses Financières	100	100	100	100	100	100
Rembt avance mobilité Etat	100	100	100	100	100	100
(2) Dépenses Equipement	541	1 302	150	275	250	250
Etudes	0	200	25	0	0	0
Equipement	541	1 102	125	275	250	250
B. TOTAL RESSOURCES (3+4)	1 263	-272	-452	88	169	66
(3) Recettes Financières	1 263	-572	-452	88	169	66
Autres recettes	0	0	0	0	0	0
Epargne Nette	1 263	-572	-452	88	169	66
(4) Recettes Equipement	0	300	0	0	0	0
Subventions	0	300	0	0	0	0
Emprunts	0	0	0	0	0	0
SOLDE DE L'EXERCICE (B - A)	622	-1 674	-702	-287	-181	-284
Solde au 1er janvier	1 052	1 674	1 674	972	685	504
Solde au 31 décembre	1 674	0	972	685	504	220
dont exploitation	748					
dont investissement	926					
Stock de dette au 31 déc	2 615	2 152	2 152	1 914	1 670	1 422

Les investissements prévus sur le budget annexe de transports de personnes au cours des prochaines années se porteront principalement sur le renforcement de la flotte de vélo électrique et sur les équipements nécessaires au bon fonctionnement du service (matériels informatiques et bureautiques, mobiliers, bornes d'information des voyageurs, schéma directeur vélo, ...).

2. Commentaires

Les crédits d'investissement ouverts chaque année tourneront autour de 200 à 300 k€ et seront financés par l'autofinancement et éventuellement, par des subventions en fonction des opportunités offertes par les partenaires institutionnels.

De plus, la trajectoire de désendettement bancaire, engagée depuis 2021, est maintenue, ramenant ainsi la dette à moins de 1 M€ d'ici 2032.

VI. Budgets de la CASUD consolidés

Le tableau présenté ci-dessous donne une vision consolidée sur les principaux indicateurs de gestion.

En k€	2023 réalisé	2024 réalisé	2025 provisoire	2026 projet	2027 projet	2028 projet
Rec. Réelles Font. (RRF)	89 497	94 761	97 072	99 632	101 058	102 608
Epargne Brute	13 426	14 998	6 239	8 348	10 356	10 698
<i>Taux d'épargne Brute</i>	15%	16%	6%	8%	10%	10%
Epargne Nette	8 042	9 449	794	2 686	4 360	4 382
Equipement	42 223	23 203	27 045	59 828	55 054	58 455
<i>Taux d'équipement</i>	47%	24%	28%	60%	54%	57%
Dette au 31 décembre	107 938	109 389	114 944	127 282	134 786	151 470
<i>Taux de désendettement</i>	8,04	7,29	18,42	15,25	13,02	14,16
<i>Taux d'endettement</i>	1,21	1,15	1,18	1,28	1,33	1,48
Annuité de la dette	7 698	8 716	8 424	8 795	9 746	10 498
<i>Taux couverture de la dette</i>	1,74	1,72	0,74	0,95	1,06	1,02

Les perspectives sur la période 2025-2028

- Marges d'autofinancement des opérations d'investissement

Après une forte contraction de l'épargne nette en 2025, celle-ci se redresse à partir de 2026 sous l'effet combiné de l'augmentation des recettes fiscales (dynamisme des bases d'imposition) et de la stabilisation des dépenses de fonctionnement. Cette tendance plutôt optimiste reste conditionnée à l'examen actuel par les parlementaires du projet de loi de finances 2026. En effet, en fonction du taux d'effort qui sera demandé aux collectivités locales pour participer au redressement des comptes de l'Etat et de la durée effective de ces efforts, ce scénario prospectif serait susceptible d'évoluer.

Conséquence : des marges d'autofinancement des opérations d'équipement retrouvées à compter de 2026 sous réserve de respecter les hypothèses de calcul retenues sur les modalités de transfert financier des dotations de l'Etat.

- Programme d'équipement.

Une programmation pluriannuelle des investissements ambitieuse de plus de 173 millions d'euros prévue sur les trois prochaines années pour accompagner le développement du territoire.

- Endettement bancaire.

Un recours envisagé à la dette bancaire pour garantir le financement des opérations d'investissement, portant son encours de 115 millions d'euros cette année à plus de 151 millions d'euros d'ici 2028.

Enfin, le seuil prudentiel de désendettement bancaire fixé à 12 années, est dépassé dès 2025. En revanche, une amélioration de ce ratio prudentiel est perceptible sur les années à venir.

SECTION 3 – NOTRE FEUILLE DE ROUTE POUR 2026

Le Projet de Territoire, feuille de route politique, de la CASUD existe depuis sa création, avec notamment un positionnement fort et historique autour de l'eau. La CASUD a également pris en compte l'évolution du contexte réglementaire et a tenu à travailler de pair avec ses partenaires et ainsi faire évoluer ses ambitions en tenant compte des opportunités et contraintes.

Depuis 2021, la CASUD a souhaité formaliser son Projet de Territoire à travers une feuille de route partagée tenant compte des spécificités de nos quatre Communes. Les orientations stratégiques ont pour objectif de répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain et ainsi proposer un territoire résilient. Cette ambition forte se traduit par des fils conducteurs incontournables qui sont la transition écologique et la cohésion sociale apparents dans l'ensemble des orientations stratégiques.

Le Projet de Territoire de la CASUD est intercommunal en prenant et mettant en exergue ses projets et ceux portés par les Communes de son périmètre. Le Projet de Territoire a aussi pour objet de conforter ou de créer des nouveaux partenariats avec des entités externes à l'EPCI tels qu'avec d'autres Communes, EPCI ou les entités départementales et régionales.

En effet, le Projet de Territoire porte aussi bien sur des projets d'envergure à l'échelle communale ou intercommunale que sur des projets répondant aux ambitions de demain pour le territoire réunionnais.

À la suite d'une phase de concertation avec la population, une présentation aux partenaires et l'avis de notre Conseil de Développement, le Projet de Territoire de la CASUD, dans sa première version, a été validé en août 2023.

La feuille de route 2026 de la CASUD, avec pour fils conducteur la transition écologique et la cohésion sociale, continue sa déclinaison suivant les orientations stratégiques du Projet de Territoire, définies par les élus, comme suit :

- **Orientation 1** : prendre soin de notre environnement et renforcer l'autonomie énergétique de notre territoire, pour en assurer la durabilité et la viabilité pour les générations futures ;
- **Orientation 2** : réaffirmer l'identité rurale, environnementale de notre territoire et réunir les conditions permettant de sécuriser notre autonomie alimentaire ;
- **Orientation 3** : renforcer l'attractivité économique du territoire et assurer l'inclusion des actifs et des habitants par une offre de formation d'accompagnement adaptée ;
- **Orientation 4** : mobiliser les ressources nécessaires pour accélérer la transition écologique en fondant une expertise et des équipements valorisant l'économie circulaire.

Une évaluation de mi-parcours permettra d'actualiser le Projet de Territoire pour l'adapter aux évolutions et orientations futures.

I- Orientation stratégique 1 : prendre soin de notre environnement et renforcer l'autonomie énergétique de notre territoire, pour en assurer la durabilité et la viabilité pour les générations futures

Continuer à construire des réponses durables au défi de la préservation de nos ressources naturelles et de notre cadre de vie et soutenir les projets permettant la production d'une énergie décarbonée.

A – Poursuivre et mener à bien les enjeux majeurs en lien avec notre or bleu : l'eau

L'or bleu, comprenant l'eau dans sa globalité, est une nécessaire ambition d'avoir une eau suffisante et préservée pour tous car elle conditionne notre existence.

L'eau de pluie, l'eau de nos rivières et captages, l'eau potabilisée, l'eau usée sont une ressource indéniable sur notre territoire qui doit faire l'objet d'une préservation. Une préservation qui doit se faire à plusieurs échelles :

- pour notre consommation et nos activités humaines en quantité et qualité suffisante,
- pour notre faune et notre flore en s'assurant d'une restitution dans le milieu naturel adapté et une utilisation la plus efficiente pour moins ponctionner nos milieux.

1 – L'eau potable

Avec un patrimoine de plus de 1 100 kilomètres de canalisations, de 91 réservoirs, de forages, de captages et d'unités de potabilisation, sa modernisation et son développement sont indispensables pour faire face à une demande de plus en plus importante.

La CASUD poursuit son programme d'investissement pour 2026 avec notamment :

- sécurisation de la production,
- amélioration de la qualité de l'eau distribuée,
- modernisation et renforcement des réseaux existants.

L'ensemble de ces actions sera formalisé au Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable dans son plan d'actions.

Principales opérations pour 2026 :

• Travaux de réhabilitation de la galerie drainante de Grand Galet

Les travaux de construction de la nouvelle bache et de mobilisation des résurgences se sont achevés en 2025. La sécurisation de la galerie avec la pose de « coques » a aussi débuté en 2025 et s'achèvera en 2026 pour une livraison totale de l'ouvrage courant juin 2026 pour un coût de 3 millions d'euros.

• Forage de Takamaka

Les travaux de mobilisation du forage Takamaka ont commencé en juillet 2025 pour le lot n°1 relatif à la construction du réservoir de 1500 m³ et se poursuivront en 2026 avec l'équipement, à proprement parlé, du forage.

Le lot N)2 démarrera quant à lui en 2026 avec la pose de 2 km de canalisations permettant de raccorder le forage à la route nationale.

Coût total des travaux, y compris extension du réseau électrique : 4.5 millions d'euros.

- **Réhabilitation de la conduite du Pont du Diable**

Les travaux de réhabilitation de la conduite du Pont du Diable se poursuivent en 2026 pour une mise en service en fin d'année, pour un coût de 4 millions d'euros,

- **Chaîne de refoulement de la Crête**

Les études de maîtrise d'œuvre de la chaîne de refoulement de la Crête se sont poursuivies en 2025 et les travaux de pose de canalisations de la tranche A débiteront en 2026, pour un coût de 13.9 millions euros,

- **UTEP PAYET Go**

Les études pour la construction de l'UTEP PAYET Go à la Plaine des Cafres se sont poursuivies en 2025. Les travaux devraient démarrer en 2026 pour un coût de 16 millions d'euros.

- **Modernisation de réseaux**

Des travaux de modernisation de réseaux vont être engagés sur l'ensemble du territoire pour l'amélioration du rendement de réseau, pour un coût de 3 millions d'euros.

2 – Les eaux usées

L'action de la CASUD pour 2026 se traduira essentiellement par un renforcement du réseau de collecte des eaux usées avec des travaux d'extension et de réhabilitation ainsi que la poursuite de l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux usées.

Ce programme se déclinera en trois grands axes :

- amélioration de la collecte,
- amélioration du traitement,
- incitation au raccordement.

Principales opérations pour 2026 :

- **Travaux de réhabilitation et d'extension**

Finalisation des études et début des travaux de réhabilitation et d'extension de réseaux sur les villes de Saint-Joseph et le Tampon pour un coût de 3,9 millions d'euros.

- **Station d'épuration de Saint-Joseph**

Réhabilitation de la charpente bois du bâtiment de la station pour un montant de 800 000 euros,

- **Etude « REUT »**

Finalisation de l'étude Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) dans le cadre d'un partenariat avec le lycée agricole de Saint-Joseph pour la réutilisation des eaux traitées de la station d'épuration à des fins d'irrigation de leurs zones de culture pour préserver la ressource en eau et réduire notre empreinte carbone, pour un coût de 30 000 euros. Lancement de l'étude de MOE pour la réalisation de la REUT pour un montant estimatif de 2 000 000 d'euros.

- **Nouvelle station d'épuration – Entre-Deux**

Poursuite de l'étude pour la construction d'une nouvelle station d'épuration pour un coût total comprenant les travaux de 18 millions euros,

3 – GEPU

Afin de poursuivre une montée en compétence en la matière, la stratégie de la CASUD sera basée sur :

- la poursuite de l'élaboration de son Schéma Directeur des Eaux Pluviales Urbaines qui permettra de définir les stratégies en termes de travaux de modernisation et de redimensionnement des réseaux existants, pour un coût de 350 000 euros ;
- le démarrage de la mission levée topographique et reconnaissance du patrimoine GEPU pour un montant de 800 000 euros ;
- la poursuite de travaux d'hydro curage des réseaux d'eaux pluviales en zones urbaines et à urbaniser, sur la base d'un marché à bons de commande, pour un coût de 255 000 euros.

La poursuite du marché à bon de commande pour des travaux de renforcement et de réparation d'ouvrages des eaux pluviales pour un montant de 1 000 000 d'euros.

4 – GEMAPI

Tenant compte de la montée en charge de la mission, un nouveau recrutement est envisagé.

Les principales actions programmées sont :

- Finalisation des études de requalification des digues avec mise en place des Visites Techniques Approfondies et réalisation des études de danger pour un coût de 500 000 euros,
- Lancement des études de qualification de la ravine Rosaire à Saint Joseph,
- Lancement des études relatives au PICS (Plan Intercommunal de Sauvegarde)

B – L'énergie : pour une société soutenable pour nos habitants et notre biodiversité

La meilleure énergie est bien celle qu'on ne consomme pas. Toutefois, il nous ait nécessaire de répondre à nos besoins et l'objectif est bien d'améliorer nos consommations tout en profitant de la Recherche et Développement (R&D) et promouvoir des techniques avérées ou des nouvelles technologies à expérimenter.

1 – Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET)

Le PCAET, intégrant la stratégie national « Bas Carbone », est à la fois un document stratégique et opérationnel en prenant en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie à l'échelle d'un territoire donné. L'ensemble des acteurs du périmètre (entreprises, associations, citoyens, ...), en l'occurrence de la CASUD, seront mobilisés et impliqués.

Le PCAET s'articule autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions des gaz à effet de serre,
- l'adaptation au changement climatique,
- la sobriété énergétique,
- la qualité de l'air,
- le développement des énergies renouvelables.

L'année 2025 a constitué une étape structurante pour la mise en œuvre du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de la CASUD, avec le lancement opérationnel du marché et la restitution du diagnostic territorial. Ce travail a permis d'établir un état des lieux précis des émissions de gaz à effet de serre, de la qualité de l'air, des consommations énergétiques et du potentiel de production d'énergies renouvelables sur le territoire. Ces éléments constituent la base à la définition des orientations stratégiques et des actions à engager à moyen et long terme.

En 2026, l'action de la CASUD priorisera la validation de la feuille de route du PCAET, qui déterminera les priorités d'intervention en matière de transition énergétique, d'adaptation au changement climatique et de préservation de la qualité de l'air. Cette étape sera essentielle pour obtenir l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES), préalable réglementaire à la mise en œuvre effective du plan d'actions. La CASUD pourra ainsi engager concrètement des actions opérationnelles adaptées au territoire.

Parallèlement, la collectivité poursuivra son engagement dans le programme Territoire Engagé pour la Transition Écologique (TETE), cadre de valorisation et de reconnaissance des politiques locales en matière de Climat-Air-Energie (CAE) et Economie Circulaire (ECi). L'objectif est de faire reconnaître, à travers l'attribution d'étoiles, les efforts engagés par la collectivité et ses partenaires en faveur d'un modèle de développement plus sobre, solidaire et respectueux de l'environnement.

2 – Géothermie

L'autonomie énergétique est une nécessité incontournable dans un contexte insulaire comme le nôtre où l'autonomie à atteindre est une nécessaire résilience.

En 2022, la consommation électrique sur l'île était de 2 820 GigaWatt heure (GWh) dont 308,7 GWh sur le territoire de la CASUD. Le parc de production électrique s'élevait à 932,8 MégaWatt (MW). La part de production en hydraulique sur le territoire de la CASUD était de 8,2 MW.

Dès 2020, des phases d'explorations ont été menées sur le secteur des Plaines et Remparts mettant en exergue un potentiel géothermique.

La géothermie est par conséquent un enjeu pour le territoire intercommunal et aussi un projet d'envergure à l'échelle de l'île.

Pour 2026, l'objectif est de conforter le portage public/privé avec notamment le soutien de la Région et d'Énergies Réunion.

II- Orientation stratégique 2 : réaffirmer l'identité rurale, environnementale et notre territoire et réunir les conditions permettant de sécuriser notre autonomie alimentaire

A travers son Projet de Territoire, la CASUD a rappelé son souhait de valoriser et préserver son identité et son caractère rural et ainsi de confirmer son positionnement en tant que grenier alimentaire de l'île. En effet, son climat permet de développer les activités agraires que ce soit autour de l'élevage, du maraîchage ou de la canne. On dispose également d'un potentiel autour des plantes à parfums. Cet environnement est un atout majeur d'attractivité pour les familles, actifs et acteurs économiques qui recherchent un cadre de vie préservé et un accès à des services et des ressources de qualité.

A- Pour une identité assumée et un soutien confirmé à notre terre nourricière

L'objectif est d'accompagner la filière agricole sur l'ensemble du territoire notamment en termes de transition et ainsi le retour au sol des matières premières.

1. Méthanisation

La méthanisation est un projet qui peut répondre à plusieurs enjeux : gestion des déchets, énergie recouvrable, limitation des gaz à effet de serre et de cohésion sociale.

Le projet d'unité de méthanisation prend pleinement son sens pour répondre aux enjeux de transition écologique.

Le constat est le suivant : la Réunion dispose d'un gisement de 760 000 tonnes par an d'effluents d'élevage dont 110 000t/an sur les exploitations du Tampon et 40 000 t/an sur Saint-Joseph.

Aujourd'hui, ces effluents sont épandus sur les terres sans valorisation.

La mise en place de l'unité de méthanisation permettrait ainsi de :

- valoriser 36 000 tonnes par an d'effluents via le principe de cogénération et ainsi produire de l'électricité et/ou du bio-GNV,
- transformer le digestat en granules pour palier à l'engrais importés,
- diminuer les espaces agricoles grevées par l'épandage et ainsi diminuer les infiltrations dans les nappes phréatiques,
- diminuer les éventuelles nuisances olfactives et mettre en exergue nos paysages agricoles et notamment de pâturage.

Ce projet a pour objectif d'être un outil de cohésion sociale permettant un retour à la terre de la ressource des effluents d'élevage, préserver nos paysages et soutenir notre agriculture de manière durable avec des sources de revenus complémentaires ou des économies via la création des sous-produits.

Pour 2026, l'objectif est de réaliser le marché conception pour la construction de l'unité de méthanisation.

B – Les actions pour tendre vers l'autonomie alimentaire

Le soutien aux agriculteurs et leurs activités doit tendre à offrir une alimentation saine de qualité et à un prix correct pour tous (agriculteurs et consommateurs). Le souhait est bien d'accompagner la montée en valeur ajoutée de notre production locale.

Aussi, les projets attrayants au développement des circuits courts et la sensibilisation à une alimentation saine et locale sont des priorités du Projet de Territoire.

1. Le projet de PTCE de la Commune de l'Entre-Deux

La Commune de l'Entre-Deux a lancé en 2020 un programme ambitieux autour de l'agriculture durable, des enjeux de la transition écologique et de la recherche de la souveraineté alimentaire.

Ainsi, un dialogue territorial a été engagé sur le territoire avec l'ensemble des partenaires publics et opérateurs économiques (entreprises, acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire,...). À la suite d'un temps de diagnostic, d'ingénierie, de mobilisation et de concertation avec les acteurs sur l'agriculture sur l'île, une orientation forte est donnée à l'autosuffisance alimentaire durable -protectrice du capital santé pour la Commune de l'Entre-Deux.

Afin de permettre une interaction équilibrée entre les secteurs privé/public et pour ses valeurs notamment en matière d'Economie Sociale et Solidaire, le Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) a été retenu.

Le PTCE, baptisé Organisation Solidaire pour la Production Agricole et Alimentaire Locale (OSPAAL), vise à animer les programmes « not tèr – not agriculture » et « not mangé – not santé ».

Le PTCE a été créé pour mettre en œuvre le projet de développement local (cité ci-dessus) et le décliner de manière opérationnelle. Pour son portage juridique et son animation, l'outil opérationnel retenu sera la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui portera également le nom d'OSPAAL.

a- « Not tèr – not agriculture »

Le programme a pour finalité le soutien à la production agricole locale : maraîchage, plantes aromatiques et médicinales (achat de production, transformation, commercialisation et exportation) à travers la SCIC.

b- « Not mangé – not santé »

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) intitulé « Not mangé – not santé » a pour objectif de préserver la santé par une alimentation saine et accessible à tous. La Commune a débuté son PAT niveau 2.

Les actions principales 2026 :

- participation au fonctionnement de la SCIC OSPAAL,
- participation aux actions du PAT de niveau 2.

III- Orientation stratégique 3 : renforcer l'attractivité économique du territoire et assurer l'inclusion des actifs et des habitants par une offre de formation d'accompagnement adaptée

Par sa situation géographique, la CASUD est un lieu où il fait « bon » vivre reconnue pour ses richesses naturelles et culturelles, offrant des services et équipements publics de proximité. Elle a un potentiel d'attractivité important au niveau touristique et de manière plus large économiquement.

L'objectif de la feuille de route est d'accompagner le développement résidentiel du territoire avec une circulation plus fluide tout en offrant des services de proximité et des activités économiques permettant d'y promouvoir l'emploi.

En 2026 la CASUD, en partenariat avec la CIVIS, poursuivra l'animation du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation (SMEP) « Grand Sud » à hauteur de 66 k€.

Le SMEP se charge de deux missions principales :

- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- le déploiement du programme Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER) en tant que Groupe d'Action Locale (GAL). Les fiches-actions sont opérationnelles depuis 2024 en lien avec le Programme Opérationnel Européen (POE) pour la période 2021-2027.

A- Attractivité économique

La CASUD dispose d'une position géostratégique qui constitue un réel atout pour se développer et renforcer son attractivité économique. De part, nos espaces à créer, on peut proposer des zones d'activité dans des secteurs innovants tels que le numérique, l'énergie ou l'agroalimentaire. On peut anticiper sur l'accessibilité physique et numérique des sites.

1 – Programmation et dynamique commerciale

a- Schéma directeur d'aménagement économique et observatoire économique

La compétence économique est partagée entre les EPCI et la Région Réunion. Dans le cadre de la révision du SAR et de la révision d'un schéma directeur d'aménagement économique la CASUD participe aux travaux avec la Région Réunion pour construire les documents de programmation.

Enfin et tenant compte des projets de création de zones d'activité, des programmes d'immobiliers d'entreprises de l'innovation économiques et les filières économiques cibles de notre EPCI, les liens seront renforcés en 2026 pour finaliser les dossiers de subvention et les rendre opérationnels avec la Région Réunion dans tous ces domaines.

b- Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et programme Petites Villes de Demain (PVD)

L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), créée par l'article 157 de la loi ELAN, est un outil au service de la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation. L'ORT permet d'avoir une approche globale et coordonnée sur le territoire intercommunal de l'ensemble des actions de modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux, d'améliorer l'attractivité du tissu urbain, lutter

contre les vacances de locaux, valoriser les espaces publics, redynamiser les centres dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

La Commune de Saint-Joseph, à travers son dispositif « Action Cœur de Ville » (ACV), a pu bénéficier de l'appellation périmètre ORT.

Les Communes de l'Entre-Deux et de Saint-Philippe ont été lauréates du programme Petites Villes de Demain (PVD) qui a pour objet principal la redynamisation des centres- bourgs des Communes de moins de 20 000 habitants. Depuis 2023, un chef de projet dédié à la programmation a été recrutée via le financement de l'ANCT et l'accompagnement en ingénierie de la Banque des Territoires.

Afin de prendre en compte les différentes programmations ACV et PVD tout en incluant la ville-centre, et faire bénéficier à l'ensemble du territoire des avantages du dispositif, il a été acté la mise en place d'un ORT intercommunal.

Pour 2026, les principales actions à mener seront :

- pérennisation du soutien à l'Association de Gestion du Centre-Ville de Saint-Joseph,
- l'élargissement du périmètre de la convention ORT intercommunale à la commune du Tampon et mise en œuvre du plan d'actions dépendant de l'ORT,
- mise en œuvre des plans d'action des conventions-cadres PVD.

2 – Les créations et soutien aux espaces dédiés à l'activité économique

a- Création, aménagement et animation de Zones d'Activités Économiques (ZAE)

Au niveau de la ZAE des Palmiers :

Sur la tranche 1 en 2025 :

- une première entreprise s'est installée.
- 6 permis de construire sont en instruction et cela permettra de finaliser la vente et des actes de baux à construction pour 10 000 m² ;
- il y a la reprise de la commercialisation à la suite du désistement de certaines entreprises.

Au niveau de la tranche 2 :

- les études de conception sont achevées et le Permis d'aménager est déposé.

En 2026, sur la première tranche, une douzaine d'entreprises seront en phase de travaux de leur bâtiment.

Les travaux de la 2^{ème} tranche devraient débuter au premier trimestre 2026 pour s'achever au second semestre 2026 pour un montant prévisionnel de 5 M€.

La tranche 3 permettra de créer la jonction avec la zone actuelle de Trois-Mares. Elle débutera en 2027.

A terme, c'est un pôle d'activités économiques de plus de 200 entreprises qui sera installé à Trois-Mares.

Au niveau des ZAE du 14^e et 19^e km :

La ZAE du 14^e accueillera plus particulièrement des activités de garage, de bâtiment et permettra à des petites entreprises de cette zone de trouver un meilleur cadre de développement de leurs projets. Les travaux ont commencé en 2025. Ils s'achèveront en juillet 2026.

La zone du 19^e fera une priorité au secteur de l'agroalimentaire en la positionnant dans une stratégie d'animation de la filière agricole. Deux autres domaines tels la logistique et l'artisanat de production y trouveront de l'emplacement. Les travaux ont commencé en 2025 et s'achèveront en juillet 2026.

Pour ces deux zones en 2026, la commercialisation sera une opération importante

La maîtrise foncière commencée en 2025 via l'EPFR sera complétée en 2026

Au niveau de la zone du Baril à Saint-Philippe,

- le foncier a fait l'objet d'une acquisition en 2022,
- en 2025, des études préliminaires telles études géotechniques, étude d'archéologie préventive, étude de besoins/capacitaire ont été réalisées,
- une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée est passée avec la SPL Maraïna.

En 2026, les études de maîtrise d'œuvre seront lancées et les travaux débiteront en septembre 2026.

ZAE Les Terrass à Saint-Joseph

Poursuite de la convention publique d'aménagement avec la SODIAC pour la finalisation des travaux et la commercialisation qui a été prorogée jusqu'en 2028.

Finalisation de la commercialisation des parcelles.

La commercialisation reste la principale activité à achever.

Zone d'activité de Vincenzo

Etudes préliminaires à réaliser en 2026 composées d'une étude d'opportunité et de programmation.

À la suite du mandat donné à l'EPFR par la CASUD en lien avec la Commune, acquisition foncière en 2026.

Zone d'activité à l'Entre-Deux

Deux fonciers économiques sont identifiés au PLU au niveau du secteur du SERRE. L'EPFR a été mandaté pour faire la maîtrise du foncier en 2026

b- Immobilier d'entreprise

L'immobilier d'entreprises est un élément essentiel dans une politique d'animation économique notamment pour l'appui à des filières. Le renforcement de l'offre

d'immobilier ainsi que la diversification des produits en lien avec les industries en cours restent les deux axes forts pour 2026.

Principales opérations pour 2026 :

La principale opération pour 2026 est le programme d'Immobiliers d'entreprise au sein de la ZAE Les Terrass.

Un permis de construire a été délivré. Une consultation a été lancée en 2025 pour la reprise du marché de maîtrise d'œuvre pour réaliser les ateliers et la maison des artisans. L'acquisition de l'assiette foncière est estimée à 300 K€. La réalisation de l'équipement et sa gestion se feront dans le deuxième semestre 2026.

c- Cale de mise à l'eau de Saint-Philippe

Le « port » de Saint-Philippe est l'un des plus anciens ports de la Réunion après celui de Saint-Pierre. Il a gardé son aspect authentique et traditionnel de port de pêche exploité uniquement par les habitants de la Commune. Mais cette activité de pêche artisanale subit une baisse d'activité notable du fait des conditions d'accès à la mer. Des travaux de réhabilitation et de modernisation de la cale sont nécessaires pour garantir le maintien durable de la filière pêche traditionnelle sur la Commune de Saint-Philippe.

C'est à ce titre que la CASUD a engagé des études portant sur la sécurisation de la cale de halage et de réhabilitation de la maison de pêcheurs. Ce projet consiste en la réalisation d'une nouvelle rampe d'accès à la mer, la construction de deux bassins d'apaisement, la mise en valeur patrimoniale du site et la réhabilitation de la maison des pêcheurs

Situé dans un environnement remarquable, ce projet est soumis à une réglementation contraignante telle qu'une étude d'impact, qu'une demande d'autorisation Installation Classée Protection de l'Environnement (ICPE) du fait des affouillements nécessaires pour la création d'un bassin d'apaisement.

Ainsi, l'année 2026 sera principalement marquée par le début des travaux de réhabilitation de la maison des pêcheurs pour un coût 750 000 €.

A titre d'information, l'estimation totale des travaux est de 5 M€ en stade Projet.

d- Poursuite du développement de l'aéroport de Pierrefonds

L'aéroport de Pierrefonds est un équipement important pour le territoire et le développement du Sud, dont le potentiel est à développer. En effet, la proximité des départs et arrivées touristiques induit de fait, le renforcement concurrentiel des établissements d'hébergement situés sur notre territoire. La CASUD poursuit son soutien auprès de l'établissement pour participer activement à son plan de relance.

B- Promotion et développement du tourisme

1- Office de Tourisme Intercommunal (OTI) du Sud

L'OTI du SUD, outil au service du territoire de la CASUD pour son développement, est une structure fédératrice, créatrice d'expériences, révélatrice des atouts du territoire, une source d'inspiration pour les visiteurs et pour les prestataires.

Les principales actions 2026 sont :

- le Contrat de Prestations Intégrées (CPI) a été renouvelé. Le CPI confère à l'OTI les missions de gestion de l'office de tourisme intercommunal ainsi que les quatre bureaux d'information touristique (BIT), de gestion et d'installation de la signalétique touristique, d'entretien des toilettes touristiques.

Les actions de 2026 sont dans la continuité des objectifs fixés pour la période 2024/2027 :

- poursuite des actions de renforcement de la stratégie de communication ;
- poursuite de l'accompagnement de la montée en gamme des prestataires ;
- poursuite de la valorisation des produits d'excellences du territoire ;
- poursuite de l'amélioration continue des services à destination des touristes et prestataires.
- procéder au déménagement du BIT du Tampon en choisissant un emplacement plus accessible ;
- améliorer et optimiser l'aménagement intérieur de 2 BIT qui n'en ont pas encore bénéficié ;
- poursuivre la mise en avant de l'identité et de l'art de vivre créole dans notre concept d'accueil.
- Relatif à la taxe de séjour, les actions prévues sont :
 - de poursuivre les efforts en termes d'animation et de pédagogie auprès des hébergeurs,
 - de leur proposer des ateliers spécifiques autour de la taxe de séjour,
 - de déployer l'outil DECLALOC sur le territoire et le rendre pleinement opérationnel.

2- La signalétique touristique

Depuis 2021, le sujet de la signalétique touristique fait l'objet d'une attention particulière, tant par l'OTI que par la CASUD.

Il y a aujourd'hui un enjeu :

- d'une remise aux normes des implantations actuelles pour répondre aux attendus du cadre de la signalisation routière
- d'une nouvelle méthode de traitement de la signalétique touristique,
- de la mise en œuvre d'un schéma directeur global qui serait porté par l'Intercommunalité en collaboration avec l'OTI.

En 2025 un bureau d'étude a été retenu pour réaliser le schéma directeur.

Pour 2026, les actions principales sont :

- réalisation d'un schéma directeur de la signalétique touristique et mettre en œuvre le plan d'actions associé,
- déployer l'outil de signalisation digitale sur le territoire.

La participation de la CASUD au fonctionnement de l'OTI res

C – Lutte contre le chômage et l'habitat indigne

La CASUD est compétente en matière d'insertion, de politique de la ville et d'équilibre social de l'habitat.

1 – Plan Local de l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est une mesure, dont le protocole du nouveau programme POE 2021/2027 validé en 2023, destinée à l'accompagnement d'un public éloigné du marché de l'emploi. Elle est cofinancée par le Fonds Social Européen (FSE+) à hauteur de 80 %.

Le PLIE offre un accompagnement personnalisé avec une obligation de suivi régulier et de résultat.

Les objectifs du PLIE en 2026 sont les suivants :

- proposer le dispositif à 280 nouvelles personnes (150 au Tampon, 20 à l'Entre-deux, 80 à Saint-Joseph et 30 à Saint-Philippe),
- tendre vers un objectif de sortie de 50 % de sorties positives du PLIE des personnes en accompagnement (avec des critères visant notamment le public des femmes, avec une qualification de niveau égal ou inférieur au CAP/BEP, nombre de jeune ne pouvant excéder 20 %).
- l'acquisition de compétences numériques. La CASUD se dotera d'un pool d'ordinateurs qui sera mis à la disposition des bénéficiaires du PLIE dans le cadre de leur parcours,
- des interventions d'accompagnement spécialisé (coaching, encadrant technique d'insertion...) pour notamment soutenir de la création d'activité.

La programmation 2026 est d'un montant prévisionnel de 600 k€.

2 – Habitat

Depuis 2019, la CASUD dispose d'un Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) exécutoire pour 6 années. Le PLHI a été prorogé de deux années pour jusqu'en mars 2027. Le PLHI comporte 24 actions avec notamment les dispositifs de minorations foncières ou de garantie d'emprunt pour le logement social... Il a été évalué pour sa première période triennal en 2024.

Ces 3 dernières années, des équipes opérationnelles ont été recrutées au sein des CCAS des Communes (Tampon, Saint-Joseph et Saint-Philippe) et structurées pour la mise en œuvre de la lutte contre l'habitat indigne et de la gestion partagée de la demande et de l'attribution de logement social sur le territoire de la CASUD.

Au sein de la CASUD, deux agents assurent la coordination des dispositifs.

En 2026 les activités dans le domaine de l'habitat se poursuivront à travers le PLHI, PILHI et l'accession à la propriété et la production du parc social sont des enjeux importants.

a- Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI)

Le PLHI est un document dont le programme d'actions est validé pour 6 ans.

Les actions du PLHI pour 2026 :

- la mise en place de l'étude pour l'élaboration du deuxième PLHi de la CASUD
- la poursuite des travaux liés à l'observatoire des loyers privés avec l'AGORAH et l'ADIL,
- la mise en place de la convention annuelle avec l'EPFR dans le cadre de la minoration foncière pour un montant maximal de 500 000 €/an,
- le soutien des CCAS des Communes pour renforcer leur intervention dans le cadre de l'amélioration de l'habitat avec une enveloppe minimale de 200 k€/Commune,
- l'adhésion à l'agence immobilière à vocation sociale SOLEIL, et la mobilisation des propriétaires privés avec pour objectifs de louer abordable avec le développement d'un parc social privé,
- l'octroi de garanties d'emprunt pour la production de logements sociaux ;
- le déploiement d'un observatoire du foncier de l'habitat en lien avec la direction Système d'Information Géographique (SIG) de la CASUD,
- d'animer un réseau de partenaires sur la question de l'habitat de publics spécifiques.

b- Lutte contre l'habitat indigne

Depuis 2025, l'ensemble du territoire de la CASUD est couvert par le PLHI et la coordination du plan est installée.

Les principaux objectifs du plan en 2026 seront de :

- finaliser les outils de gouvernance tels le comité de suivi du PILHI, instance partenariale pour traiter les dossiers tenant compte de la compétence partagée,
- engager le suivi de 200 familles et de traiter 90 dossiers d'amélioration de l'habitat,
- d'engager deux études pré-opérationnelles pour des programmes d'amélioration groupée sur le Tampon et Saint-Joseph pour un montant de 120 000 € cofinancées à 80 % par l'État,
- d'accompagner et de suivre les situations délicates d'habitats indignes faisant l'objet d'arrêtés de l'ARS ou d'arrêtés de police des maires,
- Le coût des équipes opérationnelles est estimé à 338 K€ dont 80 % financés par l'État.

c- Gestion partagée de la demande d'attribution de logement sur le territoire de la CASUD

La CASUD a installé la Conférence Intercommunale du Logement (CIL). La conférence a notamment traité de la mise en place de deux plans, à savoir le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur (PPGDLSID) et la Convention Intercommunale d'Attribution de logement (CIA) ainsi que la cotation de la demande de logements.

En 2026, les actions portent sur :

- la continuité du déploiement en cours du service d'accueil et d'information du demandeur (SIAD) pour le PPGDLSID,
- la participation de la CASUD au fonctionnement de l'équipe opérationnelle est de 200 K€,
- la mise en place des instances de gouvernance de la Convention Intercommunale d'Attribution du logement (CIA) pour améliorer la prise en compte des ménages prioritaires, dont la commission des ménages en difficulté, créée au niveau de la CIA.

D – Mobilité

La CASUD compte 130 000 habitants qui réalisent 370 000 déplacements par jour. En totalisant 85 % de déplacements internes à son territoire, la communauté d'agglomération a un périmètre pertinent pour répondre aux enjeux de développement de nouvelles alternatives à la voiture individuelle.

Aussi, la CASUD s'engage à relever les défis de la mobilité en adoptant une approche globale, durable et inclusive, tout en s'adaptant aux spécificités géographiques et aux besoins de la population pour améliorer la qualité de vie sur le territoire.

1 – Délégation de Service Public : transport urbain et scolaires

a- Nouveau contrat de Délégation de Service Public (DSP) :

L'exploitation du service public de transport urbain de voyageurs sur le territoire de la CASUD est assurée, depuis avril 2025, par des délégations de service public de transport urbain sectorisé en 3 lots et complété depuis juillet 2025 par un marché public de coordination. Ce service enregistre en 2024, plus de 4,2 millions de km parcourus et plus de 1,1 millions de clients transportés. Il a représenté pour 2024 une charge pour le budget annexe des transports de 13 M€.

Dans le cadre des nouveaux contrats de DSP de transport urbain, la CASUD devient le premier territoire ultramarin à rendre gratuit le week-end, son réseau de transport urbain. En permettant un accès libre au service, c'est un nombre considérable de freins à l'utilisation des transports en commun qui est levé. C'est également une mesure forte de renforcement de la cohésion sociale en particulier en faveur des personnes les plus défavorisées ou en difficulté et un levier d'attractivité pour développer l'accès aux loisirs et commerces les week-ends.

Le budget envisagé s'élève à 13 M€ en section de fonctionnement pour 2024.

Transports scolaires

Pour rappel, les transports scolaires consistent en 124 circuits pour 1 200 000 km effectués par les opérateurs de transports, soit environ 7 197 élèves, de la maternelle au lycée, qui sont transportés chaque jour sur le territoire de la CASUD (intra-muros) et en dehors du territoire (extra-muros).

Nombre d'élèves inscrits par commune						
	Communes Hors CASUD (convention CASUD/CIVIS, élèves CREPS)	Entre-Deux	Le Tampon	Saint-Joseph	Saint-Philippe	Total d'élèves inscrits
2025-2026	64	575	3 642	2 468	448	7 197
	1 %	8 %	51 %	34 %	6 %	100 %

Les marchés publics de transport scolaire ont été renouvelés en 2023 afin de déployer une offre de transport scolaire sur l’ensemble des communes.

Les transports scolaires représentent une charge pour le budget annexe des transports pour l’exercice 2025 de 6.8 M€ (section de fonctionnement).

Les frais liés à la gestion des inscriptions aux transports scolaires :

- campagne de communication : 5 k€
- fournitures diverses (cartes, rubans, pochettes) : 10 k€

Taux d’impayés

Année Scolaire	Recettes	Remboursement Radiation	Recettes Réel	Impayés	% Impayés
2023/2024	872 361,00 €	1 429,00 €	870 932,00 €	13 333,00 €	2 %
2024/2025	865 991,00 €	3 616,50 €	862 374,50 €	8 390,00 €	1 %

Transport périscolaire

La CASUD organise une offre de services pour les transports périscolaires du territoire en liaison avec ses Communes e le Rectorat pour des sorties effectuées dans le cadre scolaire, en relation avec l’enseignement et les loisirs.

Dépenses prévisionnelles pour l’exercice 2025 : 350 k€

Étude de restructuration du réseau de transport de la CASUD

En qualité d'Autorité Organisatrice des Mobilités, la CASUD souhaite mener sur la période 2025-2026, une étude complète de restructuration de son réseau pour s'adapter aux évolutions démographiques et économiques du territoire et accompagner la dynamique engendrée par la mise en gratuité les week-ends.

L'objectif est aussi d'avoir un regard sur le réseau scolaire (report modal, évolution de la fréquentation, mixité des réseaux urbain et scolaire). Il s'agira d'identifier les mutualisations possibles, les spécialisations à envisager et la meilleure optimisation des coûts.

Le coût d'étude est estimé à 85 k€.

2 – Infrastructures et équipements associés

Il est nécessaire de repenser l'accès automobile aux centres urbains et les conditions de stationnement pour encourager l'utilisation de modes de transport plus durables.

a- Projets structurants : NVU, gares routières, ...

L'évolution démographique de la Commune du Tampon, de par son dynamisme, a entraîné indéniablement une augmentation de la circulation à l'échelle de l'agglomération et un accroissement des difficultés de déplacements avec des problèmes de congestion du trafic routier. La CASUD a pour ambition de multiplier ses équipements pour proposer à sa population des solutions alternatives au tout voiture et ainsi encourager les déplacements via les transports urbains et promouvoir les déplacements doux.

Nouvelle Voie Urbaine (NVU) du Tampon :

Comme l'ensemble de l'île, la Commune du Tampon est également tributaire de cette congestion routière quotidienne et plus particulièrement sur les axes routiers desservant les secteurs du centre-ville, de la Châtoire et de Trois-Mares.

Face à ce constat, la CASUD, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de Transport, a initié le projet de Nouvelle Voie Urbaine auquel est intégré un TCSP.

La nouvelle voie urbaine, va faire partie des voies structurantes et primaires du réseau routier de la collectivité. Traversant une zone fortement bâtie, la CASUD et la Commune du Tampon, souhaitent qualifier cette voie en procédant à un aménagement de type urbain prenant en compte le problème de sécurité des riverains et des piétons, ainsi que le partage de l'espace public. Le projet de voie urbaine répond à deux enjeux actuels pour proposer :

- une réponse aux difficultés de circulation dans le centre-ville du Tampon et fluidifier les connexions interurbaines aux heures de pointe (vers Saint-Pierre, via la RN3, notamment) ;
- une alternative au « tout automobile » avec pour objectif de doter le territoire d'un réseau de transport public modernisé, confortable et performant.

Cette infrastructure routière, en plus de permettre une fluidification de la circulation automobile dans le centre-ville du Tampon, favorisera le report modal de la voiture vers le bus et deviendra un support de développement de voies de TCSP et de modes doux desservant les lieux stratégiques de l'agglomération. Elle assurera notamment la desserte de la nouvelle gare routière implantée à la ZAC Paul Badré et qui a été inaugurée en août 2023.

Ce projet, d'un coût global de 50 M€, est divisé en 3 tranches :

- Section 1 : linéaire de 1,7 km, du rond-point des Azalées à l'avenue de l'Europe,
- Section 2 : linéaire de 1,3 km, de l'avenue de l'Europe à la RD 3,
- Section 3 : linéaire de 2 km, de la RD 3 à la RN 3 au 14ème km.

Il est à ce jour en phase de consultation des entreprises. Les travaux devraient débuter au second semestre 2024 pour une livraison prévisionnelle en décembre 2025. L'estimation des dépenses pour 2024 est évaluée à 5 M€.

Entretien de la Gare routière de l'Entre Deux :

Des travaux de maintenance et de sécurisation de la Gare de l'Entre-Deux ont été achevés au mois d'octobre 2025 : pose de clôtures, caméras de vidéosurveillance, travaux d'entretien du site et des locaux.

Gare routière de la Plaine des Cafres :

Le programme des travaux envisagés pour l'aménagement d'une gare routière à la Plaine des Cafres a connu une évolution significative avec la délivrance prochaine de l'autorisation d'urbanisme.

Les travaux sont en phase d'achèvement avec une livraison prévue fin décembre 2025. Dépenses prévisionnelles : 3.6 M€ hors foncier.

Pôle d'Échange Multimodal (PEM) de Saint-Joseph :

La CASUD a relancé, au dernier trimestre 2025, les études du projet confiées à la SPLA MARAINA dans le cadre de sa mission de maîtrise d'ouvrage déléguée. Un nouveau plan de financement sera élaboré lors de la libération du foncier par la commune de Saint-Joseph, prévue à l'horizon 2026 ou 2027.

b- Équipements – logiciels

Fourniture et pose de mobiliers urbains et de signalisation horizontale et verticale

Ces mobiliers modernes et résistants sont créés pour équiper les arrêts de bus fréquentés par les usagers des transports scolaires et urbains du territoire de la CASUD. Les objectifs attendus sont de :

- repositionner les mobiliers urbains (abris bus, poteaux d'arrêt, bancs, ...) sur des emplacements sécurisés ;
- harmoniser l'image des arrêts pour davantage de lisibilité et visibilité ;
- actualiser l'information voyageurs.

Le programme s'étend sur la période 2023-2026 pour un coût total de 1,3 M€.

Pour 2025, la CASUD a installé **100 poteaux d'arrêt** et d'une **vingtaine d'abris-bus**.

En parallèle, la CASUD a confié, par convention, à la commune du Tampon la gestion du service de fourniture et de pose du mobilier lié aux transports urbains. Cette mission comprend :

- La fourniture de 200 abris-bus destinés à l'ensemble des communes membres de l'intercommunalité ;
- La réalisation des opérations de pose, assurée par chaque commune selon ses propres modalités : en régie par ses services ou via un marché public externalisé.

Nouvelle solution de comptage

Les exploitants des délégations de service public de transport urbain ont d'équipés la flotte de véhicules d'une solution de comptage. L'objectif étant de nous permettre d'améliorer la connaissance de l'utilisation de notre réseau, des montées et des descentes, et, d'inciter nos délégataires à s'investir pour augmenter la fréquentation des lignes. Ces données seront notamment utilisées dans le cadre de l'étude de restructuration du réseau de transport.

IV- Orientation stratégique 4 : mobiliser les ressources nécessaires pour accélérer la transition écologique en fondant une expertise et des équipements valorisant l'économie circulaire.

Lors des échanges avec les citoyens, la gestion des déchets a été positionnée en tant que point négatif. Une forte demande s'est dégagée relative aux nombres de points d'apport volontaire, sur la sensibilisation au tri, la lutte contre les dépôts sauvages, ... La sensibilité à la nécessité d'un territoire plus résilient est prégnante pour nos habitants et les solutions à mettre en œuvre pourront se faire par plusieurs actions dans différents domaines et à différentes échelles. En effet, la création de nouvelles filières attrait à l'économie sociale et solidaire est incontournable, tels que l'émergence de nouveaux métiers à l'instar d'agents « valoristes », sentinelle de l'environnement...

A partir de 2026, la mise en place d'un schéma de promotion écologiquement responsables (SPASER) permettra à notre commande publique de renforcer son effet levier dans le cadre de cette orientation stratégique.

A – Création, réhabilitation des espaces de gestion des déchets

1 – Le service public de collecte

Depuis quatre ans, le partenariat entre la CASUD et la SPL SUDEC s'est concrétisé avec la mise en place de contrats de prestations intégrées dits *in-house* (gestion des déchèteries intercommunales, collecte des bornes d'apport volontaire et collecte des véhicules hors d'usage (VHU)).

Dans ce cadre, la CASUD a confié en 2021, la collecte en porte à porte sur les communes du Tampon et de l'Entre Deux à la SPL SUDEC, conformément aux missions identifiées dans les statuts de la société.

En 2023, la CASUD a acté par délibération, la passation du marché de collecte en porte à porte sur Saint Joseph et Saint Philippe à la SPL SUDEC à compter du 1^{er} janvier 2024 pour un montant de 13 millions d'euros.

Cette uniformisation de la collecte par la SPL SUDEC permettra à terme une maîtrise des coûts avec une rationalisation et une optimisation efficiente de l'organisation des circuits de collecte.

2 – Déchetteries

En termes d'offres d'équipements, l'objectif est de faciliter l'apport des déchets sur sites dédiés.

En 2026, le CASUD lancera, si le problème de foncier est réglé, les travaux de construction de la déchetterie de l'Entre Deux pour un coût de 1,8 millions d'euros,

- le lancement des travaux de 7 PAVA sur la ville du Tampon pour un coût de 2.5 millions d'euros,
- le lancement des études pour la construction de 5 PAVA (1 à l'Entre Deux, 3 à Saint Joseph, 1 à Saint Philippe) ainsi que les travaux correspondants pour un coût 1.6 millions d'euros.

3 – Sensibilisation et la promotion du réemploi

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences en matière d'environnement, la CASUD s'inscrit depuis quatre ans, sur la base du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), initié en 2021, dans une démarche d'économie circulaire en alliant réduction des déchets ménagers collectés et valorisations locales :

- Amélioration du mode de communication pour sensibiliser et inciter la population du territoire à la prévention des déchets,
- La lutte contre le gaspillage alimentaire avec la mise à disposition de tables de tri dans les établissements scolaires,

- La valorisation des biodéchets avec le déploiement massif de composteurs pour les particuliers conformément à la stratégie de gestion de proximité des biodéchets arrêtée par la CASUD en 2023.

Dépenses prévisionnelles de la poursuite des actions de prévention pour la réduction des déchets : 1 M€.

4 – La brigade environnement

Afin de compléter son dispositif de lutte contre les dépôts sauvages, la CASUD a acté, en 2019, la création de sa brigade environnement, afin d'intervenir auprès des administrés pour faire respecter le règlement de collecte et lutter ainsi contre les nombreuses incivilités.

Avec le recrutement du chef de brigade en 2023, les actions à mener en 2026 consisteront en :

- Mise en place d'actions de sensibilisation sur divers sites (parcours de santé, établissements scolaires, ...)
- Suivi de la problématique de l'errance animale,
- Suivi des véhicules hors d'usage (VHU),
- Assurer la transversalité avec les services étatiques et communaux (gendarmerie, police municipale),
- Assurer le tutorat de services civiques venant en appui aux missions de la brigade.

B – Les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) et le soutien à l'insertion

1 – ACI et services civiques

Depuis 2025, l'enveloppe dédiée aux ACI est de 560 000 euros.

Aussi, pour 2026, l'enveloppe sera conduite à la même hauteur.

La CASUD poursuivra son accueil des Services Civiques. Depuis 2016, on dénombre près de 500 jeunes accompagnés dans ce dispositif. Aussi, la CASUD demandera un nouvel agrément pour poursuivre son action d'accueil de services civiques pour 2026. La CASUD en participera aux indemnités financières et à l'équipement adéquat suivant le poste de travail.

2 – Les outils d'insertion territoriaux externes de la CASUD

La CASUD maintiendra son soutien à la mission locale Sud, à l'ADIE et l'association Initiative Réunion Entreprendre, l'ARAJUFA.

3 – Le soutien de la CASUD aux autres associations

La CASUD apporte son soutien principalement aux associations contribuant à l'accompagnement des porteurs de projets d'entreprises, au développement de l'économie sociale solidaire, de la politique de la ville, de l'économie circulaire et de

la promotion de l'habitat et de l'aménagement. Le montant des subventions pour ces associations sera reconduit en 2026. Le montant estimé est de 142 315 euros.

C – Lutte contre la divagation et l'errance animale

Cette action est à conforter pour la population à la suite de l'enquête du Projet de Territoire. Aussi, la campagne de stérilisation des chiens et chats pour les foyers non imposables est reconduite pour l'année 2026 à hauteur de 300 000 euros à la charge de la CASUD.

Elle a un double objectif :

- contribuer à lutter contre la propagation des animaux errants,
- à aider les foyers les plus vulnérables concernés par cette problématique.

Afin de se conformer à la réglementation en vigueur, chaque bénéficiaire aura à sa charge l'identification de son animal.

La brigade environnement a en charge en parallèle de ses missions relatives à l'environnement des missions de suivi de l'errance animale.

D – Développement des mobilités douces

La CASUD a initié le développement de la mobilité douce sur son territoire à travers la mise en place du service de location de vélos à assistance électrique VELISUD. L'expérimentation, démarrée avec une centaine de vélos, connaît aujourd'hui une montée en puissance significative, avec un parc de plus de 450 vélos en circulation.

Face à l'engouement croissant des usagers, plusieurs actions ont été engagées :

- la poursuite de l'extension du parc de vélos, pour répondre à la demande et assurer une couverture plus équilibrée du territoire ;
- le recrutement d'une chargée de mission vélo, rendu possible grâce au financement obtenu dans le cadre de l'appel à projets AVELO 3 ;
- la mise en place d'infrastructures de stationnement (arceaux et équipements dédiés) notamment dans les établissements scolaires, afin d'accompagner la pratique au quotidien ;
- le lancement d'un schéma directeur cyclable. Ce document permettra de définir une stratégie cohérente, concertée et durable en matière de développement des mobilités actives, et d'inscrire les futurs investissements dans une vision d'ensemble du réseau cyclable à l'échelle du territoire.

D'autres actions viendront compléter cette dynamique, telles que l'expérimentation de service vélo en libre-service lien avec les Offices de Tourisme Intercommunaux (OTI) et les communes, le développement du covoiturage, la mise en place du pédibus pour sécuriser et encourager les trajets à pied des écoliers, ou encore la création de circuits cyclables avec les communes membres valorisant le patrimoine local.

Service VELISUD

Recettes 2024 : 24 361 € HT pour 482 locations.

Service HANDIBUS (offre de transport à la demande)

Recettes 2024 : 1 650 € TTC pour 789 passagers transportés.

Définition du pédibus : À tour de rôle, des parents ou des adultes bénévoles accompagnent à pied un groupe d'enfants sur le trajet domicile-école, dans le cadre d'une initiative visant à promouvoir la mobilité active et sécurisée des élèves.

SECTION 4 – LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines constituent un levier stratégique essentiel pour la mise en œuvre des politiques publiques et la qualité du service rendu aux usagers. Dans un contexte marqué par des évolutions organisationnelles, des attentes sociales croissantes et des contraintes financières fortes, la gestion des effectifs, des compétences et des conditions de travail occupe une place centrale dans la réflexion budgétaire.

Au-delà des chiffres, il s’agit de concilier maîtrise de la masse salariale, attractivité des métiers, accompagnement des parcours professionnels et amélioration du dialogue social. L’enjeu est double : garantir la soutenabilité financière de la collectivité tout en donnant aux agents les moyens d’exercer leurs missions dans les meilleures conditions.

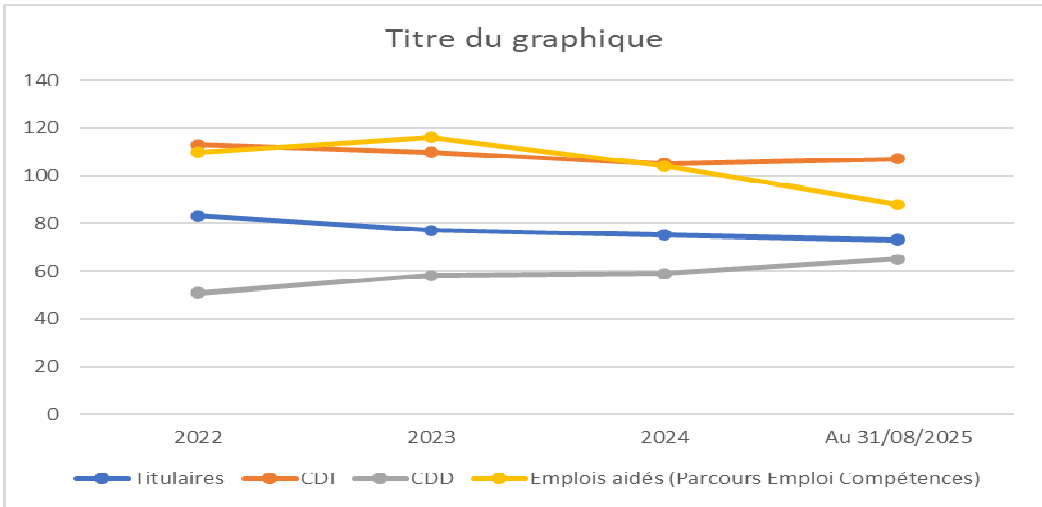
I. Structure et évolution des effectifs et de la masse salariale

La richesse d’une collectivité repose avant tout sur les hommes et les femmes qui assurent la continuité et la qualité du service public. À ce titre, la gestion des ressources humaines constitue un enjeu stratégique majeur. La CASUD compte aujourd’hui 336 agents, répartis entre fonctionnaires et contractuels, couvrant l’ensemble des métiers nécessaires à l’exercice des missions locales. Dans un contexte où les attentes des usagers s’accroissent et où certaines compétences se font rares, il est essentiel de concilier la qualité de service, l’attractivité des métiers et la maîtrise budgétaire.

1. La structure des effectifs

Au 31/08/2025, l’effectif de la CASUD compte 336 agents dont 245 sur emplois permanents (titulaires, contractuels de droit public) avec un taux de féminisation de 42%.

EVOLUTION DE L’EFFECTIF



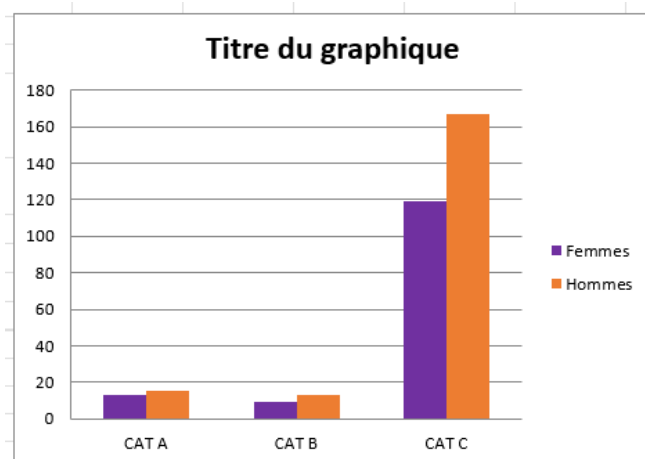
On peut observer un effectif constant sur les quatre dernières années.

- L'augmentation du nombre de contrats à durée déterminée (CDD) résulte du mécanisme de stabilisation des postes au sein des services. Certains contrats aidés ont ainsi été transformés en CDD. Au 31 août 2025, la CASUD comptait six contrats supplémentaires par rapport au 31 décembre 2024. Ce nombre pourrait encore évoluer d'ici la fin de l'année, en raison de besoins renforcés sur des métiers en tension, notamment dans les directions supports et opérationnelles.
- Les recrutements via le dispositif Parcours emploi compétences (PEC) continuent de diminuer en lien avec la baisse des dotations de l'État. Compte tenu des annonces récentes sur la limitation du dispositif PEC, le scénario observé ces deux dernières années devrait se répéter, mais avec des répercussions plus significatives sur l'organisation, notamment en termes de qualité du service rendu aux administrés.

REPARTITION PAR CATEGORIE

Parmi les emplois permanents, 81% des postes relèvent de la catégorie C. La représentativité des hommes (66%) dans cette catégorie se démarque clairement de celle des femmes.

Par ailleurs, l'équilibre de répartition dans les catégories A et B est atteinte : le nombre de postes à responsabilités (postes de direction, encadrement intermédiaire) est réparti équitablement entre les femmes et les hommes.



2. Evolution des dépenses

L'évolution du chapitre 012 correspondant aux charges de personnel et frais assimilés (réalisés) est représentée par le tableau suivant :

Evolution des dépenses du personnel

	2022	2023	2024	Projet 2025	Prévision 2026
Charges de Personnel et frais assimilés (K€)	12 504	12 170	12 414	13 400	13 666
Titulaires	83	77	75	75	76
CDI	113	110	105	107	117
CDD	51	58	59	65	63
Emplois aidés (Parcours Emploi Compétences)	110	116	104	88	70

Les charges de personnel sont passées de 12,5 M€ à 13,4 M€

Les charges de personnel connaissent une augmentation pour l'exercice 2025. Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs conjoints :

En premier lieu, par des facteurs réglementaires et légaux

- Glissement vieillesse technicité (GVT) : progression automatique de la masse salariale liée aux avancements d'échelons et aux promotions internes des agents.
- Revalorisations indiciaires : impact des mesures gouvernementales (revalorisation du point d'indice, revalorisations des bas salaires).

En second lieu, par des facteurs organisationnels

- Renforcement des services existants en adaptant les effectifs pour répondre à l'accroissement d'activité dans certains secteurs stratégiques ou à la création ponctuelle de postes pour sécuriser la continuité et le suivi des missions.
- Titularisation et résorption de l'emploi précaire : transformation de contrats en emplois pérenne afin de sécuriser les compétences clés de l'EPCI.

En dernier lieu, par des facteurs liés aux conditions de travail et conjoncturels

- Augmentation des cotisations employeurs : évolution des taux de cotisations sociales et retraite.
- Heures supplémentaires et astreintes : hausse liée aux besoins opérationnels, notamment en matière de sécurité des biens et des personnes
- Inflation et attractivité des postes : ajustements indemnitaires pour maintenir l'attractivité et la motivation des agents face à l'évolution du coût de la vie, inflation, tensions sur certains métiers clés.

Ces mesures visent à assurer la continuité et la qualité du service public, tout en respectant le cadre réglementaire de la fonction publique territoriale.

3. Structuration des rémunérations

Au 31/08/2025, le coût réel de la masse salariale s'élève à 8,9 M€

Décomposition des dépenses :

- le traitement brut indiciaire : 4 995 295 €
- le supplément familial de traitement : 59 528 €
- la nouvelle bonification indiciaire (NBI) : 24 288 €
- les régimes indemnitaires et primes : 1 398 009 €
- les astreintes et heures supplémentaires : 81 707 €
- les cotisations patronales : 2 311 337 €
- les avantages en nature : 2 915 €

Entre 2022 et 2025, la masse salariale a connu une progression soutenue sous l'effet cumulé des revalorisations successives du point d'indice (+3,5 % en 2022, +1,5 % en 2023 accompagné de 5 points supplémentaires, puis +1,5 % en 2024), des relèvements réguliers des indices planchers pour suivre les hausses du SMIC, et de l'évolution normale des carrières des agents (avancements et promotions). À ces mesures

s'ajoutent de nouvelles obligations pour les employeurs publics, telles que la participation à la protection sociale.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2025 a introduit des mesures significatives pour les collectivités :

- CNRACL : le taux de cotisation employeur est porté à 34,65 % en 2025 (contre 31,65 % en 2024), avec une progression prévue jusqu'à 43,65 % en 2028,
- URSSAF / cotisation maladie : le taux applicable aux agents affiliés à la CNRACL passe à 9,88 % au 1er janvier 2025, correspondant au retour au taux normal après une réduction temporaire.

Ces mesures, destinées à assurer le financement pérenne des régimes de retraite et de protection sociale des agents publics, augmentent de manière structurelle les charges de personnel. Combinées aux facteurs précédemment cités (revalorisations indiciaires, GVT, SMIC, revalorisations indemnitaires), elles contribuent à une hausse estimée de la masse salariale entre **+2,5 % et +4 % par an**, pesant durablement sur l'équilibre budgétaire.

4. Durée effective du travail

Le temps de travail des agents de la CASUD respecte le seuil réglementaire des 1607 heures annuelles. Tous les agents bénéficient d'un cycle de travail de 36h30 hebdomadaires générant 58h30 de RTT à l'année.

II. Une gestion raisonnée des dépenses

La part des dépenses de personnel dans le budget de fonctionnement passe de 25% en 2022 à 22% en 2025. Le mécanisme de progression de carrière des titulaires couplé des mesures nationales prises indépendamment des situations déjà très préoccupantes des collectivités alourdissent le chapitre 012.

Pour l'année 2026, la CASUD entend adopter une approche proactive et raisonnée de ses dépenses de personnel. L'objectif est de concilier la continuité du service public, la sécurisation des compétences et la maîtrise budgétaire. Cela passe par une planification fine des recrutements, la priorisation des postes essentiels, la rationalisation des heures supplémentaires et une meilleure anticipation des congés et des départs à la retraite. Cette approche vise également à intégrer les évolutions réglementaires et sociales prévues, tout en maintenant la capacité de l'EPCI à répondre aux besoins croissants des habitants.

1. Prévision des dépenses

En 2026, la CASUD doit concilier rigueur budgétaire et continuité du service public. Les prévisions de dépenses, notamment en matière de ressources humaines, intègrent contraintes réglementaires, obligations sociales et besoins opérationnels pour assurer un équilibre financier durable et la performance des services.

Plusieurs facteurs expliquent et justifient l'augmentation des dépenses de personnel pour l'année 2026 :

- L'élévation des cotisations employeur aux assurances statutaires et aux régimes de retraite, comme la CNRACL, pèse naturellement sur le budget, constituant un surcoût structurel inévitable,
- Le glissement vieillesse technicité (GVT), qui traduit l'évolution automatique des carrières des agents et entraîne une progression mécanique des rémunérations,
- Les nouvelles revalorisations du SMIC et leur effet d'alignement sur les bas salaires provoquent un relèvement automatique des grilles salariales, renforçant cette tendance,
- La diminution des aides de l'État au financement des emplois aidés oblige la collectivité à supporter une part plus importante des coûts de personnel.

L'ensemble de ces éléments, cumulés, constitue une justification claire et anticipée de la hausse des dépenses RH, tout en soulignant la nécessité d'une gestion raisonnée et prévisionnelle pour maintenir l'équilibre budgétaire et la qualité du service public. Ces facteurs s'articulent avec les dimensions réglementaires, organisationnelles, conjoncturelles et stratégiques : les revalorisations et le GVT relèvent des obligations statutaires ; l'adaptation des effectifs et le renforcement des services stratégiques relèvent de la gestion organisationnelle, la formation, la montée en compétences et la planification prévisionnelle des effectifs constituent des leviers stratégiques pour maîtriser durablement les dépenses.

2. Les recrutements prévisionnels

Pour anticiper les besoins futurs et sécuriser le fonctionnement des services, la CASUD a identifié plusieurs priorités en matière de recrutements pour 2026.

Ces recrutements ciblent principalement les métiers en tension et notamment dans certains services opérationnels et administratifs. L'objectif est d'assurer la continuité des missions, de pallier les départs à la retraite et de renforcer les équipes sur des fonctions stratégiques.

Afin d'atténuer l'impact de la hausse des dépenses de personnel, la collectivité prévoit de mobiliser différentes sources de financement. Parmi celles-ci figurent les subventions spécifiques de l'État ou de la région, notamment pour les emplois aidés ainsi que les financements liés à des projets partenariaux.

S'ajoutent également des éléments plus ciblés : le remboursement des salaires des agents mis à disposition au sein de la SPL SUDEC, qui permet de réduire le coût net pour la collectivité, et les aides du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), tenant compte des mesures mises en œuvre dans le cadre de la politique handicap, comme le recrutement, l'adaptation des postes de travail et l'accessibilité.

L'anticipation de ces dispositifs contribue à compenser partiellement les charges RH et à soutenir une gestion prévisionnelle et maîtrisée des dépenses.

III. Une politique sociale soutenue pour améliorer la condition de vie des agents

La collectivité attache une importance particulière à la qualité de vie au travail et au bien-être des agents, en mettant en œuvre une politique sociale structurée autour de plusieurs axes :

- **Participation employeur aux risques prévoyance et santé** : depuis le 1er janvier 2025 pour le risque « prévoyance » et à compter de 2026 pour le risque « santé », la CASUD participe à ces dispositifs. Bien que facultative actuellement, la participation à la complémentaire santé des agents souscrivant à une mutuelle labellisée représente une aide de 25 € par mois, soit un coût annuel moyen de 31 k€ pour l'EPCI. Pour le risque prévoyance, la contribution employeur s'élève à 7 €/agent/mois conformément aux dispositions en vigueur.
- **Financement du Comité des œuvres sociales (COS)** : la CASUD soutient le COS à hauteur de 25 000 € par an, permettant au comité de développer des actions et avantages sociaux pour les agents et leur famille.
- **Télétravail** : favorisant une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, le télétravail réduit les déplacements domicile-travail et certains facteurs de stress. Depuis 2022, des conventions annuelles de télétravail sont mises en place pour les agents dont les missions le permettent, contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie et l'équilibre des agents.

IV. Les orientations pour 2026

Pour l'année à venir, la collectivité vise à maintenir l'équilibre budgétaire, sécuriser les compétences clés, anticiper les besoins en effectifs, renforcer la formation et la montée en compétences, tout en garantissant la continuité et la qualité du service public. La vision stratégique des ressources humaines se doit d'intégrer à la fois les contraintes budgétaires et la valorisation du capital humain.

Les chantiers entrepris sur les années précédentes, notamment en matière de Qualité de vie au travail, se poursuivront dans un intérêt commun de satisfaire à la fois la maîtrise des dépenses de personnel et la continuité opérante des services.

Dans ce cadre, plusieurs orientations spécifiques seront poursuivies et mises en place :

- La modernisation des conditions de travail : le déménagement d'une partie du personnel dans de nouveaux bureaux plus confortables et ergonomiques, intégrant des espaces de co-working et de convivialité pour favoriser la collaboration et le bien-être au bureau.
- Renforcer la formation et la montée en compétences des agents.
- Encourager les mobilités en interne afin de permettre un épanouissement professionnel par la découverte de nouveaux postes et in fine l'apport de nouveaux savoir-faire.

L'année 2026 représente un défi ambitieux et stimulant pour la gestion des ressources humaines de la CASUD. Les agents, au quotidien, accomplissent leurs missions avec rigueur et engagement, tout en devant composer avec des exigences réglementaires strictes et des difficultés croissantes dans l'exercice de leurs fonctions.

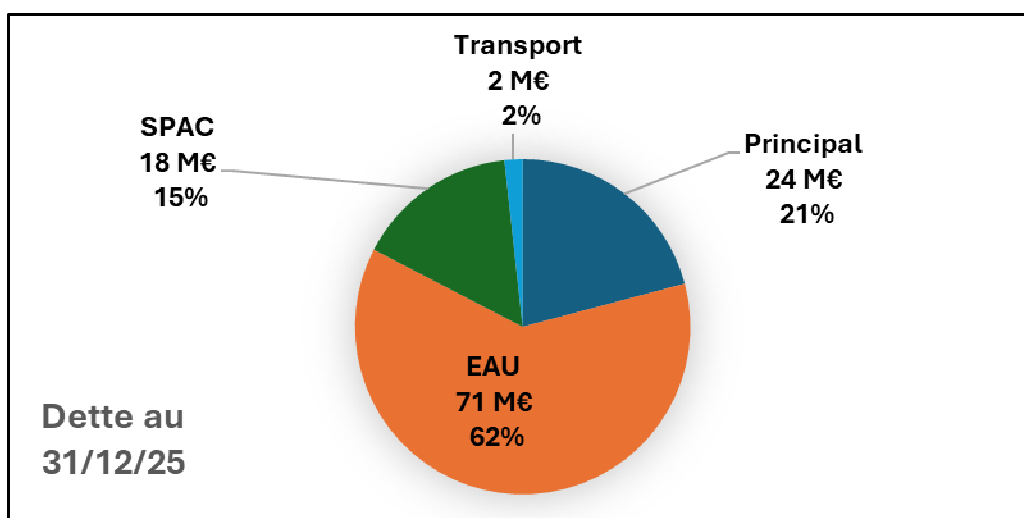
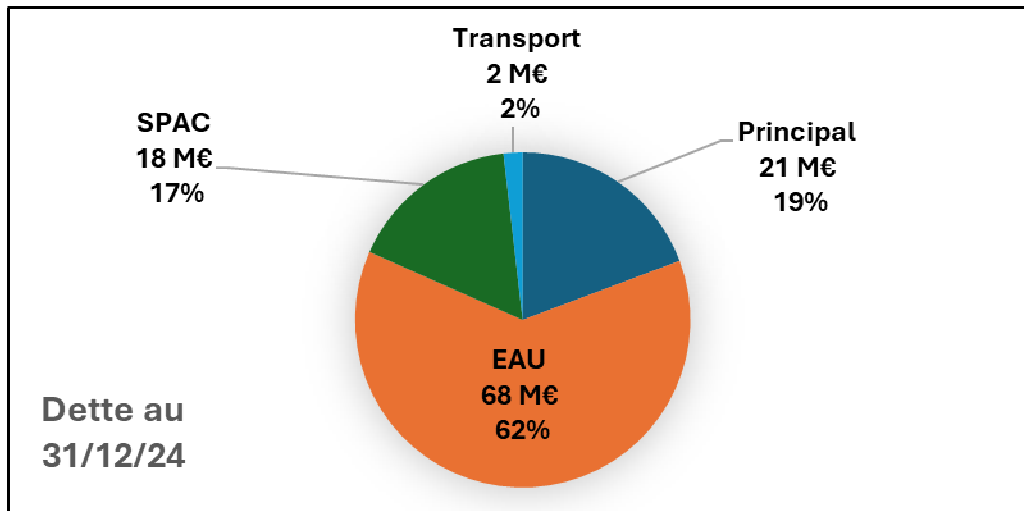
Dans ce contexte, l'EPCI doit conjuguer exigence professionnelle, reconnaissance et accompagnement, tout en respectant les contraintes imposées par la fonction publique territoriale et les obligations statutaires. C'est en plaçant les agents au cœur de la stratégie RH, tout en anticipant les évolutions légales et financières, que la collectivité pourra préserver la qualité du service public, renforcer l'attractivité des métiers et maintenir un équilibre budgétaire durable.

SECTION 5 – LA GESTION DE DETTE

I. La dette propre de la CASUD

A. L'encours consolidé au 31/12/2025

L'encours consolidé de la dette bancaire de la CASUD s'élève à 115 M€ à fin 2025 contre 109 M€ en 2024 et son évolution par budget se présente de la manière suivante :

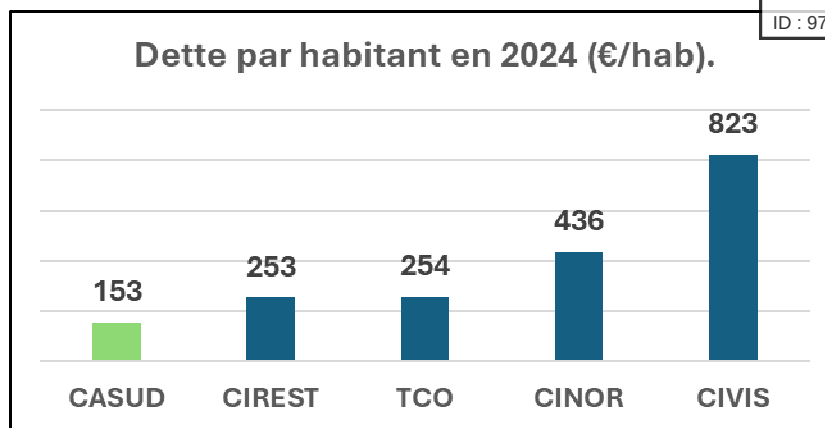


Les budgets « principal » et « annexe eau » ont mobilisé en 2025 tous les nouveaux emprunts pour financer les dépenses d'investissement, à savoir :

- ☐ Principal : + 5 M€
- ☐ Annexe Eau = + 6 M€.

De plus, la majorité de la dette bancaire est détenue par le budget de l'eau qui concentre plus de 62% de la dette totale de la CASUD.

Par comparaison avec les autres EPCI de la Réunion (voir graphique ci-dessous), la CASUD est l'EPCI le moins endetté.



B. L'exposition de la dette par rapport aux fluctuations des marchés

La majorité des emprunts souscrits est adossée à des taux fixes, permettant ainsi de se protéger contre des périodes de tension sur les marchés financiers. En revanche, cette initiative en termes de sécurisation de la dette n'offre que très peu de marge de manœuvre en faveur d'une gestion active de la dette notamment en période économique de baisse de taux d'intérêt.

Il est proposé dans le tableau ci-dessous l'exposition de la dette consolidée au 31 décembre 2025 par type de risque.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	75	65%	2,17%
Variable	16	14%	2,95%
Livret A	24	21%	3,85%
TOTAL	115	100%	2,73%

Le taux moyen de la dette se stabilise à 2,73% en 2025 contre 2,70 % en 2024.

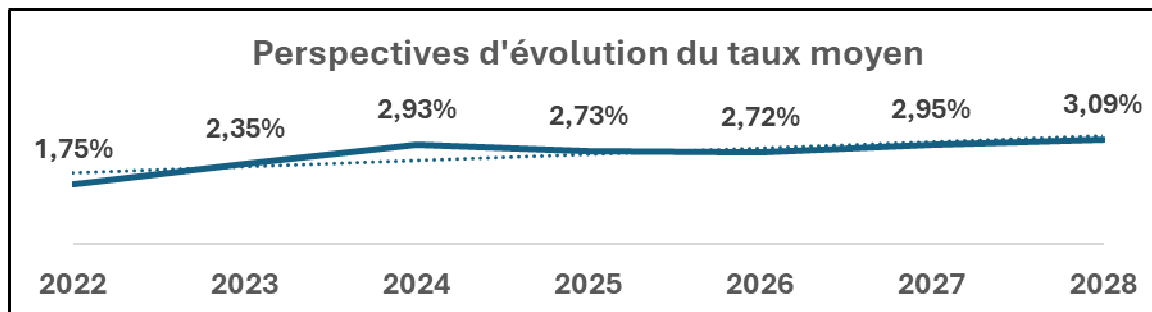
C. Les perspectives d'évolution de la dette à l'horizon 2028

Les besoins de financement par voie bancaire des différents budgets de la CASUD à l'horizon 2028 s'établissent, sur la base des données économiques et financières connues à ce jour, de la manière suivante :

Années	2024 réalisés	2025 provisoire	2026 projet	2027 projet	2028 projet
Emprunts nouveaux (M€)	7	11	18	13,5	23
Budget Principal	0	5	8	8	14
Budget Eau	7	6	10	5,5	9
Budget Assainissement	0	0	0	0	0
Budget SPANC	0	0	0	0	0
Budget Transport	0	0	0	0	0

Les premières simulations financières d'évolution de la dette à l'horizon 2028 (voir ci-dessous) laisseraient penser à une trajectoire d'évolution des taux moyens d'intérêts financiers comprise entre 2,7 et 3,1 % comme indiqué ci-dessous.

Années	2023 réalisés	2024 réalisés	2025 provisoire	2026 projet	projet	projet
Encours au 31 déc (M€)	108	109	115	127	135	151
Intérêts payés (M€)	2,31	3,17	2,98	3,13	3,75	4,18
Capital payé (M€)	5,38	5,55	5,44	5,66	5,99	6,31
Annualité (M€)	7,70	8,72	8,42	8,79	9,74	10,49
Taux moyen	2,35%	2,93%	2,73%	2,72%	2,95%	3,09%



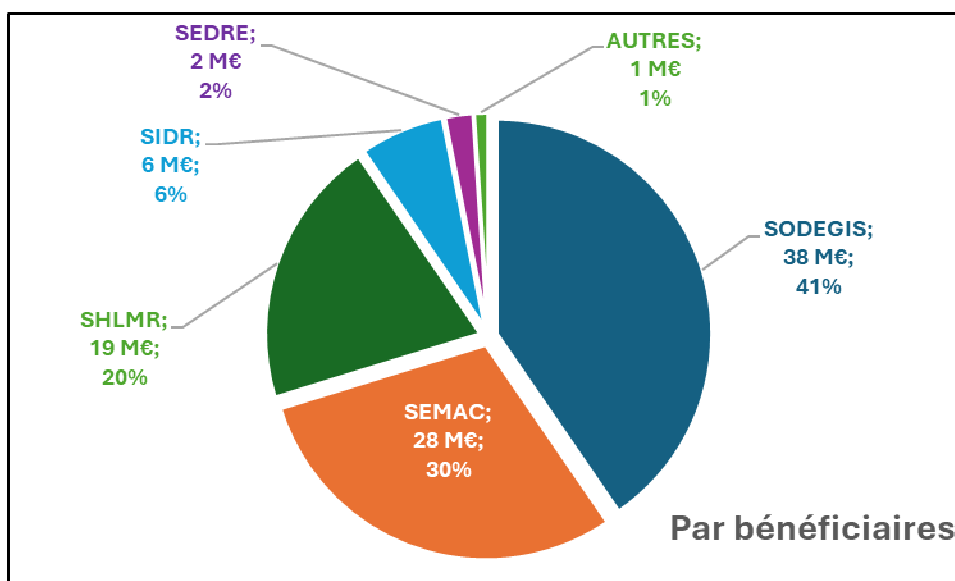
II. Les emprunts garantis par la CASUD

La CASUD intervient en garantie des emprunts contractés par les bailleurs sociaux auprès de la Caisse des dépôts et consignations, dans le cadre de protocoles d'accord faisant intervenir les acteurs du logement social, les collectivités territoriales et leurs groupements.

Chaque garantie d'emprunt donnée par la CASUD est obligatoirement approuvée par le Conseil communautaire. Ces garanties d'emprunt constituent des engagements hors bilan pour la CASUD.

Les engagements donnés par la CASUD en matière de garantie bancaire passent de 82,77 M€ en 2023, à 95,14 M€ en 2024 puis à 94,28 d'ici fin 2025. A titre d'information, le taux moyen d'intérêts ressort cette année à 2,33 %

La répartition par bénéficiaire est la suivante :



ANNEXE - Budget Principal = Programme Pluriannuel des Investissements 2026 -2028

		AUTORISATIONS DE PROGRAMME (A.P.)					CREDITS DE PAIEMENT (C.P.)				
Commune	N° AP	INTITULÉS	A.P. (TTC) 1er janv. 2026	Révision A.P. en 2026	A.P. (TTC) après révision	Cumul CP avant 2025	2025 Provisoire	2026 Projet	2027 Projet	2028 Projet	2029 et au-delà
I- AP/CP en cours											
Transport			137 079 726,00	33 200 118,00	170 279 844,00	26 991 709,36	8 230 000,00	25 700 000,00	28 600 000,00	32 800 000,00	47 958 134,64
Tampon	2012105	Création d'une voie Urbaine	63 382 593,00	0,00	63 382 593,00	5 305 809,95	5 280 000,00	10 800 000,00	17 500 000,00	17 200 000,00	7 296 783,05
Tampon	2013905	Gare routière - Plaine des Cafres 23ième	54 782 593,00	0,00	54 782 593,00	3 620 197,19	4 000 000,00	10 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00	7 162 395,81
St-Joseph	2020002	Pôle d'échange multimodal	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	1 612 047,15	980 000,00	300 000,00	0,00	0,00	107 952,85
			5 600 000,00	0,00	5 600 000,00	73 565,61	300 000,00	500 000,00	2 500 000,00	2 200 000,00	26 434,39
Développement économique			46 899 882,00	29 200 118,00	76 100 000,00	1 278 684,16	1 950 000,00	12 500 000,00	9 700 000,00	13 400 000,00	37 271 315,84
St-Joseph	2021001	Immobilier d'entreprises TERRASS - îlot 8.1.T.1	2 800 000,00	700 000,00	3 500 000,00	82 538,61	0,00	400 000,00	2 000 000,00	1 000 000,00	17 461,39
Tampon	2021103	Création ZAE Vincendo	0,00	13 000 000,00	13 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	12 500 000,00
Tampon	2022100	Immobilier d'entreprises SHOW-ROOM	4 500 000,00	0,00	4 500 000,00	0,00	0,00	50 000,00	200 000,00	1 000 000,00	3 250 000,00
		Immobilier Entreprises Les PALMIERS	2 800 000,00	0,00	2 800 000,00	0,00	0,00	50 000,00	200 000,00	1 000 000,00	1 550 000,00
		Terrains - Baux à construction Palmiers	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00	0,00	200 000,00	500 000,00	2 300 000,00	0,00
Tampon	2021104	ZAE 14ème	10 678 353,00	2 521 647,00	13 200 000,00	597 788,59	1 800 000,00	6 800 000,00	3 200 000,00	800 000,00	2 211,41
Tampon	2021105	ZAE 19ème	14 321 529,00	-4 021 529,00	10 300 000,00	598 356,96	100 000,00	4 700 000,00	3 100 000,00	1 800 000,00	1 643,04
Tampon		ZAE 19ème Tranche 2	0,00	14 000 000,00	14 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	12 000 000,00
St-Philippe	2021300	ZAE Baril Basse Vallée	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	0,00	50 000,00	300 000,00	300 000,00	2 000 000,00	2 350 000,00
Entre-Deux	2021201	Création ZAE Serré les bas	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	500 000,00	3 400 000,00
Entre-Deux	2025006	Immobilier d'entreprises CIAP	2 800 000,00	0,00	2 800 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	500 000,00	2 200 000,00
Environnement			0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00	0,00	1 600 000,00	900 000,00	1 200 000,00	300 000,00
Entre-Deux		Construction d'une déchetterie	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00	1 600 000,00	400 000,00	0,00	0,00
St-Philippe		Construction d'une déchetterie	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	1 200 000,00	300 000,00
Développement économique sectoriel			5 797 251,00	0,00	5 797 251,00	673 024,47	0,00	600 000,00	500 000,00	1 000 000,00	3 024 226,53
St-Philippe	2018302	Cale de mise à l'eau	5 797 251,00	0,00	5 797 251,00	673 024,47	0,00	600 000,00	500 000,00	1 000 000,00	3 024 226,53
GEMAPI			21 000 000,00	0,00	21 000 000,00	19 734 190,78	1 000 000,00	200 000,00	0,00	0,00	65 809,22
St-Joseph	2019001	Traitement des crues de la Rivière des Remparts	21 000 000,00	0,00	21 000 000,00	19 734 190,78	1 000 000,00	200 000,00	0,00	0,00	65 809,22
II- Hors AP/CP			0,00	0,00	0,00	0,00	6 765 000,00	7 990 000,00	6 400 000,00	4 410 000,00	0
TRANSPORT											
GEMAPI		Travaux et équipements divers					965 000,00	1 200 000,00	1 000 000,00	700 000,00	
GEPU		Etudes et travaux divers					150 000,00	1 090 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	
		Etudes et travaux divers					400 000,00	1 250 000,00	1 350 000,00	1 000 000,00	
ENVIRONNEMENT							700 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	
ENVIRONNEMENT		Bacs verts et jaunes, tx et équipements divers					100 000,00	1 200 000,00	1 300 000,00	210 000,00	
HABITAT		Plateforme P.A.V.A. (*12)					350 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	
EAU/ASSAINISSEMENT		Minoration foncière					1 500 000,00	1 750 000,00	250 000,00	0,00	
ADMINISTRATION		Subvention équipement					1 500 000,00	200 000,00	0,00	0,00	
ADMINISTRATION		Siège Poker d'As					1 100 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	
		Travaux et équipements divers									
TOTAL GENERAL (I)			137 079 726,00	33 200 118,00	170 279 844,00		14 995 000,00	33 690 000,00	35 000 000,00	37 210 000,00	

Annexe - Programme Pluriannuel des Investissements (2026 - 2028) - Budget annexe eau

		AUTORISATIONS DE PROGRAMME (A.P.)					CREDITS DE PAIEMENT (C.P.)				
Commune	N° AP	INTITULÉS	A.P. (HT) 1er janv. 2026	Révision A.P. en 2026	Coût A.P. (HT)	Cumul C.P. avant 2025	Provisoire 2025	Projet 2026	Projet 2027	Projet 2028	2029 et au- delà
I. AP/CP en cours			89 559 910,00	25 059 000,00	114 618 910,00	23 348 438,12	7 000 000,00	19 030 000,00	16 100 000,00	17 641 000,00	31 499 471,88
St Joseph	2011013	Galerie Langevin (drain, grand galet)		600 000,00	600 000,00	1 253 502,21	2 900 000,00	3 000 000,00	800 000,00	46 000,00	-7 399 502,21
St Joseph	2018001	Restructuration la Crête T1 et T2 (*)	20 321 000,00	2 679 000,00	23 000 000,00	363 518,55	600 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	3 900 000,00	8 136 481,45
St Joseph	2020001	Sécurisation captage Cazala (*)	14 100 000,00	900 000,00	15 000 000,00	304 614,75	100 000,00	1 000 000,00	5 000 000,00	4 500 000,00	4 095 385,25
St Joseph	2026001	Potabilisation Cazala (*)		8 000 000,00	8 000 000,00	0,00	0,00	50 000,00	100 000,00	100 000,00	7 750 000,00
Tampon	2014914	Potabilisation Leveneur	17 488 910,00	0,00	17 488 910,00	16 996 184,46	300 000,00	150 000,00	0,00	0,00	42 725,54
Tampon	2019100	Potabilisation Payet Go (*)	12 000 000,00	4 000 000,00	16 000 000,00	143 519,89	200 000,00	500 000,00	1 000 000,00	4 000 000,00	10 156 480,11
Tampon	2019101	Interconnexion Leveneur	5 030 000,00	0,00	5 030 000,00	4 182 703,70	800 000,00	30 000,00	0,00	0,00	17 296,30
Tampon	2026002	Pompage Epidor Hoarau (*)		3 000 000,00	3 000 000,00	0,00	0,00	500 000,00	1 000 000,00	1 500 000,00	0,00
Entre-Deux	2024203	Interconnexion Songes - réservoir coteau et farg (*)	2 120 000,00	1 380 000,00	3 500 000,00	0,00	100 000,00	200 000,00	500 000,00	2 500 000,00	200 000,00
St-Philippe	2020300	Equipement forage Takamaka	3 500 000,00	1 000 000,00	4 500 000,00	104 394,56	1 000 000,00	3 100 000,00	200 000,00	95 000,00	605,44
Commun	2026003	Groupes électrogènes		3 500 000,00	3 500 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00	1 500 000,00		0,00
Commun	2025011	Amélioration de rendement	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00	0,00	1 000 000,00	3 500 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	8 500 000,00
II. Hors AP/CP				0,00		1 291 760,89	3 500 000,00	4 630 000,00	1 500 000,00	1 000 000,00	0,00
Tampon	2021107	Refoulement Pont du diable	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	1 269 287,95	1 200 000,00	2 030 000,00	200 000,00	0,00	0
Entre-Deux	2012200	Refoulement Argamasse	2 000 000,00		2 000 000,00	22 472,94	100 000,00	1 600 000,00	300 000,00	0,00	0
Commun		Travaux et équipements divers				0,00	2 200 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0
TOTAL GENERAL (I) + (II)			89 559 910,00	25 059 000,00			10 500 000,00	23 660 000,00	17 600 000,00	18 641 000,00	31 499 471,88

(*) Programme de 78 M€ financé à 50%